



État de durabilité

4.1 Informations générales [ESRS 2]	112
4.1.1 Note méthodologique [BP-1; BP-2]	112
4.1.2 Gouvernance de la durabilité [GOV-1, GOV-2; GOV-3, GOV-4, GOV-5]	115
4.1.3 Présentation des activités et de la stratégie de durabilité [SBM-1 ; SBM-2]	122
4.1.4 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec le modèle d'affaires [SBM-3]	129
4.1.5 Gestion des IROs et double matérialité [IRO-1 ; IRO-2]	135
4.2 Informations environnementales [E1, E2, E3, E4, E5]	144
4.2.1 Changement climatique [E1]	144
4.2.2 Pollution [E2]	160
4.2.3 Ressources hydriques et marines [E3]	161
4.2.4 Biodiversité et écosystèmes [E4]	164
4.2.5 Économie circulaire [E5]	167
4.2.6 Informations sur la taxonomie européenne	173
4.3 Informations sociales [S1, S2, S4]	180
4.3.1 Personnel de l'entreprise [S1]	180
4.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [S2]	196
4.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux [S4]	200
4.4 Informations en matière de gouvernance [G1]	202
4.4.1 Conduite des affaires [GOV-1]	202
4.4.2 Risque cyber - entity specific	207
4.5 Table de correspondance	211
4.6 Annexes	217
4.6.1 Contribution aux ODD (Objectifs de développement Durable) des Nations Unies	217
4.6.2 Tableaux taxonomie selon format de l'article 8	218
4.7 Rapport CAC habilité	222

4.1 Informations générales [ESRS 2]

4.1.1 Note méthodologique [BP-1; BP-2]

4.1.1.1 Base générale d'établissement de l'état de de durabilité [BP-1]

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, VusionGroup est tenu d'inclure les informations de durabilité au sein d'une section distincte de son rapport de gestion. VusionGroup a élaboré son rapport de durabilité dans le respect de la réglementation (UE) 2022/2464 CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et des nouvelles normes européennes de reporting (European Sustainability Reporting Standards – ESRS).

Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques établies de la place notamment pour définir la granularité dans laquelle il convient de décliner les enjeux en impacts, risques et opportunités (IRO) ou encore les modalités d'appréciation des IRO sur la chaîne de valeur. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité de Vusion sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses résultats. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

Note méthodologique du reporting sur la durabilité

La démarche de reporting sur la durabilité de VusionGroup répond aux obligations prévues dans le cadre de la réglementation européenne dite CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) qui vise à encadrer le reporting « durabilité » au niveau européen, c'est-à-dire la manière dont les entreprises rapportent leur prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le Groupe n'a pas fait usage de l'option lui permettant d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations. Il n'a pas non plus eu recours à l'exemption de divulgation de développements imminents ou de sujets en cours de négociation.

Période et fréquence de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. La remontée de ces données s'effectue à une fréquence annuelle.

Périmètre

Le périmètre de reporting de durabilité se veut représentatif des activités de VusionGroup, il est défini selon les règles suivantes :

- le périmètre du reporting de durabilité pour l'exercice 2024 comprend l'ensemble des entités consolidées du Groupe pour l'ensemble des indicateurs mentionnés (et détaillé dans la section II.6 Périmètre de consolidation du chapitre 6) : seules les sociétés consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale sont incluses dans le périmètre de reporting de durabilité ;
- le périmètre du groupe comprend de nouveaux actifs sous « contrôle exclusif » (100% de leur valeur est inscrite à l'actif de VusionGroup S.A.) constitués de chaînes d'assemblage installées dans les locaux de sous-traitants de rang 1 du groupe afin de satisfaire la production de volumes induits par la signature du contrat avec Walmart Inc ;
- le groupe ne comprend pas d'entités contrôlées mais non consolidées ;
- le périmètre d'analyse des enjeux intègre les enjeux de la chaîne de valeur :
 - la chaîne de valeur amont comprend les fournisseurs de rangs 1 et 2 avec lesquels le groupe peut interagir directement et inclut au delà des fournisseurs de rang 2, la prise en compte d'études sectorielles,
 - la chaîne de valeur aval comprend clients et partenaires, que ces derniers soient distributeurs ou partenaires technologiques ou fonctionnels.

4.1.1.2 Informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]

Horizons temporels :

Les horizons temporels utilisés pour cadrer l'analyse des impacts, risques et opportunités générés par l'activité du Groupe, sont conformes à la norme et identiques aux horizons de temps utilisés lors de l'évaluation des facteurs de risques décrits en section 2 de ce DEU.

Horizons de temps	Définition
court terme	moins d'un an
moyen terme	compris entre 1 et 5 ans
long terme	plus de 5 ans

Période de publication des indicateurs :

En règle générale, les indicateurs sont publiés volontairement sur une période de 3 exercices afin de donner une perspective au lecteur. Certains indicateurs ne comportent pas de données historiques, leur suivi ayant débuté en 2024.

Autres réglementations appliquées en matière de durabilité :

La réglementation dite « Taxonomie Européenne » est également appliquée au sein de ce rapport, en section 4.2.6.

Pour mémoire, cette réglementation vise à définir un cadre commun d'analyse des activités économiques des entreprises afin de définir celles pouvant être considérées comme « durables » au sens de la Taxonomie.

Changement de méthode, de périmètre et première application :

L'année 2024 étant la première année de publication de l'état de durabilité, l'ensemble des processus de calcul des indicateurs a été revu pour être aligné avec les demandes de la CSRD. Les changements de méthodes intégrées au sein de ce rapport concernent :

- le calcul de l'écart de rémunération entre hommes et femmes : le calcul publié jusqu'à présent par le groupe était basé sur le périmètre France et calculé selon la méthode française (dite Penicaud) tandis que l'indicateur 2024 est calculé sur le périmètre consolidé du groupe, et détaillée en section 4.3.1.7 ;
- le calcul du ratio d'équité entre la personne la mieux rémunérée et la médiane des rémunérations, qui était calculée en 2023 sur la base de rémunération annuelle, hors rémunération long terme, rapportée à la médiane des rémunérations annuelles des salariés de VusionGroup SA (France). En 2024, ce ratio comprend désormais en sus, la rémunération long terme du PDG, rapportée à un dénominateur prenant en compte la totalité des salariés du périmètre groupe et non plus les seuls salariés de l'entité VusionGroup SA. Par ailleurs, le groupe a pris en considération la masse salariale au 31.12.24 et a ainsi exclu les entrées et sorties en cours d'exercice.
- taux de fréquence: le groupe a considéré que les « blessures et maladies significatives » étaient définies par des accidents du travail avec arrêt de travail. Une analyse plus approfondie des dispositifs légaux locaux

sera menée en 2025 pour confirmer ou ajuster cette définition en fonction de la pratique de place ;

- [S1-10] : salaires décents : le Groupe a fait le choix de considérer qu'un salaire décent correspond à un salaire minimum légal dans chacun des pays dans lesquels il opère. Cette définition pourrait nécessiter une analyse plus approfondie à l'avenir et être ajustée si nécessaire ;
- la définition de l'indicateur spécifique au Groupe Vusion, relatif aux « étiquettes 2^e vie » : le programme d'économie circulaire « Second Life » était mesuré en 2024 grâce à un indicateur ne tenant compte que du volume d'étiquettes ayant fait l'objet d'une remise en état en usine. En 2024, cet indicateur tient compte des changements de piles, effectués par les clients ou par le groupe permettant de prolonger la durée de vie des objets connectés ;
- le bilan carbone :
 - la revue des analyses de cycle de vie de nos produits a conduit à un retraitement de notre empreinte carbone 2022 et 2023,
 - suite à l'audit de la Science Based Target initiative pour la validation des objectifs de décarbonation du groupe, quelques modifications d'allocation ont été faites et sont détaillées en section 4.2.1.6 Émissions brutes de GES [E1-6],
 - le calcul de la catégorie déplacements domicile-travail des employés a été modifié sur l'année 2024 : nos collaborateurs ont répondu à un questionnaire détaillant la distance réelle et le mode de locomotion (taux de participation de 59 %) à partir desquels nous avons pu extrapoler nos calculs au lieu de les baser sur des moyennes de distance par rapport au centre ville le plus proche de chaque établissement du groupe.

Indicateur	Section
Écart de rémunération entre hommes et femmes	4.3.1.7
Ratio de la personne la mieux rémunérée par rapport à la médiane des salariés	4.3.1.7
Deuxième vie des étiquettes/« Second Life »	4.2.5.4

Degrés d'incertitude :

En appliquant les exigences de reporting, les managers du groupe ont dû procéder à des jugements et estimations : les métriques utilisées peuvent être basées sur certaines estimations, moyennes ou hypothèses que la direction considère comme raisonnables dans les circonstances.

Les données sous-jacentes proviennent soit directement de nos fournisseurs, de nos propres relevés ou sont obtenues auprès de fournisseurs de données externes. Ces dernières, étant des données secondaires telles que les moyennes industrielles/sectorielles, sont utilisées si aucune information pertinente n'est disponible dans notre chaîne de valeur. Les sources utilisées seront spécifiées au fil du document et dans le tableau ci-dessous.

En particulier, nous constatons que les incertitudes les plus significatives se situent au sein du reporting des émissions de scope 3 liées à nos partenaires de la chaîne de valeur en amont et en aval. À ce stade, nous devons nous fier aux moyennes industrielles/sectorielles pour les calculs d'émissions des composants de nos produits et des

services utilisés (catégorie 1 du scope 3: émissions liées aux produits et services achetés) car les fournisseurs, pour la plupart, ne peuvent pas encore fournir de données primaires. Nous nous attendons à ce que la précision des émissions de scope 3 s'améliore avec le temps à mesure que les calculs deviennent plus granulaires avec des modélisations plus détaillées et des données spécifiques aux fournisseurs.

Par ailleurs, la trajectoire de réduction carbone dépend de la capacité du groupe à décarboner ses produits et services, tant par une action de sélection de composants les moins émissifs, que par une action de conception innovante de ses matériels/IoT, tributaires d'évolutions technologiques encore au stade de projet.

Les données utilisées pour compiler nos métriques de durabilité sont sujettes à une amélioration continue, étant donné que la réglementation liée à la durabilité entraînera également la disponibilité de données plus standardisées à l'avenir.

Les points de données concernés par un degré d'incertitude induit par la consultation de bases sectorielles ou industrielles sont :

Point de données	Section	Indicateur	Degré d'incertitude
DR-E3	4.2.3 Ressources hydriques et marines [E3-3]	Identification des impacts	CDP Water Watch, Aqueduct Water Risk Atlas
DR-E4	4.2.4 Biodiversité et écosystèmes [E4-4]	Identification des impacts	WWF Biodiversity Risk Filter, ENCORE, SASB
DR-E1	4.2.1.6 Emissions brutes de GES [E1-6]	Émissions brutes de GES	ECOINVENT, ADEME, IAE
DR-E5	4.2.5.4 Ressources sortantes [E5-5]	% Matériaux recyclables	Taux de recyclabilité qui peuvent varier d'un pays à l'autre / en fonction de la réalité terrain

Les informations incorporées par référence

ESRS	N° du paragraphe/ Point de donnée	Contenu correspondant	Renvoi DEU
ESRS 2 GOV-1	21 et 23	Composition, Diversité des organes d'administration, de direction et de surveillance, Expertise et compétences en matière de durabilité.	section 3.1.2.1, 3.1.2.2 et 3.1.2.6
ESRS 2 GOV-3	29	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (rémunération).	section 3.2.1.2
ESRS 2 GOV 4	30 et 32	Intégration des processus de diligences fournisseurs, Intégration des processus de diligences sur le contrôle interne.	section 4.4.1.5 section 2.2.2

Les informations non publiées en 2024

- le plan de diminution de GES ⁽¹⁾ ne comprend pas d'objectif à 2050 ;
- les leviers du plan de diminution de GES n'ont pas été quantifiés en détail, ainsi que les capex/opex à engager ;
- pollution, Ressources hydriques et marines, Biodiversité : les IROs matériels sont liés à la production des équipements électroniques au sein de la chaîne de valeur amont. Le groupe ne dispose pas, à ce stade, de plans de transition pour ces enjeux ;
- économie circulaire: le groupe n'a pas publié d'indice de réparabilité de ses produits ;
- substances préoccupantes: le groupe n'a pas publié les quantités totales des substances préoccupantes qui sont

générées ou utilisées au cours de la production ou qui sont achetées, et les quantités totales de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, (réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes). En l'absence de référentiel international stable concernant les substances préoccupantes, le groupe met en place en 2025 un groupe de travail pour définir le référentiel et consolider ces indicateurs.

⁽¹⁾ Gaz à effet de serre.

4.1.2 Gouvernance de la durabilité [GOV-1, GOV-2; GOV-3, GOV-4, GOV-5]

4.1.2.1 Fonctionnement, rôles et responsabilité de la gouvernance [GOV-1]

Les indicateurs de composition et diversité des organes de gouvernance sont fournis au sein du rapport de gouvernance en section 3.1.2.1 et 3.1.2.2 du DEU.

La cartographie des compétences des membres du Conseil en matière de durabilité est détaillée ci-dessous, sachant que les membres du Conseil, outre leurs compétences acquises dans le cadre de leur expérience professionnelle et leurs autres mandats d'administrateur, sont en capacité de consulter toute expertise interne ou externe, le cas échéant, sur simple demande au secrétaire du Conseil, soit en invitant un manager expert interne, soit en demandant au secrétaire du Conseil l'organisation d'une consultation auprès d'experts externes spécialisés.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société, en considérant notamment ses enjeux sociaux et environnementaux. Les compétences respectives des membres du Conseil d'administration sont synthétisées en sections 3.1.2.2 et 3.1.2.6 puis ci-dessous. Le Conseil définit, sur proposition de la direction générale, les orientations stratégiques pluriannuelles du groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale et en matière de stratégie climatique. Le Conseil approuve le contenu de l'état de durabilité en s'appuyant sur les travaux de ses différents comités :

- le Comité d'audit s'assure de la qualité de l'analyse de double matérialité ainsi que des processus de reporting des informations de durabilité et en réfère au Conseil d'administration. Ce comité supervise également les sujets relatifs à l'identification des facteurs de risques et notamment les risques cyber», les risques liés à la

conduite des affaires et la lutte contre la corruption. Les objectifs et plans d'action fixés pour les enjeux rattachés à la norme G1 sont supervisés par le Comité d'audit ;

- le Comité des nominations et des rémunérations, quant à lui, supervise les sujets relatifs aux politiques de partage de la valeur que le groupe organise en faveur de ses salariés et en réfère au Conseil d'administration. Les objectifs et plans d'action fixés pour les enjeux rattachés à la norme S1 sont supervisés par le Comité des nominations et des rémunérations ;
- le Comité stratégie et RSE assure le suivi de la stratégie globale du groupe et examine en particulier avant d'en référer au Conseil d'Administration :
 - la pertinence des engagements en matière environnementale et climatique du groupe,
 - la capacité du groupe à réaliser ses ambitions de décarbonation, à offrir des solutions de décarbonation à ses clients, ainsi qu'à planifier une diversification de ses sources d'approvisionnement pour faire face aux tensions potentielles sur les matières premières,
 - les enjeux sociaux sur la chaîne de valeur.

Les objectifs et plans d'actions fixés pour les enjeux liés à l'environnement (E1 à E5) ainsi que ceux liés aux enjeux S2 sont supervisés par le Comité stratégie et RSE.

Les enjeux matériels font l'objet de communications réparties auprès des trois comités du conseil, en fonction des périmètres couverts par ces comités - le détail de ces communications est fourni en section 4.1.2.2.

Les compétences des membres du conseil d'administration ont fait l'objet d'un questionnaire basé sur les enjeux matériels du groupe, issus de l'exercice de double matérialité, auxquels les membres du conseil ont répondu dans le cadre d'une auto-évaluation basée sur leur expérience professionnelle: les réponses sont synthétisées ci-dessous :

Normes	Enjeux matériels pour VusionGroup	Emmanuel Blot	Peter Brabeck-Letmathe	Cenhui He	Kevin Holt	Rong Huang	Candace Johnson	Franck Moison	Hélène Ploix	Xiangjun Yao
Environnement - climat										
ESRS E1	Atténuation du changement climatique/résilience	oui	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
ESRS E2	Pollution	oui	non	non	oui	non	oui	non	oui	oui
ESRS E3 et E4	Gestion de l'eau et impact sur la biodiversité	oui	oui	non	non	non	non	non	non	oui
ESRS E5	Economie circulaire	oui	non	non	oui	non	oui	non	oui	oui
Social - effectifs										
ESRS S1	Effectifs opérations propres	non	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
ESRS S2	Effectifs au sein de la chaîne de valeur	non	oui	non	oui	oui	non	oui	non	oui
ESRS S4	Consommateur final	non	non	non	oui	non	non	oui	non	oui
Gouvernance										
ESRS G1	Conduite des affaires	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	oui
	Risque Cyber	non	non	non	oui	non	oui	oui	oui	oui

Le management de l'entreprise se partage la gestion des IROs matériels par compétence et expertise.

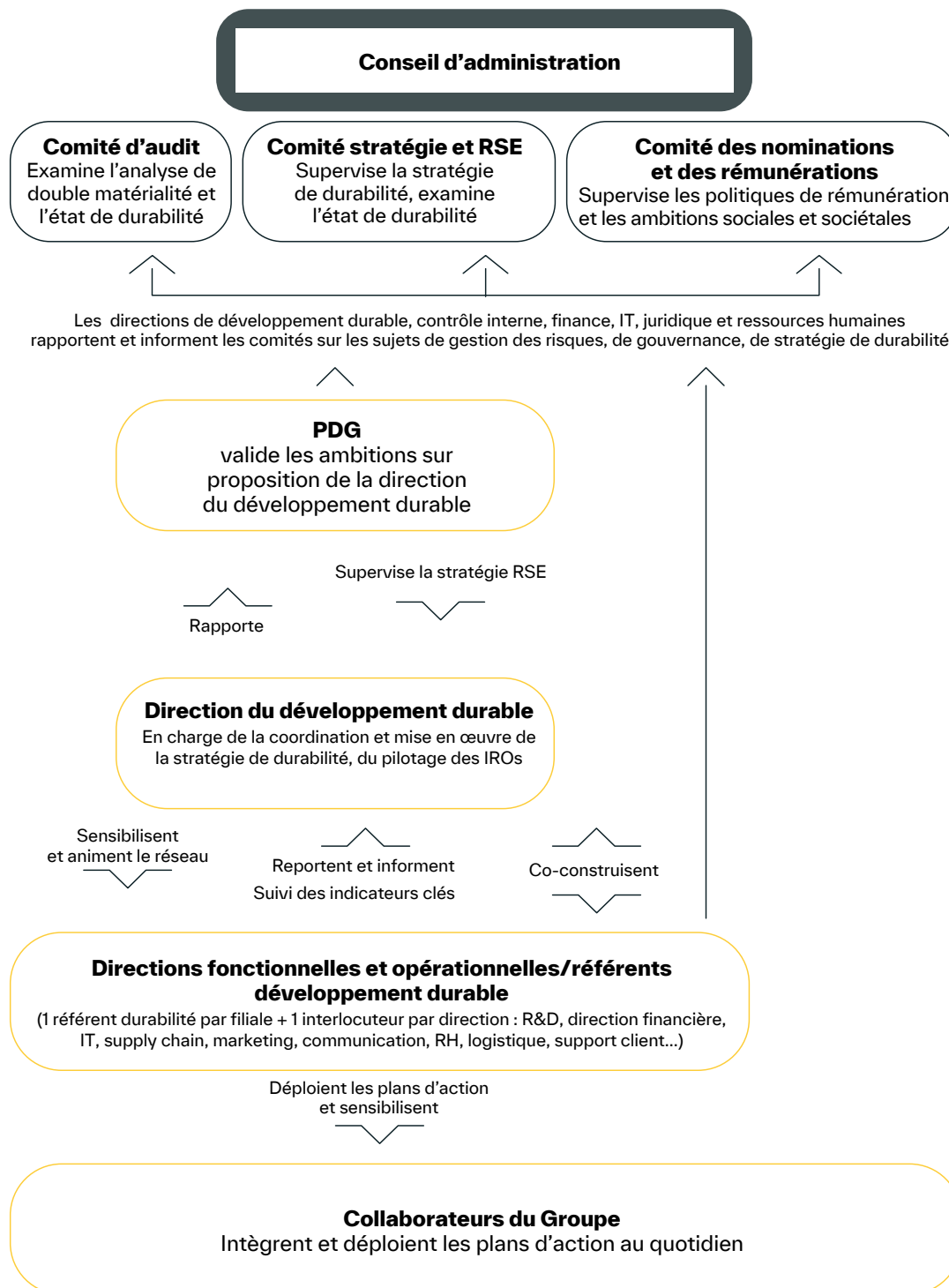
La Directrice du développement durable, chargée de piloter et déployer la stratégie de durabilité du groupe est directement rattachée à la direction générale et fait partie du Comité exécutif du groupe. Cette structure centrale est composée de deux collaboratrices, dont les périmètres d'intervention sont les suivants :

- enjeux relatifs au pilotage de la supply-chain (évaluation fournisseurs), rédaction de politiques, réponse aux questionnaires d'évaluation externes de type EcoVadis, ISS, CDP etc..., reporting des données d'empreinte carbone exceptées les analyses de cycle de vie ;
- enjeux relatifs aux analyses de cycle de vie, à l'économie circulaire, aux ambitions carbone du groupe (SBTi), analyse des cas d'usage au sein des activités de distribution (émissions évitées).

La direction du développement durable s'appuie sur plusieurs directions fonctionnelles expertes, qui chacune contribue aux objectifs de durabilité :

- la direction de la recherche et du développement (R&D) pilote les calculs d'analyse de cycle de vie des produits et solutions du groupe, éléments clé du calcul de l'empreinte carbone ;
- une coordination étroite est assurée avec la direction financière afin de procéder au calcul du ratio d'intensité carbone ;

- la direction des opérations pilote les sujets d'économie circulaire par son animation des projets de reconditionnement d'étiquettes électroniques. Cette direction revoit régulièrement ses objectifs en concertation avec les directions commerciales régionales qui initient les reprises de parc d'IoT usagés et/ou initient les offres de gammes de seconde main ;
- la direction des achats stratégiques (achats industriels) anime l'ensemble des investigations effectuées au sein de la chaîne de valeur amont (fournisseurs de rang 1 et 2) ; les objectifs de durabilité (effectifs sur la chaîne de valeur et impacts induits par le changement climatique notamment) sont inscrits dans le cadre plus général de recherche de diversification des sources d'approvisionnement et de sélection fournisseurs ;
- la direction des ressources humaines conduit l'ensemble des ambitions en matière d'égalité des droits, d'équilibre de vie et de dialogue managérial notamment ;
- la direction des systèmes d'information structure les plans de lutte contre le risque cyber et le vol de données ;
- la direction financière (département contrôle interne) s'assure des bonnes pratiques anti-corruption et d'éthique dans la conduite des affaires en coopération avec la direction juridique ;
- la direction financière (département sécurité et gestion des risques) investigue les plans d'action relatifs à la résilience du groupe, et notamment de sa chaîne de valeur amont, en coopération avec la direction des achats stratégiques.



1

2

3

4

5

6

7

8

9

4.1.2.2 Informations transmises aux organes de gouvernance [GOV-2]

Surveillance des impacts, des risques et des opportunités

Le Conseil est informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels l'entreprise est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques (financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux) et les mesures prises en conséquence. À cette fin, il reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Informations transmises au Conseil d'administration :

23 avril 2024 : La déclaration de performance extra-financière a été soumise à l'approbation du conseil.

À cette même date, la stratégie climatique à présenter au cours de l'Assemblée générale, a été communiquée.

Les IROs matériels ont été présentés au Comité d'audit le 11 décembre 2024, par conséquent, les résultats et l'efficacité des politiques, actions, indicateurs et objectifs n'ont pas été présentés au cours de l'année 2024. Ce sera le cas en 2025. Pour cette même raison, les IROs en tant que tels, ne sont pas inclus dans la stratégie de l'entreprise à date mais plusieurs enjeux ont bien fait l'objet d'une communication et d'une information, tel que décrit dans les paragraphes ci-dessous.

Informations transmises au Comité d'audit

7 mars 2024 : Les aspects réglementaires induits par la CSRD ont été présentés au Comité d'audit.

6 août 2024 : Les actions de lutte contre la cybercriminalité et les enjeux liés au contrôle interne ont été présentés par le Directeur des systèmes d'information et le responsable contrôle interne.

24 octobre 2024 : Présentation de la feuille de route CSRD au Comité stratégie et RSE.

11 décembre 2024 : l'analyse de double matérialité réalisée au cours du deuxième semestre 2024 a été présentée au comité d'audit, au cours duquel les enjeux de durabilité matériels pour le Groupe ont été détaillés – les membres du comité se sont assurés de la méthodologie suivie et du seuil de matérialité ayant mené à l'évaluation de ces 25 IROs matériels (détaillés en section 4.1.5 de ce rapport).

La cartographie des risques de corruption a elle aussi, été présentée le 11 décembre 2024.

Informations transmises au Comité des nominations et des rémunérations

26 mars 2024 : Les indicateurs de rémunération du Président-directeur général liés à la durabilité ont été revus et approuvés en séance.

Informations transmises au Comité stratégie et RSE :

22 avril 2024 : La déclaration de performance extra-financière 2023 a été soumise au comité.

10 septembre 2024 : Les enjeux matériels (c'est-à-dire les IROs - impacts, risques et opportunités - identifiés lors de l'exercice de double matérialité) relatifs à la stratégie de durabilité du groupe dite « Positive retail » et notamment la trajectoire carbone que le groupe s'est fixée, ainsi que les enjeux de décarbonation des activités de nos clients ont été présentés par la Directrice du développement durable :

- l'engagement du groupe au sein de l'initiative SBTi ⁽¹⁾, présentation au cours de laquelle une explication détaillée de l'empreinte carbone du Groupe et ses émissions de GES (gaz à effet de serre) a été faite, ainsi que la feuille de route et son pilotage grâce aux indicateurs et leviers identifiés (analyse de cycle de vie produits, volume d'étiquettes traitées dans le cadre de l'économie circulaire, politique voitures etc.) ;
- le risque de dommage à la réputation du groupe si sa stratégie n'est pas perçue par ses parties prenantes (et notamment ses clients) comme suffisamment résiliente face aux enjeux climatiques ;
- l'opportunité de gain de clients si les activités du groupe sont perçues comme bénéfiques : à cette occasion ont été détaillées les initiatives prises pour décarboner le commerce de détail (lutte contre le gaspillage alimentaire, le support pour un choix d'assortiment plus vertueux en magasin et enfin la capacité de répondre à la croissance du e-commerce sans recourir à la construction d'entrepôts de préparation de commandes) ;
- l'enjeu de transparence vis-à-vis des consommateurs finaux est revu à l'occasion des lancements de gammes et services par les directions marketing produit et R&D au Comité stratégie et RSE.

24 octobre 2024 : Les aspects réglementaires induits par la CSRD ont été présentés au Comité stratégie et RSE,

Les autres enjeux matériels n'ont pas fait l'objet de communication particulière aux organes de gouvernance, excepté lors de la revue de l'état de durabilité dans sa globalité : les enjeux ESRS E3 (enjeux relatifs aux impacts négatifs sur l'eau), E4 (enjeux relatifs aux impacts négatifs sur la biodiversité), S2 (enjeux relatifs aux effectifs sur la chaîne de valeur) sont gérés directement par la direction des approvisionnements industriels et par la direction du développement durable.

⁽¹⁾ Science-Based Target initiative.

4.1.2.3 Rémunérations au titre de la durabilité [ESRS2 GOV3]

Les critères de rémunération de la direction Groupe, liés à la durabilité, se déclinent pour :

- le Président-directeur général, selon les modalités décrites en section 3.2.1.2,
- le Comité exécutif (Comex) ⁽²⁾, se scindent comme suit :
 - pour deux membres du Comex, par une part de rémunération variable annuelle, basée sur un ou plusieurs critères de durabilité définis en fonction de leur domaine de responsabilités, (la DRH pour 12% de sa rémunération variable dépendant d'un critère lié à la note eNPS[®] obtenue sur le semestre, et la Directrice du développement durable à hauteur de 24% dépendante de la réalisation de la baisse de l'intensité carbone, à hauteur de 16% dépendante de la note obtenue auprès du Carbon Disclosure Project, (CDP) et à hauteur de 24% dépendante du pilotage de la CSRD);
 - pour l'ensemble du Comex, par le biais du plan d'incitation à long terme.

La structure de rémunération des membres du Comex est approuvée par le Président Directeur général du groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations examine chaque année les critères de performance suivants, avant de les soumettre pour approbation au Conseil d'administration :

- les plans d'incitations à long terme (ou « LTI ») dont bénéficient le Président-directeur général et les membres du Comex et les indicateurs de performance associés, dont un indicateur de durabilité (intensité carbone mesurée grâce à un ratio rapportant les émissions carbone du scope 3 de VusionGroup à sa marge sur coûts variables) qui pèse pour 10 % de la performance totale du plan 2024. Cette performance est évaluée chaque année après calcul et audit de l'empreinte carbone du groupe (scope 3) qui constitue le numérateur du ratio et de la marge sur coûts variables, qui constitue le dénominateur du ratio.
- la rémunération variable du Président-directeur général qui, en phase avec les enjeux de durabilité identifiés par le groupe, comporte, au titre de l'exercice 2024, quatre critères en matière de réalisation d'objectifs sociaux ou environnementaux, représentant 15 % de son bonus variable potentiel ; (cf section 3.2.1.2 de ce DEU).

Critères intégrés au bonus variable du P-DG	%
Réduction intensité carbone	5 %
Note CDP	2 %
Satisfaction employés	3 %
Ratio parité (femmes managers)	5 %

⁽²⁾ Comité exécutif défini en section 3.1.1.2.

4.1.2.4 Déclaration de diligence raisonnable [GOV-4]

Table de concordance de la vigilance raisonnable

ESRS correspondant	Section
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	
1	ESRS 2 - GOV 1-GOV2 4.1.2.1 Fonctionnement, rôles et responsabilités de la gouvernance ;
	4.1.2.2 Informations transmises aux organes de gouvernance ;
	ESRS2-SBM3 4.1.2.5 Gestion des risques et contrôle interne.
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	
2	ESRS2-SBM2 4.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.
Identifier et évaluer les impacts négatifs	
3	ESRS2-IRO1 4.1.5 Gestion des IROs et double matérialité.
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	
4	ESRS2 MDR A 4.2.1.5 Actions et ressources en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique et à son adaptation [E1-3] ;
	4.2.2.3 Actions et ressources en lien avec la pollution [E2-2] ;
	4.2.3.2 Politiques actions et ressources liées aux ressources hydriques et marines [E3-1,] [E3-2] ;
	4.2.4.4 Politiques [E4-2], actions et ressources [E4-3] liées à la biodiversité et les écosystèmes ;
	4.3.1.4 Actions et ressources liées aux effectifs de l'entreprise [S1-4] ;
	4.3.2.4 Actions et ressources liées aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-2, S2-3, S2-4] ;
	4.3.3.3 Politiques, actions et ressources liées aux consommateurs et utilisateurs finaux [S4] ;
	4.4.1.4 Politiques liées à la prévention et détection des cas de corruption [G1-3; G1-4], plans d'action et cibles ;
	4.4.1.5 Politiques liées à la gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2; G1-6] plans d'action et cibles ;
	4.4.2.3 Actions et ressources liées au risque cyber.
Mesurer ces efforts et communiquer	
5	ESRS2-MDRM 4.2.1.6 Indicateurs et objectifs liés au changement climatique [E1-4; E1-5; E1-6] ;
	ESRS2-MDRT 4.2.2.4 Indicateurs liés à la pollution [E2-4]
	4.2.3.3 Indicateurs liés aux Ressources hydriques et marines [E3-3] ;
	4.2.4.5 Indicateurs et objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-4];
	4.2.5.4 Indicateurs et objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [E5-3];
	4.3.1.7 Indicateurs et objectifs liés au personnel de l'entreprise [S1-5 à S1-16];
	4.3.2.5 Indicateurs et objectifs liés aux effectifs de la chaîne de valeur [S2-5] ;
	4.4.1.4 Politiques liées à la prévention et détection des cas de corruption [G1-3; G1-4], plans d'action et cibles ;
	4.4.1.5 Politiques liées à la gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2; G1-6] plans d'action et cibles ;
	4.4.2.4 Indicateurs et objectifs liés au risque cyber.

4.1.2.5 Gestion des risques et contrôles internes [GOV-5]

Collecte des données et reporting de durabilité

Le reporting et la collecte des données sont réalisés de manière centralisée par la direction du développement durable et fiabilisés en fonction de leur nature. L'essentiel des vérifications effectuées repose sur une revue analytique de la part de la direction du développement durable, et un recoupement avec les données financières consolidées de l'exercice :

- i. les données sociales sont, pour des raisons de confidentialité, vérifiées par la direction des ressources humaines par le biais d'une séparation de fonctions entre élaboration des données et contrôle de celles-ci ;
- ii. les données relatives à l'audit de notre chaîne d'approvisionnement sont vérifiées par revue analytique et séparation de fonctions entre le collaborateur effectuant les audits et le collaborateur effectuant le reporting. Le périmètre d'investigation fournisseurs est recoupé aux montants d'achats consolidés par fournisseur, reportés par la direction financière ;
- iii. les données d'analyse de cycle de vie du produit (ACV) sont vérifiées une première fois par une revue qualitative, effectuée par l'équipe de consultants externes qui nous assiste dans cet exercice, selon les méthodes prévues par les normes ISO, (sans que le groupe n'ait encore opté pour la certification ISO de l'ensemble de ces calculs). La cohérence de ces calculs est revue une deuxième fois par les ingénieurs R&D de VusionGroup avant chargement sur la plateforme de calcul de l'empreinte carbone selon la méthode du GHG Protocol ⁽¹⁾ ;
- iv. les données liées à l'économie circulaire sont recoupées avec les données financières consolidées (ventes d'étiquettes de seconde main et stock d'étiquettes recyclées) – les coûts engagés sont vérifiés et recoupés avec le suivi analytique des opex de la direction financière ;

- v. le suivi de l'empreinte carbone s'effectue par revue analytique de chacune des catégories d'émissions carbone, réalisée par la direction du développement durable. De plus, la qualité de ce calcul a été auditée par les auditeurs de la SBTi en 2024, sur la base des calculs 2023, permettant de fiabiliser le classement et la prise en compte de l'ensemble des catégories d'émissions carbone par scope. Enfin, le contrôle effectué par la direction du développement durable consiste à rapprocher les volumes vendus du chiffre d'affaires consolidé, les bureaux et véhicules loués des dépenses de *leasing* inscrites dans les comptes consolidés ;
- vi. les données liées aux émissions carbone induites par les voyages professionnels sont obtenues auprès de l'agence de voyage gérant la totalité des déplacements du périmètre du groupe, dont la méthodologie correspond au GHG protocol ⁽¹⁾ ;
- vii. les données de gouvernance sont collectées auprès de la direction juridique et la direction risque, contrôle & audit interne, sur la base de compte-rendus de réunions du Conseil ou de ses comités, sans contrôle particulier de la part de la direction du développement durable ;
- viii. les données relatives aux impacts pour le consommateur final sont croisées avec les volumes vendus (comptes consolidés).

Procédures de reporting et contrôle interne

Le reporting des données de durabilité fait l'objet d'une revue de cohérence exercée conjointement par la direction financière, la direction R&D et la direction du développement durable, focalisée sur les sujets climat essentiellement. L'intégration des données liées au reporting de durabilité au sein des systèmes d'information du groupe est envisagée en cours d'année 2025 de manière à limiter les manipulations manuelles.

À ce stade, il n'existe pas de procédures de contrôle en œuvre sur les données de durabilité, c'est un projet à mener dans le futur.

⁽¹⁾ Le Greenhouse Gas Protocol est un protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre. GHG Protocol: Greenhouse Gas Protocol (<https://ghgprotocol.org/>).

4.1.3 Présentation des activités et de la stratégie de durabilité [SBM-1 ; SBM-2]

4.1.3.1 Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur [SBM-1]

Présentation du groupe et modèle d'affaires

L'offre commerciale du groupe

VusionGroup est le partenaire des commerçants dans l'utilisation des technologies numériques en magasin : le groupe a développé une plateforme numérique IoT qui permet aux commerçants de connecter et digitaliser leurs points de vente, automatiser les processus à faible valeur ajoutée, mieux connaître, informer et servir les clients, produire une information de qualité pour optimiser à chaque instant la tenue des rayons, éviter ruptures et gaspillage, créer un service omnicanal fidélisant et adapté aux nouvelles attentes des consommateurs. Le groupe dispose d'une technologie propriétaire en matière de protocole de communication à haute fiabilité et très basse consommation, de technologies d'affichage digitales

e-Paper et TFT LCD (Thin Film Transistor Liquid Crystal Display ou écran à cristaux liquides et film transistor fin) pour le commerce physique, de solutions Cloud IoT à haute scalabilité et sécurité (étiquettes intelligentes, capteurs et caméras connectées), d'intelligence artificielle appliquée à la reconnaissance d'image, et de services collaboratifs en ligne.

Les fournisseurs de rang 1 de VusionGroup sont des assembleurs de composants électroniques, généralement appelés EMS (Electronic Manufacturing Services). Ils nous livrent des produits finis, notamment du hardware et des dispositifs IoT. Les fournisseurs de rang 2 sont les fournisseurs de composants destinés à nos EMS.

Chiffre d'affaires et effectifs du groupe

En M€ Chiffre d'affaires consolidé	2024	2023	2022
Ventes d'étiquettes électroniques	849	693	512
Prestations de services logiciels et autres solutions à valeur ajoutée	106	109	109
Total	955	802	621

Effectifs du groupe

Effectifs au 31.12 de chaque année	2024	2023	2022
France	419	397	252
International	530	450	356
Total	949	847	608

Les effectifs par zone géographique sont détaillés en section 4.3.1.7

Marché et enjeux

Le commerce : un modèle économique en transition entre commerce physique et e-commerce.

Le commerce électronique ou e-commerce connaît une croissance dynamique et porte pratiquement à lui seul la croissance des ventes du commerce mondial: le marché mondial du commerce électronique a atteint environ 7,75 milliards USD en 2021 et devrait atteindre 32,87 milliards USD d'ici 2031, avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 17,4 % ⁽¹⁾. Cette croissance est largement due à la commodité et aux services améliorés offerts par les détaillants en ligne.

Malgré cette croissance du e-commerce et la pression qu'il exerce, le commerce physique porte toujours l'essentiel des transactions (80 %). Mais la frontière entre physique et numérique s'estompe. La croissance des ventes en ligne est telle qu'on estime que le e-commerce pourrait peser pour plus de 22 % des ventes du total du secteur du commerce d'ici à 2027, selon le site STATISTA ⁽²⁾ contre 20 % aujourd'hui.

Les plus grands distributeurs mondiaux poursuivent ainsi leurs stratégies vers un modèle omnicanal: les parcours d'achats sont désormais multiples entre commande en ligne, livraison à la maison depuis le magasin, drive, click & collect, achats classiques sur le lieu de vente...

Pour accompagner ces mutations profondes et les enjeux associés (transparence, uniformité et synchronisation des informations disponibles sur l'ensemble des canaux), il est nécessaire d'y intégrer certaines technologies et contribuer à l'amélioration de l'efficacité, la rentabilité, la pérennité et l'expérience globale des consommateurs. C'est dans ce contexte que VusionGroup invente et produit des solutions pour les commerçants, stimulant ainsi leur transformation numérique en réponse à leurs problématiques.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

⁽¹⁾ <https://www.businessresearchinsights.com/fr/market-reports/e-commerce-market-102887>

⁽²⁾ <https://fr.textmaster.com/blog/e-commerce-mondial-statistiques-2025/>

Modèle économique de VusionGroup

Notre but : nous inventons des solutions IoT qui en permettant un commerce

Contexte macroéconomique et tendances de marché

- Le commerce physique est le premier employeur privé dans le monde, mais subit actuellement une forte pression économique et sociale.

Ressources : Facilitateurs de la digitalisation du commerce de détail



Collaborateurs - section 4.3.1

- 949 collaborateurs, dont 419 en France (44 %), 323 dans le reste de l'Europe (34 %), 80 en Asie (8 %) et 127 en Amérique du Nord (13 %)
- 30 % de femmes managers



Expertise

- Plus de 30 ans de leadership dans la digitalisation du commerce
- Technologie de pointe
- Éco-conception et recyclabilité des solutions (Étiquettes Électroniques de Gondole)



Propriété intellectuelle

- 931 brevets actifs
- 159 familles de brevets actifs
- L'IoT à faible consommation d'énergie est une priorité dans la recherche du Groupe



Partenariats solides

- Fabrication : partenariat stratégique avec BOE, E Ink, Qualcomm, Jabil
- Plateformes technologiques : (Microsoft Azure, Cisco Meraki...)
- Développement durable : Carbone 4, HowGood, Smartway, WBCSD⁽¹⁾, UN Global Compact, SBTi, Ecovadis



Présence internationale

- Leader mondial - 20 entités à travers le monde
- Principaux marchés en Europe, Moyen-Orient et Amérique du Nord

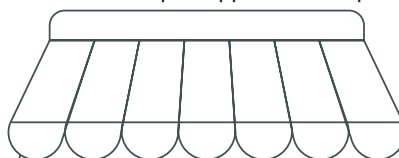
(1) WBCSD: World Business Council for Sustainable Development.

Comment nous créons de la valeur : en contribuant à la



Œuvrer pour un commerce plus durable : la plateforme Vusion, au cœur de notre innovation

Protéger l'environnement et l'emploi local en rendant la transformation digitale du commerce rentable et durable, à partir de produits plus sobres en carbone (la nouvelle gamme EdgeSense émet en moyenne -48% de GES par rapport à son équivalent Vusion).



- SESimagotag** : objets connectés
- VusionCloud** : plateforme pour objets connectés
- Captana** : vision par ordinateur/IA
- Engage** : communication et marketing ciblé en magasin
- Memory** : outil d'analyse et de modélisation
- PDIdigital** : objets connectés à destination de l'industrie

Priorités stratégiques pour

- Impact positif** et contribution quantifiable en faveur d'un commerce bas carbone et bénéfique socialement
- Croissance et Leadership** : continuer à être le leader mondial des étiquettes électroniques (EEG) et de la digitalisation du commerce physique
- Culture axée sur le client** offrant une valeur exceptionnelle grâce aux opérations digitalisées de VusionGroup qui stimulent la rentabilité liée au commerce physique

créent un impact positif sur la société, durable & centré sur l'humain

- La digitalisation du commerce – transformer les magasins physiques en actifs digitaux – lui permettra de bénéficier d'une croissance durable et d'évoluer avec la société.

durabilité du commerce physique à travers la digitalisation



Connaissances

- **Plus de 30 années** d'expérience internationale dans la conception de solutions électroniques et digitales destinées au commerce physique
- Une présence internationale étendue, à même de répondre aux besoins des enseignes mondiales sur l'ensemble de leurs marchés
- Une offre sur-mesure, qui s'adapte aux exigences de chaque marché
- Une compréhension approfondie des outils numériques, de leur création à leur utilisation, pour améliorer l'efficacité opérationnelle en magasin
- Une capacité à engager les consommateurs en temps réel grâce à leurs *insights* en magasin



Approvisionnement

- Tirer parti de nos partenariats pour créer une chaîne d'approvisionnement stratégique et compétitive
- Atténuation des risques *via* la fiabilité et la diversification de notre chaîne d'approvisionnement
- Adoption des meilleures pratiques de gouvernance pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement éthiques et durables

réaliser le plan Vusion 27



G1
Croissance
&
Leadership



C1
Action
centrée
sur le
client



VAS
Logiciels &
Services à
valeur
ajoutée



TOP
Performance
opérationnelle



DURABILITÉ
Impact
positif

Valeur créée par la digitalisation du commerce physique



Employés de la société

- Environnement de travail et culture favorisant la création de valeur tout en veillant au bien-être des collaborateurs et à l'égalité des chances
- 100 % des collaborateurs participent au programme d'intéressement à long terme en 2024 (actions de performance) ;
 - E-NPS® salariés = 35 au S1 et 33 au S2 2024



Commerçants et leurs employés

- Augmentation du chiffre d'affaires via la réduction des ruptures de stock, l'optimisation du « Category Management » et un engagement accru de la part des consommateurs
- Augmentation de l'efficacité opérationnelle des magasins physiques, ce qui donne lieu à une hausse des marges d'exploitation
- Augmentation du NPS® (67.4 au S1 et 62.6 au S2 2024)



Consommateurs, communautés et société

- Informations sur les prix et les produits facilement disponibles et précises
- Maintenir les liens sociaux et les connections entre les personnes
- Outils permettant de réduire le gaspillage alimentaire (1 tonne d'émissions évitées par mois avec Flash Evo chez Kavanagh's)



Fournisseurs et leurs employés

- Chaîne d'approvisionnement responsable et durable (99,64 % d'achats industriels couverts par notre code de conduite)
- Transparence (exploitation des minerais de conflit, droits de l'homme, etc.)
- Fournisseurs de longue date et contrats pluriannuels, plan de continuité, résilience de la chaîne de valeur



Actionnariat

- TCAC ⁽²⁾ du chiffre d'affaires sur 10 ans en hausse de 30 %
- Appréciation du cours de l'action sur trois ans : 136 % (fin 2021 à fin 2024)



Planète

- Décarbonation du commerce physique: émissions évitées grâce aux cas d'usage (e-commerce local etc...)
- Solutions bas carbone : Cloud, Infraless, EdgeSense
- Circularité : programme « 2nd Life »

(2) Taux de croissance annuel composé.

Contribuer par nos solutions à la décarbonation du commerce

Afin de piloter l'ambition de décarbonation de ses produits et services, le groupe a, depuis 2022, développé la modélisation complète de ses émissions de GES (gaz à effet de serre), selon la méthodologie GHG Protocol, afin de définir les objectifs de trajectoire carbone du groupe, dans le cadre des objectifs des accords de Paris, à partir de cette année de référence 2022.

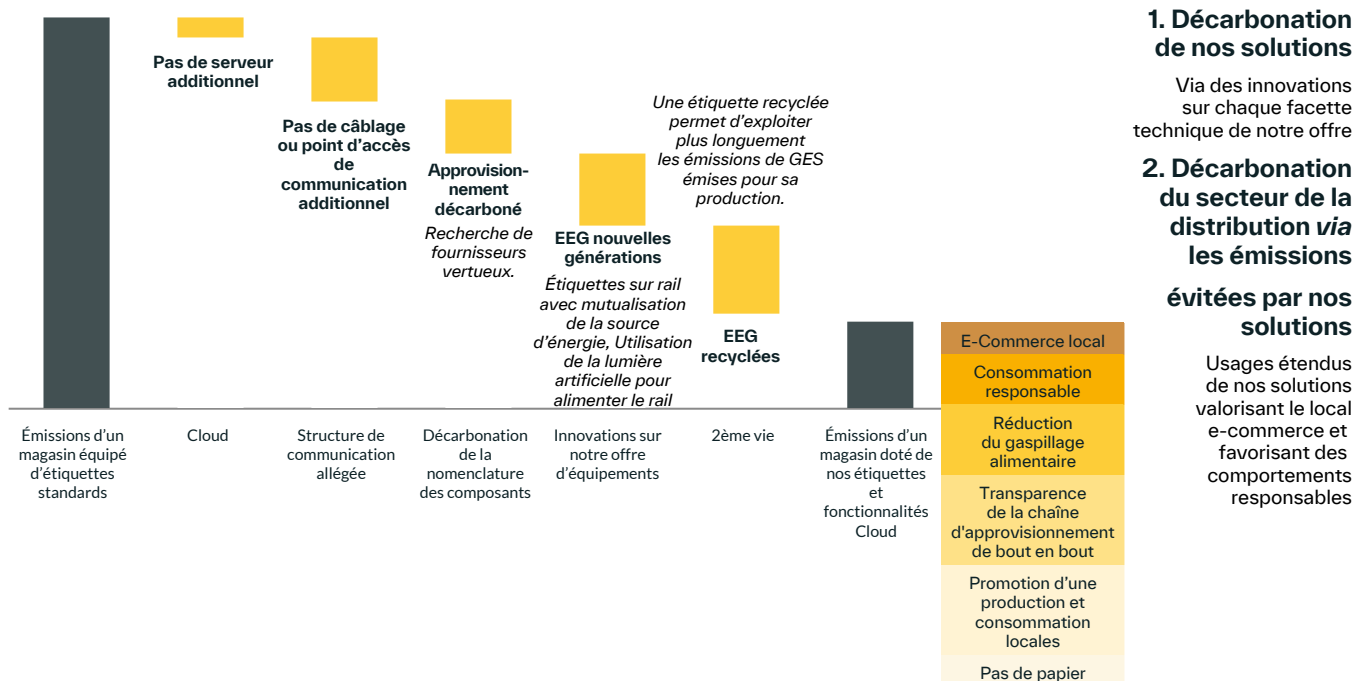
Les solutions que le groupe fournit à ses clients peuvent contribuer à la diminution de leur empreinte carbone à travers plusieurs leviers :

- le e-commerce local : nous digitalisons le magasin physique pour créer des micro-centres de distribution/d'expédition et ainsi éviter la construction d'entrepôts de préparation de commandes ;
- la transparence de la chaîne d'approvisionnement : les données créées et acquises via l'utilisation de nos solutions contribuent à une meilleure gestion des flux et des stocks, une meilleure prévision de la demande (moins d'approvisionnements de dernière minute, moins de gaspillage alimentaire...) et une meilleure traçabilité pour toutes les parties prenantes ;

- un commerce sans papier : l'arrêt progressif des publicités papier sur le lieu de vente ou encore des promotions catalogue. Nos différentes solutions permettent de continuer de véhiculer autant d'informations au consommateur sans faire appel à des impressions lourdes en encre, en papier et imprimantes ;
- une meilleure transparence pour le consommateur : les étiquettes électroniques permettent au distributeur de mieux informer le client et de soutenir une consommation plus responsable ;
- la réduction du gaspillage alimentaire : une meilleure gestion du rayon optimise les prévisions de stocks et les ventes, et diminue directement le gaspillage alimentaire. Il est maintenant possible d'ajuster les prix, les promotions ou le placement des produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

L'infographie ci-après symbolise la trajectoire et les leviers de décarbonation identifiés à ce stade, sur l'ensemble de notre offre de solutions :

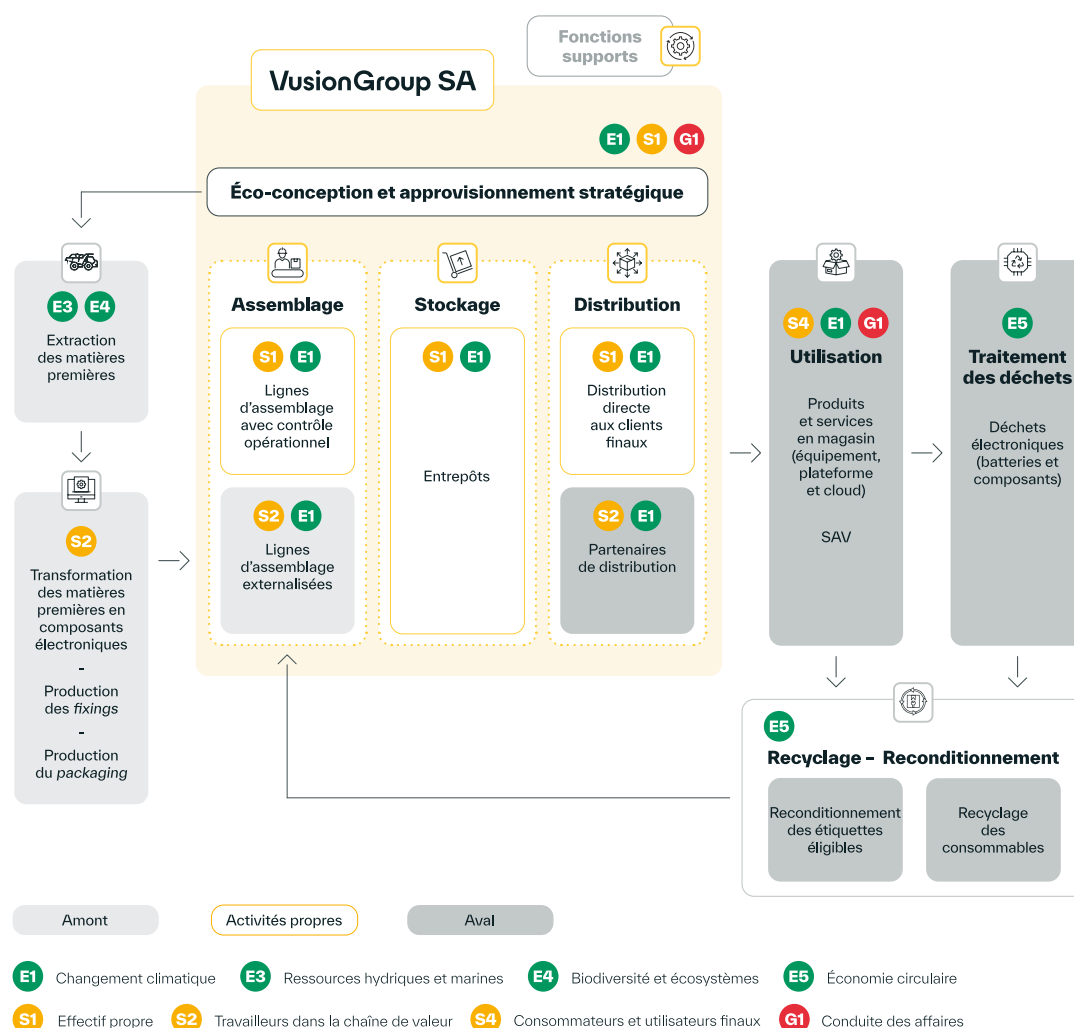
Commerce plus durable : un contributeur essentiel à la décarbonation du retail, pour atteindre les ambitions fixées par les accords de Paris ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Schéma réalisé pour illustrer les différentes innovations et développements liés à la décarbonation du groupe. Le schéma part d'un magasin équipé d'étiquettes anciennes générations (une batterie par étiquette), ne bénéficiant pas du Cloud, ayant besoin de câblages ou points d'accès supplémentaires pour fonctionner, étant produites avec des matériaux vierges uniquement et n'étant pas éligibles au programme de reconditionnement « Second Life » ESL. L'unité de mesure est en kg d'équivalent CO₂.

Présentation de la chaîne de valeur

La chaîne de valeur de VusionGroup est schématisée ci-dessous, les enjeux matériels ayant été positionnés au niveau auquel cette matérialité s'exprime.



VusionGroup : principales caractéristiques des acteurs de la chaîne de valeur

Les dix premiers clients représentent plus de 76 % du chiffre d'affaires consolidé 2024 du groupe. L'appétence des acteurs du commerce pour les solutions de digitalisation est très marquée, et de plus en plus d'enseignes se lancent dans des projets d'équipement de la totalité de leur chaînes de magasins, induisant ainsi, chaque année, la signature de contrats particulièrement significatifs sur un ou deux exercices comptables successifs.

Le groupe peut fournir des solutions digitales à des clients dont la taille dépasse largement la sienne : le rapport Deloitte « Global Powers of Retailing 2023 »⁽¹⁾, analysant les performances des 250 premiers retailers mondiaux, indique un chiffre d'affaires de 5 milliards de dollars [soit 5 fois plus que VusionGroup] pour le 250^e de la liste et 600 milliards pour le premier (Walmart).

Côté fournisseurs, le Groupe a externalisé l'ensemble de la production de son matériel (étiquettes électroniques, écrans digitaux, Digital Shelf System, caméras...) à plusieurs partenaires industriels de premier plan spécialisés dans l'assemblage des produits électroniques (« External Manufacturing Services » ou EMS), et a installé des actifs sous son contrôle exclusif au sein des locaux de ces mêmes sous-traitants.

Ces fournisseurs représentent les achats les plus matériels (98 % des achats industriels) que réalise le Groupe et présentent des tailles d'activité se chiffrant en milliards d'euros, voire en dizaines ou centaines de milliards d'euros.

⁽¹⁾ <https://www.deloitte.com/global/en/Industries/consumer/analysis/global-retail-outlook.html>

4.1.3.2 Intérêts et point de vue des parties prenantes [SBM-2]

Dialogue avec les parties prenantes

VusionGroup entretient un dialogue constant et direct, par divers moyens de communication et d'interaction décrits dans le tableau ci-dessous.

L'exercice de double matérialité mené en interne par des participants expérimentés et représentatifs des attentes des filiales, a permis de compléter et enrichir cette liste de

parties prenantes de l'ensemble des entités du groupe. Se référer la section 4.1.5.1 pour un détail des participants aux ateliers et leur profil.

Le Comité d'audit a informé le Conseil d'administration des attentes des parties prenantes lors de la présentation de l'état de durabilité et de l'exercice de double matérialité.

VusionGroup communique avec ses parties prenantes *via* diverses méthodes :

Parties prenantes	Objectifs de la consultation	Moyens de dialogue	Prise en compte des résultats au sein de la stratégie
 Clients	- Comprendre les besoins de performance opérationnelle, économique et environnementale de nos clients ; - Qualité de service.	- Prospection commerciale - Salons et expositions (plusieurs fois par an) ; - Étude de satisfaction [questionnaire NPS®] (tous les semestres) ; - Service après-vente (sur demande client) ; - Appels d'offres et contrats.	Développement d'offre produits (EdgeSense) et d'analyse de l'activité en magasin (acquisitions de In The Memory et Belive) - Renforcement des services support clients et offre de nouveaux services (remplacement clé en main de batteries etc...).
 Partenaires distributeurs	- Collaboration ; - Relations pérennes ; - Juste rémunération.	- Contrats de partenariat ; - Revue d'affaires deux fois par an ; - Étude de satisfaction "NPS®" deux fois par an.	Développement du groupe sur des zones géographiques nouvelles.
 Collaborateurs	- Formation et développement ; - Évolution dans le meilleur environnement possible ; - Santé et sécurité au travail ; - Bien-être au travail (épanouissement et réalisation des ambitions) et juste rémunération ; - Éthique ; - Équité et égalité des chances ; - Valeurs sociétales.	- Entretien managérial/semestre ; - Questionnaires eNPS®/ semestre ; - Message du Président/trimestre ; - Réunions de service/mensuelles ; - Code éthique (campagne de signature)/annuelle ; - Dispositif d'alerte (disponible).	- Choix des locaux abritant nos opérations internes ; - Partage de la valeur par le biais de plans LTI ; - Plan d'action féminisation managériale ; - Plan de formation ; - Plan d'action Parentalité.
 Fournisseurs	- Relations d'affaires à long terme ; - Transaction économique équilibrée - Traitement équitable et éthique ; - Communication claire ; - Collaboration et innovation.	- Appels d'offres et contractualisation (à la demande de VusionGroup) ; - Questionnaires d'évaluation en matière de durabilité/annuel ; - Questionnaires de sécurité/ annuel ; - Audits réguliers/annuel ; - Code de conduite fournisseurs/ annuel ; - Dispositif d'alerte (disponible).	Retour d'information sur la performance réciproque (stabilité des volumes, planification) et équilibre économique dans les transactions.
 Investisseurs	- Clarté, transparence, gouvernance exhaustivité dans l'information financière et dans l'information de durabilité ; - Point spécifique sur la détention de capital par les vendeurs à découvert.	- Entretiens investisseurs (Roadshows) 200 par an ; - Assemblée générale/annuelle ; - Évaluations externes (ratings)/ annuelle.	Informations enrichie au sein du DEU et des communiqués de presse - le modèle d'affaires comprend le développement d'une offre de services permettant d'améliorer la rentabilité du groupe.
 Autorités de tutelle/ Régulateur	- Éthique ; - Respect et conformité des lois et règlements ; - Respect de l'environnement et de la sécurité.	- Contact annuel avec l'AMF et les autorités fiscales/annuel ; - Déclarations de formalités régulières ; réponses aux enquêtes et audits.	Amélioration continue de la conformité - création d'un département de contrôle interne.
 Communautés, société et planète	- Pratiques responsables en matière socioéconomique et environnementale ; - Droits humains et éthique - Protection et information des consommateurs.	- Partenariats (WBCSD, EcoVadis) ; - Évaluations externes (ratings)/ annuelles ; - Publications sectorielles et participations aux salons et forum (Perifem, NRF).	- Création filière de recyclage VusionGroup ; - Lancement de solution de lutte contre le gaspillage alimentaire, de traçabilité produits (PDi Digital) ; - Analyse des évaluations externes (CDP, EcoVadis).

4.1.4 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec le modèle d'affaires [SBM-3]

L'ensemble des impacts, risques et opportunités décrits ci-dessous ont fait l'objet d'une analyse de double matérialité décrite en section 4.1.5 de ce document. Aucun effet financier significatif, actuel ou attendu, n'a été identifié à ce stade.

4.1.4.1 Résilience du modèle d'affaires et de la stratégie du groupe face aux IROs (Impacts, Risques et Opportunités) matériels

Les tableaux ci dessous présentent par thèmes et sous-thèmes, les impacts, risques et opportunités jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024.

Pour chacun des sous-thèmes, le tableau mentionne :

- si son impact est positif, négatif, s'il s'agit d'un risque (R) ou d'une opportunité (O) ;
- où il se situe dans sa chaîne de valeur, à savoir amont, activité propre, ou aval.

Tous les IRO ont été notés en brut, indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre par le groupe.

Résilience de la stratégie et du modèle d'affaires au regard de ses impacts et risques matériels

Les principaux risques bruts relatifs à la résilience identifiés au cours de l'analyse de double matérialité menée en accord avec la méthodologie CSRD sont détaillés au sein des sections suivantes, chacune d'entre elles faisant état des axes de résilience instaurés par le groupe pour chacun des enjeux bruts identifiés.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Les enjeux relatifs au climat et la trajectoire carbone

Le groupe a développé son ambition pour un commerce durable pour répondre aux attentes de ses parties prenantes, répondre aux besoins de décarbonation de ses clients, développer une « marque employeur » en matière de recrutement ou de rétention de talents, de bénéficier d'une visibilité accrue sur les marchés de capitaux et répondre aux politiques d'affectation de certains portefeuilles d'investissement. Cette ambition permet de faire face au risque réputationnel potentiel.

VusionGroup a pour stratégie la construction d'un modèle économique en ligne avec les accords de Paris afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 1,5 °C à horizon 2030. La stratégie du groupe consiste à mettre en œuvre sa feuille de route pour un Commerce durable qui se décline en deux pans :

- décarboner ses solutions, afin de limiter son impact négatif ;
- aider ses clients à se décarboner grâce aux cas d'usage identifiés afin d'instaurer des impacts positifs potentiels

pour le climat et d'être en mesure de saisir les opportunités économiques inhérentes à la vente de ces nouveaux services.

Pour ce faire, le groupe réalise des dépenses d'investissements en R&D, investit le cas échéant, dans l'acquisition d'entreprises innovantes afin de diversifier son offre de services clients : la planification financière permet de s'assurer que des capitaux suffisants sont alloués à la R&D afin de faire progresser les projets de développement des IoT bas carbone. En matière de dépenses opérationnelles, les prévisions budgétaires prévoient systématiquement les enveloppes nécessaires aux honoraires de conseil sur les sujets liés à la durabilité et notamment au climat, les dépenses d'éco-contributions, etc. Aucune taxation carbone n'est pour l'instant provisionnée dans les comptes.

Type	Partie de la chaîne de valeur	Probabilité	Horizon temporel	ESRS #	Lien avec le modèle d'affaires
IROs matériels relatifs au climat et à la trajectoire carbone du Groupe					
Risque de coûts financiers liés aux investissements dans la décarbonation des activités et de la chaîne de valeur de VusionGroup.	Risque	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS E1 Planification budgétaire : Investissements ou dépenses planifiés en R&D, approvisionnement décarboné et gestion de l'économie circulaire.
Gain de clients si les activités de VusionGroup sont perçues comme bénéfiques à la lutte contre le changement climatique.	Opportunité	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS E1 Gains de parts de marchés : solutions diversifiées soit par le biais de partenariats soit par acquisitions.
Risque de dommages à la réputation de l'entité en cas de manque perçu d'ambition dans sa stratégie d'adaptation aux enjeux climatiques. La fiabilité de VusionGroup est en jeu si le client ne perçoit pas nos efforts comme suffisants pour s'adapter à l'avenir.	Risque	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS E1 Risque de perte de parts de marché, de difficultés de recrutement.
Risque de taxes et de réglementations concernant l'importation de produits fabriqués en Asie/autres pays.	Risque	Amont	Potentiel	3 - Long terme	ESRS E1 Planification budgétaire le cas échéant, diversification géographique que de la chaîne de valeur amont.
Impact négatif sur l'environnement par la contribution au changement climatique <i>via</i> les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3).	Impact négatif	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS E1 Planification budgétaire : Investissements ou dépenses planifiés en R&D, approvisionnement décarboné et dans la gestion de l'économie circulaire.
Décarbonation du commerce de détail en utilisant les EEG pour traiter les commandes de e-commerce plus efficacement.	Impact positif	Aval	Réel	1 - Court terme	ESRS E1 Offre commerciale : solutions diversifiées soit par le biais de partenariats soit par acquisitions.
Lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à une gestion optimisée des stocks + identification et gestion des dates de péremption.	Impact positif	Aval	Réel	1 - Court terme	ESRS E1 Offre commerciale : solutions diversifiées soit par le biais de partenariats soit par acquisitions.
Décarbonation du commerce de détail en impactant l'assortiment du distributeur.	Impact positif	Aval	Potentiel	2 - Moyen terme	ESRS E1 Offre commerciale : solutions diversifiées soit par le biais de partenariats soit par acquisitions.

Les enjeux relatifs à l'économie circulaire et aux ressources entrantes et sortantes

Les risques financiers induits par les enjeux relatifs à l'économie circulaire sont déjà inscrits dans les comptes du groupe. Le groupe veille en effet à respecter les normes européennes et nationales en matière de responsabilité du producteur et, de fait, contribue au financement des systèmes de récupérations des déchets électroniques, des batteries et piles, afin de limiter son impact environnemental au stade de la destruction en fin de vie. Le groupe cherche également à organiser la reprise de matériels usagés en créant sa propre filière d'étiquettes usagées, de manière à saisir l'opportunité de générer de

nouvelles offres de services telles que les échanges de batteries, le reconditionnement, les processus de recyclage pour réintégrer nos composants.

Le groupe a intégré dans son offre un panel de services, classés notamment en catégorie « VAS » ou Value Added Services dans la présentation de son chiffre d'affaires.

La création de cette nouvelle offre présente le risque de ne pas trouver de débouchés commerciaux à ces gammes de matériels reconditionnées, entraînant des coûts de stockage et une dépréciation des étiquettes.

Type	Partie de la chaîne de valeur	Probabilité	Horizon temporel	ESRS #	Lien avec le modèle d'affaires
IROs matériels relatifs à l'économie circulaire et aux ressources entrantes					
Risque de coûts financiers liés à la responsabilité du producteur lors de la vente d'un nouveau produit.	Risque	Aval	Réel	2 - Moyen terme	ESRS E5 Planification budgétaire des coûts inhérents aux réglementations de la filière d'activité.
Manque de vision sur les exigences/ les demandes du marché pour les EEG reconditionnées, entraînant des coûts de stockage et une dépréciation des étiquettes.	Risque	Aval	Réel	1 - Court terme	ESRS E5 Planification budgétaire des coûts inhérents aux inventaires non tournants.
Opportunité de générer de nouvelles offres de services telles que les échanges de batteries, le reconditionnement, les processus de recyclage pour réintégrer nos composants.	Opportunité	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS E5 Offre commerciale : solutions de services afin d'initier le cycle de circularité.
Impact négatif sur les écosystèmes en raison des rejets de ressources entraînant des substances dangereuses, des émissions polluantes, des déchets toxiques ou des rejets dans l'environnement.	Impact négatif	Amont, Aval	Réel	1 - Court terme	ESRS E2 Évaluation de la chaîne de valeur amont ; communication sur les dispositifs de gestion des déchets à nos clients.

Les enjeux relatifs à la chaîne de valeur

Le risque climatique peut entraîner un risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement du groupe en raison de tensions ou même de pénuries de matières premières stratégiques : le groupe intègre ce risque financier et de continuité d'exploitation dans son organisation, au sein de la direction des achats stratégiques, qui pratique systématiquement une politique de « multi sourcing » destinée à désensibiliser le groupe à ces perturbations.

Les variations de coûts de revient induites sont incluses dans les prévisions budgétaires.

La manière dont l'activité est menée au sein de la chaîne de valeur amont du groupe, dont certaines phases comprennent des étapes d'extraction minière et de purification des métaux, afin de produire des composants électroniques, pourrait avoir un effet sur :

- l'accès à l'eau pour les communautés environnantes ;
- la biodiversité, les eco-systèmes, la gestion de l'eau ;
- la santé et la sécurité des effectifs au sein de cette chaîne de valeur.

Le groupe inscrit depuis plusieurs années l'évaluation du score relatif aux pratiques sociales et de respect des droits humains de ses fournisseurs « industriels » de rang 1 et 2, dans son processus de sélection et d'évaluation de ses fournisseurs, par le biais, notamment, de questionnaires et évaluations externes EcoVadis.

Pour ce qui concerne les impacts sur l'eau et les ressources marines, le Groupe a initié en 2024 les investigations relatives aux impacts matériels identifiés lors de la DMA, en analysant dans un premier temps, les bases de références sectorielles disponibles afin de cibler les questionnaires et/ou demande de certification à adresser dans le futur à ses fournisseurs amont.

Les effets financiers actuels comme attendus sont inclus dans la démarche récurrente que la direction des achats industriels effectue :

- multiplier les sources d'approvisionnement afin de lutter contre la dépendance à un petit groupe de fournisseurs ou un fournisseur unique.
- sélectionner des fournisseurs répondant à nos critères d'éligibilité, notamment en matière de durabilité mais aussi de capacité de livraison, de prix etc...

Type	Partie de la chaîne de valeur	Probabilité	Horizon temporel	ESRS #	Lien avec le modèle d'affaires
IROs matériels relatifs à la chaîne de valeur					
Impact négatif sur les ressources en eau dans la chaîne de valeur (épuisement, assèchement des plans d'eau, intrusion d'eau salée) du à un prélèvement d'eau excessif, en particulier dans les régions soumises à un stress hydrique.	Impact négatif	Amont	Réel	1 – Court terme	ESRS E3 Évaluation de la chaîne de valeur amont.
Impact négatif sur les écosystèmes et la biodiversité lié à l'extraction et au traitement des matières premières dans la chaîne de valeur, pouvant causer une dégradation environnementale, y compris la destruction des habitats, la pollution, la déforestation, l'érosion des sols et la contamination de l'eau.	Impact négatif	Amont	Réel	1 – Court terme	ESRS E4 Évaluation de la chaîne de valeur amont.
Risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement du Groupe en raison de tensions ou de pénuries de matières premières stratégiques ou de risques physiques.	Risque	Amont	Réel	1 – Court terme	ESRS E1 Planification budgétaire : analyse de l'effet des tensions d'approvisionnement sur la marge du groupe.
Contribution négative à la santé et à la sécurité, aux droits humains, à la conformité appropriée, au devoir de diligence sur toute notre chaîne d'approvisionnement (y compris les minerais de conflit, l'exploitation et le travail des enfants).	Impact négatif	Opérations propres, Amont, Aval	Potentiel	1 – Court terme	ESRS S2 Évaluation de la chaîne de valeur amont.

Les enjeux relatifs aux effectifs du groupe

La gestion des IROs relatifs aux effectifs du groupe est très clairement intégrée dans la stratégie du groupe par la mise en œuvre de divers plans d'action en faveur du partage de la valeur, de l'équilibre de vie ainsi que de la féminisation des équipes managériales: le groupe pilote semestriellement l'indice de satisfaction de ses salariés ou eNPS⁽¹⁾ afin de faire preuve de réactivité dans un temps très court, le cas échéant.

Les effets financiers actuels comme attendus sont inclus dans la démarche récurrente que la direction des ressources humaines effectue :

- dans le cadre de ses plans d'action en faveur d'un bon dialogue managérial ;
- dans le cadre de ses plans d'action en faveur d'un équilibre de vie professionnel/personnel.

Type	Partie de la chaîne de valeur	Probabilité	Horizon temporel	ESRS #	Lien avec le modèle d'affaires
IROs matériels relatifs aux effectifs de nos opérations					
Transparence et confiance dans le dialogue managérial qui attireraient et retiendraient nos employés.	Opportunité	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS S1 Pilotage de plans d'actions en faveur d'un dialogue managérial et d'un environnement de travail attrayant.
Attirer les employés grâce à la diversité (nationalités, cultures, âges) et l'égalité des chances.	Opportunité	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS S1 Pilotage de plans d'actions en faveur d'un dialogue managérial et d'un environnement de travail attrayant.
Risque de départ des employés et/ou difficultés d'attraction et de rétention des employés en raison de mauvaises conditions de travail.	Risque	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS S1 Pilotage de plans d'actions en faveur d'un dialogue managérial et d'un environnement de travail attrayant.
Violation des droits des employés tels que définis par l'OIT en cas de mauvaises conditions de travail.	Impact négatif	Opérations propres	Potentiel	1 - Court terme	ESRS S1 Pilotage de plans d'actions en faveur d'un dialogue managérial et d'un environnement de travail ménageant de bonnes conditions de sécurité et de rémunération.
Violation des droits humains des employés en cas de traitement inégal, de harcèlement et/ou de violence.	Impact négatif	Opérations propres	Potentiel	1 - Court terme	ESRS S1 Pilotage de plans d'actions en faveur d'un dialogue managérial et d'un environnement de travail ménageant de bonnes conditions de sécurité et de rémunération.

⁽¹⁾ L' eNPS[®], acronyme de Employee Net Promoter Score, est un indicateur qui sert à mesurer la probabilité que vos employés recommandent votre organisation comme lieu de travail.

Les enjeux relatifs aux consommateurs

La valorisation de l'impact positif que constitue la transparence de l'information vis-à-vis du consommateur final est inscrit dans la stratégie du groupe, non seulement dans le cadre standard du rôle d'affichage des gammes de produits commercialisées, mais également dans la multiplication des initiatives et partenariats que le groupe initie :

- initiatives technologiques permettant de multiplier les canaux d'interaction avec le consommateur final ;

- partenariats permettant de développer les interfaces avec des bases de données plus riches en informations destinées au consommateur.

Les effets financiers actuels comme attendus sont inclus dans la démarche récurrente du groupe en matière de recherche de partenariats technologiques comme fonctionnels afin d'enrichir en permanence l'offre de services et de fonctionnalités possibles.

Type	Partie de la chaîne de valeur	Probabilité	Horizon temporel	ESRS #	Enjeux	Lien avec le modèle d'affaires
IRO matériels relatifs à la communauté et aux consommateurs						
Assurer la transparence de l'information (prix, origine, etc.) pour le consommateur final.	Impact positif	Aval	Réel	1 - Court terme	ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux. Fiabilité des solutions commercialisées.

Les enjeux relatifs à la conduite des affaires

Le groupe conduit ses activités selon les standards d'intégrité et d'éthique les plus stricts (lutte contre la corruption, le travail forcé, la violation de la propriété intellectuelle...), matérialisé par notre Code Éthique qui fournit le cadre pour travailler ensemble, interagir avec les clients, s'adresser aux actionnaires, collaborer avec nos partenaires commerciaux et créer de la valeur pour toutes

nos parties prenantes. Le respect des engagements contractuels vis-à-vis de ses fournisseurs fait partie de ses standards.

Le groupe dispose d'une feuille de route dédiée à construire sa résilience vis-à-vis du risque cyber, y compris les fuites de données. Il a obtenu, début 2023, la certification ISO 27001.

	Type	Partie de la chaîne de valeur	Probabilité	Horizon temporel	ESRS #	Lien avec le modèle d'affaires
IRO matériels relatifs à la gouvernance (sécurité informatique et délais de règlement)						
Risque d'interruptions dans la chaîne d'approvisionnement pouvant affecter la disponibilité des produits ou services pour les clients, entraînant une insatisfaction, en raison de problèmes de gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les retards de paiements ou les litiges.	Risque	Opérations propres, Amont, Aval	Potentiel	1 - Court terme	ESRS G1	Détérioration dans la fluidité de l'approvisionnement.
Violations de la sécurité informatique pouvant entraîner une interruption des activités au sein des opérations propres du groupe: les systèmes informatiques peuvent être mis hors service pour contenir la violation et réparer les dommages, récupérer ou restaurer les informations.	Risque	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS G1	Désorganisation interne, voire interruption de nos services.
Risque légal et réputationnel (baisse d'attraction des clients, difficultés de recrutements) si le groupe était soumis à une sanction induite par un manquement éthique ou un problème de corruption au sein de ses opérations propres.	Impact négatif	Opérations propres	Réel	1 - Court terme	ESRS G1	Désorganisation et risques de mécontentement et insatisfaction des parties prenantes concernées.

4.1.5 Gestion des IROs et double matérialité [IRO-1 ; IRO-2]

4.1.5.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1 ; IRO-2]

Méthodologie utilisée et hypothèses retenues

Processus pour identifier, évaluer et hiérarchiser les impacts potentiels, les risques et les opportunités liés aux enjeux de durabilité

La cartographie des impacts, risques et opportunités consiste à identifier, évaluer et hiérarchiser :

- les impacts que le groupe peut avoir sur la société et l'environnement par son activité ; et
- les risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité qui peuvent affecter la performance de l'entreprise, sa réputation ou ses parties prenantes.

Cette cartographie permet d'identifier les sujets matériels pour VusionGroup et pour ses parties prenantes et ainsi de prioriser les politiques à mettre en place et les plans d'actions associés pour gérer au mieux les sujets matériels.

L'identification des risques liés aux enjeux de durabilité diffère notamment de l'identification des facteurs de risques décrits en section 2 de ce DEU, par son caractère d'évaluation « brute » et non pas « nette ». En revanche les échelles et critères ainsi que les horizons de temps sont homogènes pour les deux exercices d'évaluation. Ainsi, l'analyse de double matérialité s'inscrit-elle bien dans le cadre plus général des facteurs de risques propres à l'activité du groupe. Le tableau récapitulatif ci-dessous cartographie les liens entre facteurs de risques et IROs matériels pour le groupe Vusion.

Les impacts, risques et opportunités (IROs) liés à la durabilité ont été identifiés et notés par une vingtaine de managers du groupe, experts dans leur spécialité et attributions, tenant compte à la fois :

- de leurs connaissances des attentes des parties prenantes dans leur domaine respectif de management ;
- de leurs connaissances des spécificités de l'ensemble des filiales ;
- des critères d'échelle, de périmètre, de probabilité d'occurrence et de temporalité très clairement définis, de manière à assurer cohérence et homogénéité de ces évaluations ;
- de publications externes, notamment concernant les effets de chaîne de production de composants électroniques, sur l'eau et la biodiversité.

Différents ateliers d'évaluation ont été organisés durant le 2^e semestre 2024, avec le soutien de la direction du développement durable.

Cette revue des impacts et risques bruts possibles des activités du Groupe a été réalisée en suivant les thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de l'AR 16 [ESRS 1], pour préparer le reporting de durabilité du Groupe aux exigences réglementaires. Il a bien été tenu compte de la prévalence de la sévérité sur la probabilité d'occurrence, lors des évaluations relatives aux droits humains.

Les experts ayant participé à cette analyse sont :

- la Directrice des ressources humaines et l'une de ses collaboratrices en charge des rémunérations ;
- le Directeur des achats industriels, le Directeur de la qualité produit, la Directrice des approvisionnements stratégiques, le Directeur de production ;
- le Directeur des opérations, le Directeur méthodes et qualité ;
- le Directeur des partenariats ;
- le Directeur service clients ;
- le Directeur gestion des risques et des assurances ;
- le Directeur du contrôle interne et de l'audit ;
- le Directeur financier, la Directrice juridique, la Directrice du contrôle de gestion, le Directeur des systèmes d'information et le Directeur des développements logiciels.

Chaque IRO a reçu une évaluation à partir de la combinaison des échelles et critères de cotation décrits ci-dessous (tableaux), le seuil de matérialité défini par le groupe étant de 2.2 sur une échelle de 4.

Le résultat de ce travail effectué sur chaque périmètre a systématiquement été partagé avec les experts de la direction financière (pilotage des risques, contrôle interne) de manière à renforcer la cohérence des IROs et leur matérialité.

Par rapport aux publications de durabilité précédentes (DPEF) les enjeux matériels nouveaux sont essentiellement induits par la prise en compte des enjeux concernant la chaîne de valeur amont et aval :

Amont

Au delà des enjeux de respect des droits de l'homme en matière de santé et sécurité au travail et d'éthique dans les affaires qui faisaient déjà l'objet de reporting d'indicateurs (VusionGroup a basé son évaluation de double matérialité sur les informations sectorielles disponibles - Labour Rights Index par pays), de nouveaux impacts ou risques sont apparus lors de l'analyse de double matérialité :

- les impacts relatifs aux prélèvements d'eau dans la chaîne de valeur ;
- l'impact sur les éco-systèmes, la biodiversité, en raison de l'extraction minière à l'origine du process de production, de rejets de substances dangereuses puis de la gestion de l'eau au sein de la chaîne de valeur amont.

Aval

- l'impact positif que constitue une information fiable, affichée par nos solutions au bénéfice du consommateur final, en magasin.

1

2

3

4

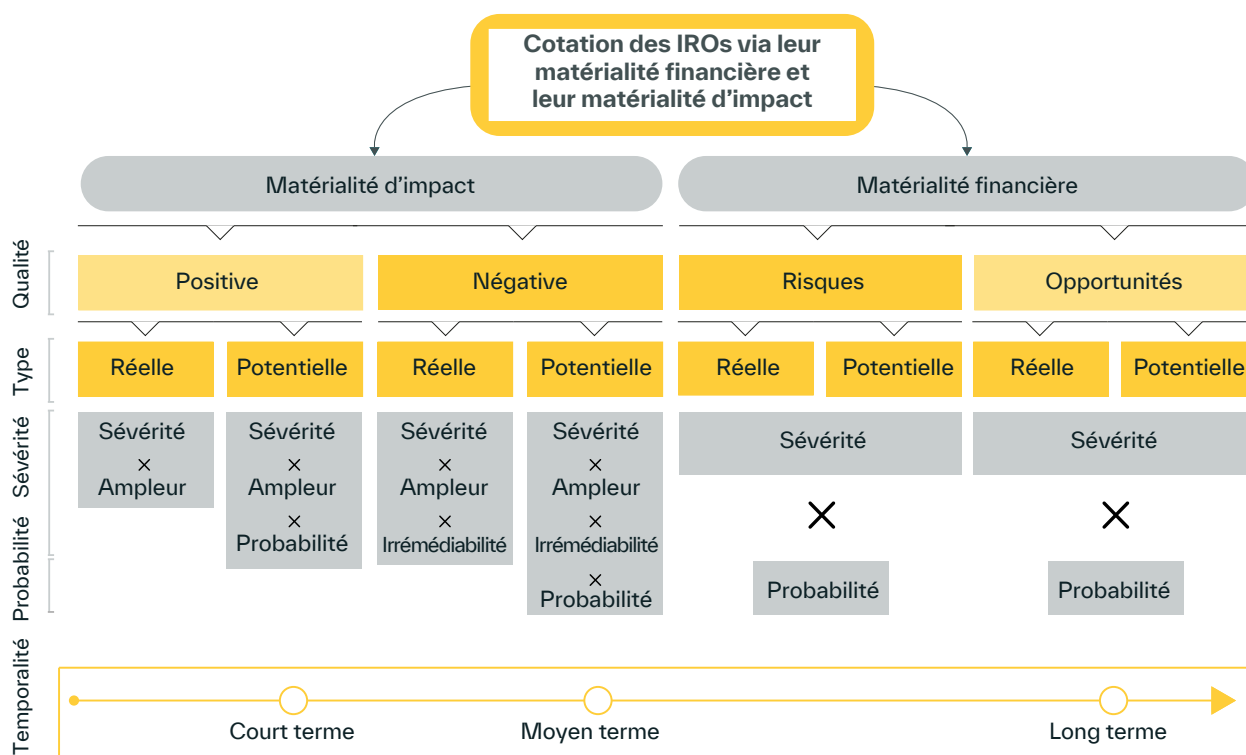
5

6

7

8

9



Le tableau ci-dessous synthétise la manière avec laquelle les IROs matériels s'inscrivent dans l'évaluation des facteurs de risques du groupe, présentés en section 2.1 de ce DEU :

IROs matériels	IRO	Enjeux	Facteurs de risque
Risque de coûts financiers liés aux investissements dans la décarbonation des activités et de la chaîne de valeur de VusionGroup.	R	ESRS E1	2.1.1.1 Compétitivité marché et 2.1.1.5 Disruption technologique et 2.1.1.6 Climat et décarbonation et 2.1.3.1 Propriété intellectuelle
Gain de clients si les activités de VusionGroup sont perçues comme bénéfiques à la lutte contre le changement climatique.	O	ESRS E1	2.1.1.1 Compétitivité marché et 2.1.1.6 Climat et décarbonation
Risque de taxes et de réglementations concernant l'importation de produits fabriqués en Asie / autres pays	R	ESRS E1	2.1.2.2 Approvisionnement composants et 2.1.1.2 Tensions géopolitiques
Risque de dommages à la réputation de l'entité en cas de manque perçu d'ambition dans sa stratégie d'adaptation aux enjeux climatiques. La fiabilité de VusionGroup est en jeu si le client ne perçoit pas nos efforts comme suffisants pour s'adapter à l'avenir.	R	ESRS E1	2.1.1.1 Compétitivité et 2.1.1.6 Climat et décarbonation
Impact négatif sur l'environnement par la contribution au changement climatique via les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3).	I	ESRS E1	2.1.1.6 Climat et décarbonation
Décarbonation du commerce de détail en utilisant les EEG pour traiter les commandes de e-commerce plus efficacement.	I	ESRS E1	2.1.1.4 Produits et services
Lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à une gestion optimisée des stocks + identification et gestion des dates de péremption.	I	ESRS E1	2.1.1.6 Climat et décarbonation et 2.1.1.4 Offre de produits et services
Décarbonation du commerce de détail en impactant l'assortiment du distributeur.	I	ESRS E1	2.1.1.6 Climat et décarbonation et 2.1.1.4 Offre de produits et services
Impact négatif sur les écosystèmes en raison des rejets de ressources entraînant des substances dangereuses, des émissions polluantes, des déchets toxiques ou des rejets dans l'environnement.	I	ESRS E2	2.1.1.6 Climat et décarbonation

IROs matériels	IRO	Enjeux	Facteurs de risque
Impact négatif sur les ressources en eau dans la chaîne de valeur (épuisement, assèchement des plans d'eau, intrusion d'eau salée) du à un prélèvement d'eau excessif, en particulier dans les régions soumises à un stress hydrique.	I	ESRS E3	2.1.1.6 Climat et décarbonation
Impact négatif sur les écosystèmes et la biodiversité lié à l'extraction et au traitement des matières premières dans la chaîne de valeur, pouvant causer une dégradation environnementale, y compris la destruction des habitats, la pollution, la déforestation, l'érosion des sols et la contamination de l'eau.	I	ESRS E4	2.1.1.6 Climat et décarbonation
Risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement du Groupe en raison de tensions ou même de pénuries de matières premières stratégiques.	R	ESRS E1	2.1.1.2 Tensions géopolitiques et 2.1.1.6 Climat et décarbonation et 2.1.2.2 Approvisionnement composants et 2.1.2.5 Qualité
Risque de coûts financiers liés à la responsabilité du producteur lors de la vente d'un nouveau produit.	R	ESRS E5	2.1.1.6 Climat et décarbonation
Manque de vision sur les exigences/les demandes du marché pour les EEG reconditionnées, entraînant des coûts de stockage et une dépréciation des étiquettes.	R	ESRS E5	2.1.2.6 Prévisions commerciales
Opportunité de générer de nouvelles offres de services telles que les échanges de batteries, le reconditionnement, les processus de recyclage pour réintégrer nos composants.	O	ESRS E5	2.1.1.1 Compétitivité marché et 2.1.1.4 Produits et services
Violations de la sécurité informatique pouvant entraîner une interruption des activités au sein des opérations propres du groupe: les systèmes informatiques peuvent être mis hors service pour contenir la violation et réparer les dommages, récupérer ou restaurer les informations.	R	ESRS G1	2.1.2.1 Cyber Attaques
Risque d'interruptions dans la chaîne d'approvisionnement pouvant affecter la disponibilité des produits ou services pour les clients, entraînant une insatisfaction, en raison de problèmes de gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les retards de paiements ou les litiges.	R	ESRS G1	2.1.2.2 Approvisionnement composants
Risque légal et réputationnel (baisse d'attraction des clients, difficultés de recrutements) si le groupe était soumis à une sanction induite par un manquement éthique ou un problème de corruption au sein de ses opérations propres.	I	ESRS G1	2.1.2.1 Cyber Attaques et 2.1.3.3 Éthique et <i>compliance</i>
Transparence et confiance dans le dialogue managérial qui attireraient et retiendraient nos employés.	O	ESRS S1	2.1.2.8 Attraction et fidélisation des compétences techniques et 2.1.2.7 Personnes clés
Risque de départ des employés et/ou difficultés d'attraction et de rétention des employés en raison de mauvaises conditions de travail.	R	ESRS S1	2.1.2.7 Personnes clés et 2.1.2.8 Attraction et compétences technologiques
Attirer les employés grâce à la diversité (nationalités, cultures, âges) et l'égalité des droits.	O	ESRS S1	2.1.2.7 Personnes clés et 2.1.2.8 Attraction et compétences technologiques et 2.1.3.3 Éthique et <i>compliance</i>
Violation des droits des employés tels que définis par l'OIT en cas de mauvaises conditions de travail.	I	ESRS S1	2.1.2.7 Personnes clés et 2.1.2.8 Attraction et compétences technologiques et 2.1.3.3 Éthique et <i>compliance</i>
Violation des droits humains des employés en cas de traitement illégal, de harcèlement et/ou de violence.	I	ESRS S1	2.1.2.7 Personnes clés et 2.1.2.8 Attraction et compétences technologiques et 2.1.3.3 Éthique et <i>compliance</i>
Contribution négative à la santé et à la sécurité, aux droits humains, à la conformité appropriée, au devoir de diligence sur toute notre chaîne d'approvisionnement (y compris les minerais de conflit, l'exploitation et le travail des enfants).	I	ESRS S2	2.1.1.6 Climat et décarbonation et 2.1.2.7 Personnes clés et 2.1.2.8 Attraction et compétences technologiques et 2.1.3.3 Éthique et <i>compliance</i>
Assurer la transparence de l'information (prix, origine...) pour le consommateur final.	I	ESRS S4	2.1.1.4 Produits et services

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Les échelles de cotation :

	Financier	Réglementaire	Réputation	Satisfaction client	Continuité des activités	Attentes des employés	Attentes des investisseurs
4 - Critique	Impact sur les ventes > 50 M€ // EBITDA du groupe > 10 M€	Perturbation significative et prolongée des services	Couverture médiatique négative étendue // boycott // Impact mondial	Attentes très élevées des clients, pouvant entraîner une perte de revenus importante	Impact à long terme	Départs massifs du personnel, conflits ouverts dans la relation	Départs massifs des investisseurs, conflits ouverts dans la relation
3 - Majeur	Impact sur les ventes > 10 M€ // EBITDA du groupe > 5 M€	Amende et interruption des services	Couverture négative limitée dans les médias multinationaux // Impact multinational	Fortes attentes des clients pouvant entraîner une méfiance envers les marques et une perte de revenus avérée	Impact à moyen terme	Départs d'employés, détérioration de la confiance à moyen terme. Faible performance des employés (investissement).	Départs d'investisseur, détérioration de la confiance à moyen terme
2 - Modéré	Impact sur les ventes > 5 M€ // EBITDA du groupe > 1 M€	Amende mais pas d'interruption de service	Couverture négative étendue dans les médias nationaux // Impact national	Attentes croissantes des clients pouvant entraîner un buzz négatif et une perte de revenus minimale	Impact à court terme	Départ de certains employés, détérioration de la confiance à court terme	Départ de certains investisseurs, détérioration de la confiance à court terme
1 - Mineur	Impact sur les ventes < 1 M€ // EBITDA du groupe > 100 k€	Pas d'amendes ni d'interruption de services	Série d'articles négatifs dans la presse locale/régionale // spécialisée // Impact local/régional	Peu ou pas d'impact, peu d'attentes des clients	Impact mineur	Départs marginaux et difficultés de rétention, impact localisé sur les relations	Départs marginaux et difficultés de rétention, impacts localisés sur les relations

Environnement

Sévérité	4 - Critique	Impact significatif sur la qualité/quantité des ressources naturelles affectées.
	3 - Majeur	Impact significatif sur la qualité/quantité des ressources naturelles affectées.
	2 - Modéré	Impact visible mais modéré sur les ressources naturelles.
	1 - Mineur	Peu ou pas d'impact.
Ampleur	4 - Critique	Impact mondial.
	3 - Majeur	Impact multinational.
	2 - Modéré	Impact national.
	1 - Mineur	Impact local ou régional.
Irrémediabilité	4 - Critique	Les impacts sont définitifs.
	3 - Majeur	Les impacts nécessitent des ressources significatives (humaines, technologiques, financières, etc.) pour être remédiés.
	2 - Modéré	Les impacts nécessitent peu de ressources (humaines, technologiques, financières, etc.) pour être remédiés.
	1 - Mineur	Les impacts sont insignifiants, sans coûts ou ressources significatifs à engager.

Droits humains

Sévérité	4 - Critique	Atteintes aux droits fondamentaux de l'OIT et/ou atteintes aux droits des personnes vulnérables (enfants, peuples autochtones, etc.).
	3 - Majeur	Violations d'autres droits humains (données personnelles des employés et autres, etc.) en dehors des populations vulnérables.
	2 - Modéré	N/A.
	1 - Mineur	N/A.
Ampleur	4 - Critique	Chaîne de valeur : Plusieurs milliers d'individus - main-d'œuvre interne > 20 %.
	3 - Majeur	Chaîne de valeur : Plusieurs centaines d'individus - 5 % > main-d'œuvre interne >= 20 %.
	2 - Modéré	Quelques dizaines d'individus.
	1 - Mineur	Quelques individus.
Irrémediabilité	4 - Critique	Les impacts sont définitifs.
	3 - Majeur	Les impacts nécessitent des ressources significatives (humaines, technologiques, financières, etc.) pour être remédiés.
	2 - Modéré	Les impacts nécessitent peu de ressources (humaines, technologiques, financières, etc.) pour être remédiés.
	1 - Mineur	Les impacts sont insignifiants, sans coûts ou ressources significatifs à engager.

Santé et Sécurité

Sévérité	4 - Critique	Atteinte irréversible à l'intégrité physique et/ou psychologique des patients/employés/troisièmes parties / Mise en danger de la vie / Décès.
	3 - Majeur	Blessure grave et prolongée ou santé mentale gravement compromise des patients/employés/troisièmes parties.
	2 - Modéré	Atteinte légère et temporaire à l'intégrité physique/psychologique des patients/employés/troisièmes parties.
	1 - Mineur	Domage ponctuel à l'intégrité physique/psychologique des patients/employés/troisièmes parties.
Ampleur	4 - Critique	Chaîne de valeur : Plusieurs milliers d'individus - main-d'œuvre interne > 20 %.
	3 - Majeur	Chaîne de valeur : Plusieurs centaines d'individus - 5 % > main-d'œuvre interne >= 20 %.
	2 - Modéré	Quelques dizaines d'individus.
	1 - Mineur	Quelques individus.
Irrémediabilité	4 - Critique	Les impacts sont définitifs.
	3 - Majeur	Les impacts nécessitent des ressources significatives (humaines, technologiques, financières, etc.) pour être remédiés.
	2 - Modéré	Les impacts nécessitent peu de ressources (humaines, technologiques, financières, etc.) pour être remédiés.
	1 - Mineur	Les impacts sont insignifiants, sans coûts ou ressources significatifs à engager.

4.1.5.2 Matrice de double matérialité [ESRS2. IRO-1]

Synthèse de l'analyse de double matérialité

Pilier (ou ESRS)	Enjeux	Matérialité d'impact	Matérialité financière
ESRS E1	Changement climatique	Impact négatif sur l'environnement par la contribution au changement climatique via les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3).	Risque de coûts financiers liés aux investissements dans la décarbonation des activités et de la chaîne de valeur de VusionGroup.
ESRS E1	Changement climatique	Décarbonation du commerce de détail en utilisant les EEG pour traiter les commandes de e-commerce plus efficacement.	Gain de clients si les activités de VusionGroup sont perçues comme bénéfiques à la lutte contre le changement climatique.
ESRS E1	Changement climatique	Lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à une gestion optimisée des stocks + identification et gestion des dates de péremption.	Risque de taxes et de réglementations concernant l'importation de produits fabriqués en Asie/ autres pays.
ESRS E1	Changement climatique	Décarbonation du commerce de détail en impactant l'assortiment du distributeur.	Risque de dommages à la réputation de l'entité en cas de manque perçu d'ambition dans sa stratégie d'adaptation aux enjeux climatiques. La fiabilité de VusionGroup est en jeu si le client ne perçoit pas nos efforts comme suffisants pour s'adapter à l'avenir.
ESRS E1	Changement climatique		Risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement du Groupe en raison de tensions ou même de pénuries de matières premières stratégiques.
ESRS E2	Pollution	Impact négatif sur les écosystèmes en raison des rejets de ressources entraînant des substances dangereuses, des émissions polluantes, des déchets toxiques ou des rejets dans l'environnement.	
ESRS E3	Ressources hydriques et marines	Impact négatif sur les ressources en eau dans la chaîne de valeur (épuisement, assèchement des plans d'eau, intrusion d'eau salée) du à un prélèvement d'eau excessif, en particulier dans les régions soumises à un stress hydrique.	
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	Impact négatif sur les écosystèmes et la biodiversité lié à l'extraction et au traitement des matières premières dans la chaîne de valeur, pouvant causer une dégradation environnementale, y compris la destruction des habitats, la pollution, la déforestation, l'érosion des sols et la contamination de l'eau.	
ESRS E5	Économie circulaire		Risque de coûts financiers liés à la responsabilité du producteur lors de la vente d'un nouveau produit.
ESRS E5	Économie circulaire		Manque de vision sur les exigences/les demandes du marché pour les EEG reconditionnées, entraînant des coûts de stockage et une dépréciation des étiquettes.
ESRS E5	Économie circulaire		Opportunité de générer de nouvelles offres de services telles que les échanges de batteries, le reconditionnement, les processus de recyclage pour réintégrer nos composants.
ESRS S1	Effectifs propres	Violation des droits des employés tels que définis par l'OIT en cas de mauvaises conditions de travail.	Transparence et confiance dans le dialogue managérial qui attireraient et retiendraient nos employés.
ESRS S1	Effectifs propres	Violation des droits humains des employés en cas de traitement inégal, de harcèlement et/ou de violence.	Risque de départ des employés et/ou difficultés d'attraction et de rétention des employés en raison de mauvaises conditions de travail.
ESRS S1	Effectifs propres		Attirer les employés grâce à la diversité (nationalités, cultures, âges) et l'égalité des droits.

Pilier (ou ESRS)	Enjeux	Matérialité d'impact	Matérialité financière
ESRS S2	Travailleurs dans la chaîne de valeur	Contribution négative à la santé et à la sécurité, aux droits humains, à la conformité appropriée, au devoir de diligence sur toute notre chaîne d'approvisionnement (y compris les minerais de conflit, l'exploitation et le travail des enfants).	
ESRS S4	Consommateur final	Assurer la transparence de l'information (prix, origine, etc.) pour le consommateur final.	
ESRS G1	Gouvernance	Risque légal et réputationnel (baisse d'attraction des clients, , difficultés de recrutements) si le groupe était soumis à une sanction induite par un manquement éthique ou un problème de corruption au sein de ses opérations propres.	Violations de la sécurité informatique pouvant entraîner une interruption des activités au sein des opérations propres du groupe: les systèmes informatiques peuvent être mis hors service pour contenir la violation et réparer les dommages, récupérer ou restaurer les informations.
ESRS G1	Gouvernance		Risque d'interruptions dans la chaîne d'approvisionnement pouvant affecter la disponibilité des produits ou services pour les clients, entraînant une insatisfaction, en raison de problèmes de gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les retards de paiements ou les litiges.

4.1.5.3 Enjeux matériels [IRO-2]

Table de concordance des points de données ESRS

DR	Nom	Section
Changement climatique ESRS E1		
E1 GOV 3	Intégration des performances de durabilité dans le mécanisme de rémunération	4.1.2.3
E1 SBM3	Impacts risques et opportunités - interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires	4.1.3.1
DR E1-1	Plan de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique	4.2.1.1
DR E1-2	Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	4.2.1.4
DR E1-3	Actions et ressources liées aux politiques mises en place en lien avec le changement climatique	4.2.1.5
DR E1-4	Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	4.2.1.6
DR E1-5	Consommation d'énergie	4.2.1.6
DR E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et total des GES	4.2.1.6
Pollution ESRS E2		
DR E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	4.2.2.3
Ressources hydriques et marines ESRS E3		
DR E3-2	Actions et ressources liées à l'eau et aux ressources marines	4.2.3.2
DR E3-3	Objectifs relatifs à l'eau et aux ressources marines	4.2.3.3
Biodiversité et écosystèmes ESRS E4		
DR E4-1	Plan de transition et prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le <i>business model</i>	4.2.4.1
DR E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.4.4
DR E4-4	Objectifs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.4.5
Utilisation des ressources et économie circulaire ESRS E5		
DR E5-1	Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.5.2
DR E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.5.3
DR E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.5.4
DR E5-4	Ressources entrantes	4.2.5.4
DR E5-5	Ressources sortantes	4.2.5.4

DR	Nom	Section
Effectifs de l'entreprise ESRS S1		
S1 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.3.1.1
S1 SBM-3	Impacts risques et opportunités - interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires	4.3.1.2
DR S1-1	Politiques relatives aux effectifs de l'entreprise	4.3.1.3
DR S1-2	Processus d'engagement avec les effectifs et et leurs représentants au sujet des impacts	4.3.1.4
DR S1-3	Processus pour remédier aux impacts négatifs et et canaux permettant aux effectifs de faire part de leurs préoccupations	4.3.1.5
DR S1-4	Prendre des mesures en cas d'impacts matériels sur ses propres effectifs, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités matérielles liées à son propre personnel, ainsi que l'efficacité de ces actions	4.3.1.6
DR S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	4.3.1.7
DR S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	4.3.1.7
DR S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés de l'entreprise	4.3.1.7
DR S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	4.3.1.7
DR S1-9	Mesure de la diversité des effectifs	4.3.1.7
DR S1-10	Salaires adéquats	4.3.1.7
DR S1-11	Protection sociale	4.3.1.7
DR S1-13	Mesures relatives à la formation et au développement des compétences	4.3.1.7
DR S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	4.3.1.7
DR S1-15	Mesures relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	4.3.1.7
DR S1-16	Paramètres de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	4.3.1.7
DR S1-17	Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	4.3.1.7
Effectifs de la chaîne de valeur ESRS S2		
S2 SBM2	Intérêts et point de vue des parties prenantes	4.3.2.1
DR S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	4.3.2.3
DR S2-2	Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	4.3.2.4
DR S2-3	Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	4.3.2.4
DR S2-4	Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et approches pour gérer les risques matériels et saisir des opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces actions	4.3.2.4
DR S2-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	4.3.2.5
Consommateurs et utilisateurs finaux ESRS S4		
DR S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités	4.3.3
Conduite des affaires ESRS G1		
DR G1-1	Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires et de culture d'entreprise	4.4.1.3
DR G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	4.4.1.5
DR G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.4.1.4
DR G1-4	Incidents confirmés de corruption ou de pots-de-vin	4.4.1.4
DR G1-6	Pratiques de paiement	4.4.1.5
	Sécurité informatique (spécifique à l'entité)	4.4.2.5

Enjeux considérés comme matériels (AR-16)

Enjeux de développement durable				
Normes	Enjeux	Sous-enjeux	Sous-sous-enjeux	
ESRS E1	Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	1
		Atténuation au changement climatique	Atténuation au changement climatique	
ESRS E2	Pollution	Pollution des sols	Pollution des sols	2
ESRS E3	Ressources hydriques et marines	Ressources hydriques et marines	Rejet des eaux	
			Prélèvement en eaux	
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des sols	3
ESRS E5	Économie circulaire	Ressources entrantes, y compris utilisation des ressources	Ressources entrantes, y compris utilisation des ressources	
		Ressources sortantes liées aux produits et services	Ressources sortantes liées aux produits et services	4
ESRS S1	Effectifs propres	Conditions de travail	Sécurité de l'emploi	
			Temps de travail	5
			Salaires décents	
			Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	
		Égalité de traitement et égalité des droits pour tous	Égalité des droits et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	6
			Formation et développement des compétences	
			Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	7
			Diversité	
ESRS S2	Travailleurs dans la chaîne de valeur	Conditions de travail	Sécurité de l'emploi	8
			Temps de travail	
			Santé et sécurité	
		Autres droits liés au travail	Travail des enfants	9
			Travail forcé	
ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés à l'information pour les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Accès à l'information (de qualité)	
ESRS G1	Conduite des affaires	Culture d'entreprise	Culture d'entreprise	
		Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	
ESRS G1	Conduite des affaires	Lutte contre la corruption		
ESRS G1	Thème spécifique à l'entité	Sécurité Cyber	Sécurité Cyber	

4.2 Informations environnementales [E1, E2, E3, E4, E5]

4.2.1 Changement climatique [E1]

L'ambition du groupe face au changement climatique consiste à diminuer son impact sur l'environnement mais aussi permettre à ses clients de se décarboner. La stratégie

Climat de VusionGroup repose sur ces deux grands piliers : innover en faveur d'un IoT bas carbone, et contribuer par ses solutions à la décarbonation du commerce.

4.2.1.1 Plan de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]

VusionGroup a renouvelé son soutien au Pacte mondial des Nations Unies et a confirmé son action pour le climat conformément à l'accord de Paris, en validant en novembre 2024 ses objectifs de décarbonation court-terme auprès de la Science Based Target Initiative (SBTi). Ses objectifs sont détaillés dans la section 4.2.1.6 et sont les suivants :

- Diminuer en valeur absolue la somme de ses émissions en eqCO₂ scope 1 et scope 2 de -42 % à horizon 2030, par rapport à 2022 ;
- Diminuer en intensité son scope 3 (Émissions en eqCO₂ du scope 3/marge sur coût variable) à hauteur de -51,6 % à horizon 2030, par rapport à 2022, via les achats de biens et services, le transport des produits vendus, les voyages d'affaires, les trajets domicile-travail ainsi que l'usage des produits vendus. Les objectifs en valeur absolue sont présentés en section 4.2.1.6. Pour rappel, cet objectif en valeur absolue s'inscrit dans un contexte de très forte croissance pour VusionGroup.

Ces objectifs viennent encadrer l'ambition du groupe de décarboner le secteur de la distribution, en proposant des solutions moins carbonées, plus durables et mieux conçues.

VusionGroup n'a pas encore établi de plan de transition long-terme à horizon 2050. En effet, le groupe se concentre dans un premier temps sur la décarbonation de ses activités, avant de s'engager pour atteindre la neutralité.

Notre stratégie de réduction des émissions de GES à horizon 2030 s'articule autour de 4 grands thèmes, détaillés en profondeur dans la section 4.2.1.5 [E1-3] :

- **La promotion des énergies renouvelables :**
 - Politique voiture restreinte à quelques typologies de postes et fonctions et ambition d'un "100 % électrique",
 - Achat de Certificats d'Énergie Renouvelable.
- **Composants, designs et services moins émissifs :**
 - Investissement dans l'éco-conception ou conception modulaire de nos produits et services (modularité et décarbonation de la nomenclature des composants),
 - Mutualisation de la batterie au sein de notre rail EdgeSense, permettant à 7 étiquettes en moyenne d'être alimentées par une seule batterie,
 - Phase d'usage en magasin plus sobre, moins émissive,
 - Un business plan où la part des ventes de services logiciels augmente (Plateforme Cloud, analyse des données via Memory et Captana...).
- **Économie circulaire :**
 - Intégration de matières recyclées au sein de nos produits et de nos emballages,
 - Programme de reconditionnement « Second Life » pour permettre à nos étiquettes électroniques de doubler leur durée de vie, et pour permettre aussi la réutilisation

de composants en bon état si l'étiquette n'est plus utilisable.

• Engagement de nos fournisseurs :

- Évaluation de nos fournisseurs via la plateforme Ecovadis,
- Fixation de pré-requis et objectifs de durabilité tels que décrits en section 4.3.2.5.

En 2024, VusionGroup a diminué son scope 1 de -20 % et son scope 2 (market-based) de -2 % grâce aux Certificats d'Énergies Renouvelables, dont l'utilisation est prévue par la Science Based Target Initiative.

Au total, VusionGroup a atteint -13,4 % de réduction en valeur absolue sur son premier objectif de décarbonation (scope 1 + scope 2) par rapport à 2022.

Sur son objectif d'intensité carbone, l'entreprise continue sur une tendance décroissante par rapport à 2022 (-25,4 %). Cette évolution souligne l'engagement du groupe pour respecter ses objectifs de décarbonation à horizon 2030.

Pour se donner les moyens d'atteindre ses objectifs à horizon 2030, le groupe a investi un total de 4,6 M€ en 2024, dans l'ensemble de ces postes :

- Dans son capital humain, avec une masse salariale importante dédiée à l'implémentation et au développement de son plan de décarbonation (équipe durabilité, équipe R&D, gestion des risques, contrôle interne, équipe en charge du programme « Second Life EEG », accompagnement par un expert du contrôle de gestion...);
- Dans des prestations de conseil et d'accompagnement, par des cabinets spécialisés ;
- Dans des prestations d'évaluation et d'audit par des tiers indépendants (Science-Based Target initiative, Ecovadis, Carbon Disclosure Project...);
- Dans des formations dédiées à la sensibilisation des salariés de l'entreprise (Fresque du Climat), à la formation des équipes techniques (Analyse de cycle de vie, décarbonation de la nomenclature produit), à la formation de l'équipe durabilité ;
- Dans le programme « Second Life » pour trier puis reconditionner les étiquettes en fin de vie ;
- Dans l'achat de Certificats d'Énergie Renouvelables.

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne, le Groupe publie la part du chiffre d'affaires et des dépenses opex et capex issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur les objectifs environnementaux taxonomiques.

En 2024, 38,3M€ de chiffre d'affaires était éligible mais non aligné à la Taxonomie Européenne (voir section 4.2.6). Ce chiffre d'affaires éligible comprend la vente d'étiquettes

reconditionnées dans le cadre de notre programme Second Life, ainsi que le chiffre d'affaires généré par notre plateforme VusionCloud.

VusionGroup a identifié des émissions verrouillées suite au passage de lignes d'assemblage sous son contrôle exclusif en 2024. Ces émissions verrouillées sont visibles dans l'évolution des émissions du scope 2 du groupe et représentent moins de 0,1 % de l'empreinte carbone totale du groupe.

VusionGroup n'est pas concerné par les activités économiques liées au pétrole, au charbon ou au gaz.

Notre plan de réduction des émissions de GES à 2030 est aligné sur nos objectifs de durabilité, financiers et opérationnels.

Notre plan de réduction de GES est approuvé par le Comité stratégie et RSE ainsi que par le Comité exécutif. (cf. 4.1.2.1 et 4.1.2.2)

En termes de planification financière :

- Un budget est dédié pour mettre en œuvre notre plan de décarbonation : cela inclut des investissements dans l'éco-design de nos solutions (plus de 30 % des collaborateurs de VusionGroup font partie du service R&D), dans l'engagement de nos fournisseurs

stratégiques pour une nomenclature produit plus vertueuse et une chaîne d'approvisionnement durable, ainsi que dans l'utilisation d'énergies renouvelables ;

- Plusieurs indicateurs de rémunération sont directement liés aux performances environnementales. Par exemple, une partie de la rémunération variable du Président-Directeur général et l'un des critères de déclenchement du plan d'actions gratuites pour les salariés du groupe en dépendent. Ces informations sont détaillées en 4.1.2.3 Rémunérations au titre de la durabilité [ESRS2 GOV3].

En termes d'intégration opérationnelle :

- Notre plan de réduction des émissions de GES à horizon 2030 est développé puis mis en œuvre grâce à la collaboration entre divers départements (R&D, Financier, Commercial, Approvisionnement stratégique, Ressources Humaines) ;
- Nous impliquons nos employés dans nos efforts de durabilité, en leur fournissant des formations et des ressources pour soutenir leur implication et la culture d'entreprise (formations sur le développement durable, Fresque du climat, campagnes de sensibilisation sur le tri, etc.). Cela favorise une culture de durabilité et d'innovation au sein de notre organisation.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Élément du plan de décarbonation [E1-1§16]	Section correspondante
a. Cibles de réduction des émissions de GES à horizon 2030 (manquent les cibles à 2050) Compatibilité avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C, conformément à l'accord de Paris.	4.2.1.6 Indicateurs et objectifs
b. Explication des leviers de décarbonation identifiés Actions clés prévues, dont : • Modifications du portefeuille produits et services. • Adoption de nouvelles technologies dans ses propres activités ou dans sa chaîne de valeur (non chiffré à ce stade).	4.2.1.5 Actions et ressources liées à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation
c. Description et quantification des investissements et des financements de l'entreprise visant à soutenir la mise en œuvre du plan de transition. Dont référence aux capex alignés sur la taxonomie et aux plans capex.	Le plan de réduction des émissions de GES à horizon 2030 est en cours de finalisation. Nous mentionnons toutefois les investissements 2024 ainsi que les activités alignées à la taxonomie en 4.2.1.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)
d. Évaluation qualitative des émissions de GES verrouillées potentiellement liées aux principaux actifs et produits de l'entreprise. Si la réalisation des cibles de l'entreprise est compromise : plans mis en place pour gérer ses actifs et produits à forte intensité de GES et à forte intensité énergétique.	N.d. (méthodologie en voie de définition)
e. Montants de capex significatifs investis au cours de l'exercice en rapport avec des activités économiques liées au charbon, au pétrole et au gaz .	0 %
f. L'entreprise est exclue des indices de référence « accord de Paris » .	Non
g. Description de la manière dont le plan de transition est intégré dans la stratégie générale et la planification financière de l'entreprise et aligné sur celles-ci.	4.1.3.1 - Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur [SBM-1]
h. Informations indiquant si ce plan de transition est approuvé par les organes de gouvernance .	4.1.2.1 Fonctionnement, rôles et responsabilité de la gouvernance [GOV-1]
i. Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en œuvre du plan de transition.	4.2.1.6 - Tableau de suivi des objectifs de décarbonation de VusionGroup

4.2.1.2 Adaptation au changement climatique [ESRS2. SBM-3]

Le groupe a analysé les risques physiques et les risques de de transition auxquels il pourrait faire face : les risques de transition ont été identifiés comme IROs matériels et font l'objet de plans d'actions décrits en 4.2.1.5 et mesures d'indicateurs détaillés en 4.2.1.6.

	Risques Physiques	Risques de Transition
Court-terme	Sites du groupe et de sa chaîne de valeur Une analyse des risques climatiques, doublée d'une analyse des catastrophes naturelles a été menée début 2024 de manière à comprendre l'exposition du groupe et des principaux sites de sa chaîne de valeur afin d'identifier les actions de gestion du risque; cette analyse, décrite ci-dessous, englobe 20 sites identifiés comme clé sur notre chaîne de valeur amont et nos propres opérations.	Réputation - L'ensemble des parties prenantes de VusionGroup s'attend à des mesures prises face au changement climatique. Ne pas répondre à ces attentes constitue un facteur de risque et pourrait affecter la réputation du Groupe. Financier - Coûts financiers liés aux investissements nécessaires à la décarbonation du groupe et de sa chaîne de valeur.
Moyen-terme		Financier Dans le cadre de la transition vers une économie plus durable, un des défis significatifs est lié à de nouvelles réglementations potentielles, imposant un système de tarification du carbone mondial ou régional, lequel entraînerait des répercussions financières directes pour toutes les entreprises.
Long-terme	Approvisionnement - Si la transition écologique mondiale ne se produit pas assez rapidement, la hausse des températures, les sécheresses et catastrophes climatiques (inondations notamment) pourraient avoir un impact direct sur notre chaîne d'approvisionnement et d'assemblage industriel amont. Approvisionnement et énergie - Si la transition écologique mondiale ne se produit pas assez rapidement, la hausse des températures et la raréfaction de l'eau pourraient avoir un impact direct sur notre chaîne d'approvisionnement amont ainsi que nos centres de serveurs de données et leur approvisionnement en énergie.	Financier Si notre chaîne d'approvisionnement est affectée (risque de tensions ou de pénuries de matières premières stratégiques) dans son organisation et ses coûts, un effet sur la rentabilité du groupe et/ ou une hausse des prix de vente serait à envisager.

Pour mieux comprendre la capacité du groupe à résister à certains scénarios climatiques, une étude a été réalisée en 2024 avec le support de notre courtier en assurances, afin d'évaluer les risques liés au climat et fournir des orientations en matière de gestion des risques – cette étude a porté sur une vingtaine de sites clés identifiés sur notre chaîne de valeur amont et nos propres opérations (ces 20 sites sont cités sous l'appellation « panel » ci-dessous) :

- lieux de sous traitance de production et assemblage : le choix de ces sites clés a été effectué en concertation avec le Directeur des achats stratégiques, expert interne des étapes clés de notre chaîne de valeur ;
- centres de R&D ;
- sièges de management de groupe.

L'étude comprend l'analyse des risques physiques ainsi que celles des catastrophes naturelles induites par les modélisations de risques issues des scénarii du GIEC⁽¹⁾; les scénarios de réchauffement climatique sont des projections basées sur différentes trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et des évolutions socio-économiques.

Les principaux scénarios utilisés par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) :

- SSP1-1.9 et SSP1-2.6 : Ces scénarios représentent des trajectoires de développement durable, avec des efforts

significatifs pour réduire les émissions de GES. Ils visent à limiter l'élévation de la température mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle ;

- SSP2-4.5 : Ce scénario intermédiaire envisage une continuité des trajectoires socio-économiques et technologiques actuelles. Il correspond à une hausse des températures mondiales de 2,7 °C d'ici 2100 ;
- SSP3-7.0 et SSP5-8.5 : Ces scénarios plus pessimistes prévoient une augmentation significative des émissions de GES. Le scénario SSP3-7.0 pourrait entraîner une hausse des températures de 3,6 °C, tandis que le scénario SSP5-8.5 pourrait conduire à une augmentation de 4,4 °C d'ici 2100.

Scénario	Horizon 2030	Horizon 2050	Horizon 2100
SSP1-1.9	+1,5 °C	+1,6 °C	+1,4 °C
SSP1-2.6	+1,5 °C	+1,7 °C	+1,8 °C
SSP2-4.5	+1,7 °C à +2 °C	+2,0 °C à +2,5 °C	+2,7 °C
SSP3-7.0	+2,0 °C à +2,5 °C	+2,8 °C à +3,2 °C	+3,6 °C
SSP4-6.0	+1,8 °C à +2,2 °C	+2,5 °C à +3,0 °C	+3,0 °C
SSP5-8.5	+2,5 °C à +3,0 °C	+3,5 °C à +4,0 °C	+4,4 °C

⁽¹⁾ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

Liste des sites du panel

Site #	Pays de localisation	Chaîne de valeur amont	Opérations propres
#1	France		Entrepôt opéré par VusionGroup
#2	France		Entrepôt opéré par VusionGroup
#3	France		Siège VusionGroup et centre de R&D
#4	Autriche		Bureau VusionGroup et centre de R&D
#5	Autriche	Entrepôt	
#6	Allemagne		Bureau VusionGroup
#7	États-Unis		Bureau VusionGroup et centre de R&D
#8	États-Unis	Entrepôt	
#9	États-Unis	Entrepôt	
#10	États-Unis	Entrepôt	
#11	Taiwan		Bureau et centre de R&D
#12	Chine	Fournisseur composants	
#13	Chine	Fournisseur composants	
#14	Chine	Fournisseur composants	
#15	Chine	Sous-traitant amont	
#16	Vietnam	Assembleur (EMS)	
#17	Mexique	Assembleur (EMS)	
#18	Mexique	Entrepôt	
#19	États-Unis	Entrepôt	
#20	Mexique	Sous-traitant amont	

VusionGroup a donc testé la résilience de son activité aux impacts du changement climatique afin de comprendre son exposition au risque climatique pour un panel de 20 sites (sites de fournisseurs ou sites principaux du groupe), à l'aide de l'analyse de scénarios climatiques avec un focus particulier sur les scénarii SSP1- 1.9 et SSP1 2.6 (RCP 2.6 soit une élévation des températures inférieure à 2 °C). En effet, le groupe débute son analyse et a choisi de se concentrer sur les scénarios les plus souhaitables dans un premier temps. Suite à la publication du PNACC en France (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique), qui est construit sur la base d'un réchauffement de +4 °C, Vusion étudiera d'autres scénarios au-dessus de +2 °C l'année prochaine.

L'analyse a détaillé les typologies de risques potentiels, encourus par chaque site faisant partie du panel de VusionGroup en les scindant en :

- risques climatiques aigus (se réfèrent généralement à des événements météorologiques extrêmes et soudains, comme les ouragans ou les inondations) ;
- risques climatiques chroniques (concernent des changements à long terme, tels que l'élévation du niveau de la mer ou les modifications des régimes de précipitations).

Risques	Description	# sites concernés	Sévérité du risque à horizon 2050	Politique de gestion du risque
Élévation des températures	Ce risque est celui de périodes prolongées de températures élevées. Les impacts sont avant tout humains avec des effets sur la santé et la vulnérabilité des employés ainsi que sur leur productivité au travail. L'augmentation des températures peut également avoir des impacts sur l'appareil industriel avec par exemple la réduction de durée de vie des équipements prévus pour des températures plus clémentes ou bien des interruptions liées à la surcharge du réseau électrique du fait de besoin en climatisation.	sites # 7,8,9,11,12,13,14,15,16,17,18,20	Modéré [3/5]	Le groupe VusionGroup est exposé à hauteur de 60 % du panel à horizon 2050, à travers ses partenaires industriels et fournisseurs au Mexique, au Vietnam, à Taïwan, dans le sud de la Chine et sur certains de ses bureaux comme au Texas (Dallas et El Paso). Cette exposition peut mener à un ralentissement de la productivité qui pourrait être estimée à 5 jours d'arrêt par site et par an. Le groupe sera en mesure de compenser, en coopération avec ses usines sous-traitantes, les jours d'arrêt potentiels par une flexibilisation accrue du rythme de production. Nos opérations propres situées au Texas (bureaux et R&D) sont aménagées pour une température adaptée aux travaux administratifs et de recherche.
Incendies	Ce terme désigne les conditions météorologiques qui augmentent le risque de feux de forêt, comme des températures élevées, une faible humidité et des vents forts.	sites # 7,8,9,17,18,20	Low [2/5]	6 sites du panel aux États-Unis, au Mexique présentent ce risque. Ce risque est faible et les conséquences sont estimées par le groupe comme indirectes (impact sur la santé des effectifs, routes barrées).
Sécheresse	Ce risque est celui de périodes de temps anormalement sèche suffisamment prolongée pour que le manque d'eau provoque des déséquilibres. Les impacts sont sur les personnes, sur les coûts opérationnels à travers l'augmentation du prix de la ressource en eau ou de restrictions pour les activités industrielles consommatrices d'eau.	sites # 7,8,9,13,14,15,17,18,20	Low [2/5]	9 sites du panel sont exposés à ce risque de sécheresse en Chine, au Mexique et aux États-Unis qui pourraient conduire à 3 jours d'arrêt par an pour chacun des sites. La capacité des partenaires industriels à limiter leur consommation d'eau et à recycler les eaux fait l'objet de plans d'action et d'un suivi en 2025.
Précipitations et Inondations	Le réchauffement climatique intensifie le cycle de l'eau de la Terre, augmentant l'évaporation et la capacité de l'atmosphère à retenir l'humidité. Cela conduit à des tempêtes plus fréquentes et plus intenses – Les zones touchées par les tempêtes sont susceptibles de connaître une augmentation des précipitations, ce qui accroît le risque d'inondations. Les impacts peuvent comprendre des dommages sur les infrastructures (bâtiments, machines, stocks), sur les approvisionnements (énergie, télécoms) et sur les infrastructures logistiques (voies ferrées, routes).	sites # 7,11,12,13,14,	Modéré [3/5]	5 sites du panel sont exposés à un risque modéré de précipitations intenses et d'inondation, situés essentiellement en Asie. Pour minimiser ce risque à long terme, le Groupe a entrepris une diversification géographique de sa chaîne d'approvisionnement avec une répartition des sites dans des zones exposées différemment à ce risque, notamment le Mexique. Les partenaires les plus critiques font l'objet d'audits annuels visant à s'assurer que les catastrophes naturelles sont bien prises en compte dans les plans de continuité des activités (PCA) et que des exercices réguliers sont effectués. VusionGroup travaille avec des partenaires industriels de premier plan qui prennent les mesures nécessaires pour diminuer l'impact du risque d'inondation sur leurs opérations, comme la surélévation des sites, le drainage et la présence d'alimentation électrique de secours.
Cyclone et tempêtes	Ce risque comprend l'impact lié à différents types de tempêtes telles que cyclones tropicaux ou extra-tropicaux, ouragans et tempêtes hivernales. Les impacts peuvent comprendre des dommages sur les infrastructures (bâtiments, machines, stocks), sur les approvisionnements (énergie, télécoms) et sur les infrastructures logistiques (voies ferrées, routes).	site # 11	Low [2/5]	Les sites du Groupe sont faiblement exposés à ce risque à l'exception de notre bureau et de nos fournisseurs à Taïwan. Les scénarios climatiques ne montrent pas d'augmentation particulière de ce risque pour le Groupe. Les Plans de Continuité d'Activité associés, que ce soient ceux de nos fournisseurs et ceux du Groupe pour nos sites, prennent en compte ce scénario de risque. Par ailleurs l'exposition est surtout significative à Taïwan qui a développé une résilience économique et sociale très avancée pour faire face à ces phénomènes climatiques extrêmes.
Élévation du niveau de la mer	L'élévation du niveau de la mer entraîne des risques accrus de submersion et d'érosion côtière, la disparition de territoires insulaires de faible altitude, et l'intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce.	site# 12	Very Low [1/5]	1 site du panel, situé en Chine est susceptible d'être soumis à ce risque. Le plan de résilience est à l'étude pour ce site.

4.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique [ESRS 2. IRO-1]

Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS E1

Impacts positifs	Impacts négatifs
Décarbonation du commerce de détail en utilisant les EEG pour traiter les commandes de e-commerce plus efficacement.	Impact négatif sur l'environnement par la contribution au changement climatique via les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3).
Lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à une gestion optimisée des stocks + identification et gestion des dates de péremption.	
Décarbonation du commerce de détail en impactant l'assortiment du distributeur.	
Risques	Opportunités
Risque de coûts financiers liés aux investissements dans la décarbonation des activités et de la chaîne de valeur de VusionGroup.	Gain de clients si les activités de VusionGroup sont perçues comme bénéfiques à la lutte contre le changement climatique.
Risque de taxes et de réglementations concernant l'importation de produits fabriqués en Asie/autres pays..	
Risque de dommages à la réputation de l'entité en cas de manque perçu d'ambition dans sa stratégie d'adaptation aux enjeux climatiques. La fiabilité de VusionGroup est en jeu si le client ne perçoit pas nos efforts comme suffisants pour s'adapter à l'avenir.	
Risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement du Groupe en raison de tensions ou de pénuries de matières premières stratégiques ou de risques physiques.	

Description des processus d'identification des IROs

Les IROs liés au changement climatique ont été identifiés de différentes manières, comme précisées dans le chapitre 4.1.5 :

- grâce à une bonne compréhension de notre empreinte carbone, et donc de l'impact direct de notre activité sur l'environnement ;
- grâce à l'analyse de notre plan de réduction des émissions de GES à horizon 2030, et les potentielles difficultés que nous pourrions rencontrer lors de son application (évolution réglementaire, taxes, attentes consommateurs, etc.) ;

- grâce à l'analyse des risques climatiques menée en 2024, qui nous a permis d'évaluer les risques encourus sur notre chaîne de valeur ;
 - grâce à la concertation des différentes parties prenantes, qui représentent pour certaines notre chaîne de valeur amont et aval : en particulier le service financier, approvisionnement stratégique, recherche & développement, légal, marketing ;
 - grâce à l'expertise de l'équipe durabilité de VusionGroup.
- Lors des ateliers de cotation des IRO, le Directeur des risques était présent pour lister et évaluer les risques d'adaptation, comme mentionnés en 4.2.1.2.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

4.2.1.4 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation [E1-2]

Politique mise en place par le groupe	Description de la politique	Scope de la politique	Responsabilité
Politique environnementale	La politique environnementale est mise en place pour faire adopter aux employés de Vusion une vision vertueuse pour l'environnement, autant sur la décarbonation du groupe que sur la décarbonation du secteur du retail. Cette politique promeut l'utilisation des énergies renouvelables, expose notre vision sur le design modulaire de nos produits ainsi que sur la circularité de l'offre de produits de VusionGroup.	Tout VusionGroup	La Directrice du développement durable et l'équipe de durabilité rédigent la politique, et assurent sa mise en œuvre, la sensibilisation des employés et la communication externe. Les responsables de groupe, les directeurs généraux de pays et la direction locale veillent à l'application de la politique.
Politique d'approvisionnements et d'achats responsables	La politique achats de VusionGroup s'attache à encadrer la relation fournisseurs afin de pouvoir s'assurer de leurs pratiques en matière de durabilité et de leurs responsabilités en matière d'environnement - le groupe s'assure de pouvoir effectuer des audits et évaluations internes comme externes sur ces enjeux.	VusionGroup et sa chaîne de valeur	L'équipe Approvisionnement stratégique, assistée par l'équipe durabilité.

Les politiques de VusionGroup liées au changement climatique sont disponibles sur le site internet vusion.com.

4.2.1.5 Actions et ressources liées à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation [E1-3]

VusionGroup n'a pas encore finalisé la contribution chiffrée de l'ensemble de ses leviers de décarbonation, pour atteindre ses objectifs de décarbonation à horizon 2030. En revanche le groupe investit continuellement dans sa masse salariale et dans les projets qui lui permettront d'atteindre ses objectifs, comme mentionné en 4.2.1.1.

Ceux-ci sont regroupés en 5 grandes familles :

Promotion des énergies renouvelables :

- Le groupe met en œuvre une politique voiture restrictive, à la fois en nombre et en motorisation : le groupe électrifie sa flotte de véhicules, pour arriver sur une flotte 100 % électrique à horizon 2030 ;

Nombre de véhicules par type de motorisation ¹	2024			2023			2022 révisé*		
	Moteurs électriques	Moteurs hybrides	Moteurs thermiques	Moteurs électriques	Moteurs hybrides	Moteurs thermiques	Moteurs électriques	Moteurs hybrides	Moteurs thermiques
En % ⁽¹⁾	13 %	41 %	46 %	8 %	24 %	68 %	6 %	18 %	76 %

* VusionGroup finance en parallèle des Certificats d'Énergie Renouvelable dans le cadre de son objectif SBTi, pour diminuer ses émissions de scope 2.

Composants, designs et services moins émissifs :

La majorité de l'empreinte carbone de VusionGroup se situe au sein de la catégorie 1 Purchased Goods and Services (88 %). Cette catégorie inclut entre autres les matières premières pour confectionner nos produits vendus, ainsi que nos fournisseurs de services (Cloud).

Le groupe a mené des analyses de cycle de vie (Life Cycle Analysis) de ses produits pour couvrir plus de 90 % de son chiffre d'affaires, et développe une expertise grandissante pour évaluer les plus gros postes d'émissions, et ainsi pouvoir se mettre en ordre de marche pour les diminuer.

Les produits vendus par Vusion sont éco-conçus, c'est-à-dire qu'ils peuvent tous être démantelés pour garantir leur durabilité, réparabilité et recyclabilité.

- Les batteries utilisées au sein des étiquettes sont composées de lithium, composant polluant et demandeur en eau. L'innovation EdgeSense permet de mutualiser sur un rail la batterie de 7 étiquettes en moyenne.
- Le service R&D remet continuellement en question le design et la composition des étiquettes, pour tenter de trouver des composants ou designs moins émissifs, sans pour autant diminuer les performances du produit. Nous

⁽¹⁾ Les statistiques sur le type de motorisation de la flotte de véhicules du Groupe ont été réalisées sur l'ensemble des entités du Groupe, basées sur le fichier du département de la direction financière/consolidation pilotant l'ensemble des contrats de location de véhicules faisant l'objet d'un retraitement IFRS 16.
Les modèles et référence de véhicules loués ont permis d'identifier le type de motorisation thermique, hybride ou électrique.

savons désormais que des composants comme le « printed circuit board » font partie des plus émissifs au sein de notre *hardware*. Le service R&D travaille pour diminuer la taille/le poids mais aussi trouver des potentielles alternatives moins émissives.

- Depuis 2018, nous avons entamé la réduction de nos infrastructures et nos ressources informatiques sur site au profit de solutions sur le Cloud et sans serveur. VusionGroup a créé la plateforme VUSION Retail IoT Cloud afin d'aider les commerçants à accélérer leur transition numérique et transformer leurs magasins physiques en de véritables environnements numérisés, automatisés et pilotés par les données, connectés aux consommateurs et aux fournisseurs. L'informatique dématérialisée (« *Cloud computing* ») et la durabilité émergent comme des tendances de transformation. Cela permet de collecter, stocker et analyser de grandes quantités de données, de réduire le coût total de possession des biens informatiques et d'accroître la capacité d'adaptation de l'entreprise.
- Avec 152,5 millions d'EEG connectées via le Cloud en 2024, vs. 81,8 millions en 2023 et 50 millions en 2022, nous avons bâti la première plateforme IoT mondiale pour le commerce physique. Baptisée VusionCloud, cette plateforme est hébergée sur le Cloud Microsoft Azure, qui s'est engagé à alimenter l'intégralité de ses centres de données en électricité renouvelable d'ici 2025 (Microsoft_Cloud_Carbon_Study_2018, actualisée en 2020). La répartition du chiffre d'affaires de VusionGroup évoluera dans les prochaines années, accordant une plus grande part aux services et logiciels vendus, tels que la plateforme VusionCloud ou la plateforme d'analyse Memory dédiée au "Category Management" et au "Merchandising". Les émissions de carbone associées aux services et logiciels sont nettement inférieures à celles liées au matériel.

Promotion de l'économie circulaire

- Intégration de matières recyclées ou recyclables au sein de notre *hardware* (boîtiers et fixations des étiquettes) et de notre *packaging*. Ces initiatives nous permettent de comptabiliser des émissions moins importantes par rapport à une matière vierge.
- Programme de reconditionnement « Second Life » : lorsqu'un client remplace une étiquette ancienne génération par une nouvelle, nous collectons les anciennes étiquettes et déterminons si elles doivent être reconditionnées, retraitées ou détruites. La génération sortante d'étiquettes destinées à être réutilisées ou retraitées est soigneusement contrôlée et triée dans le but de récupérer les composants pouvant être réutilisés et d'effectuer les réparations nécessaires pour alimenter une filière spécifique en étiquettes « seconde vie ». Le flux de recyclage interne centralise la logistique retour pour les EEG usagées sur deux principaux sites partenaires d'Ingram Micro Lifecycle (l'un en France et l'autre en Pologne). Le reconditionnement des étiquettes est essentiel dans la stratégie de décarbonation du groupe. En effet lorsqu'une étiquette est reconditionnée, sa durée de vie est doublée. Les chiffres sont sans appel : une étiquette ayant bénéficié d'un reconditionnement émet 48 % d'émissions ⁽¹⁾ de gaz à effet de serre par rapport une étiquette n'en ayant pas bénéficié. ⁽²⁾

Engagement des fournisseurs

- De son côté, le service Approvisionnement Stratégique intègre, entre autres, des critères environnementaux dans les processus d'achat, afin d'évaluer la maturité des fournisseurs en la matière, ou pour en sélectionner de nouveaux. Par exemple les fournisseurs industriels de VusionGroup doivent :
 - Obtenir une note Ecovadis supérieure à 50/100, qui démontre un engagement minimum sur des pré-requis environnementaux (autres certifications comme ISS ESG, MSCI et Sustainalytics sont acceptées également),
 - Suivre des formations de la plateforme Ecovadis Academy pour les sensibiliser aux enjeux,
 - Être certifiés ISO14001,
 - Signer le code de conduite fournisseurs, qui inclut plusieurs objectifs environnementaux.

Décarbonation du secteur de la distribution

La stratégie environnementale du groupe réside également dans sa contribution à la décarbonation du secteur de la distribution. En développant ces offres, VusionGroup a un impact positif sur son empreinte carbone (ces solutions sont pour la plupart des services, moins émissifs que du hardware), mais également sur le secteur :

- La réduction du gaspillage alimentaire : une meilleure gestion du rayon optimise les prévisions de stocks et les ventes, et diminue directement le gaspillage alimentaire. Il est maintenant possible d'ajuster les prix, les promotions ou le placement des produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. La lutte contre le gaspillage alimentaire en magasin entraîne une diminution des émissions :
- Moins d'émissions pour détruire le surplus de nourriture. En effet lorsque les aliments sont jetés, ils se décomposent dans les décharges et produisent en autres du méthane, un gaz à effet de serre puissant,
- Moins d'émissions inutiles. En effet produire de la nourriture nécessite de l'eau, de l'énergie (production, transport, stockage) et des terres agricoles. Lorsque les aliments sont gaspillés, toutes ces ressources sont perdues ;
- La décarbonation de l'assortiment du distributeur est hautement stratégique (le scope 3 représente jusqu'à 98 % des émissions totales du distributeur ⁽³⁾). Grâce à l'intelligence de la plateforme Memory, la solution "Assortiment Positif" permet de diminuer l'empreinte carbone due aux produits vendus du distributeur, tout en préservant un bon niveau de marge ainsi qu'une bonne couverture des unités de besoin du consommateur final ;
- Le e-commerce local : la digitalisation des magasins physiques permet de créer des micro-centres de distribution et d'expédition à partir de ces derniers. Cela évite la construction d'entrepôts de préparation de commandes, qui artificialisent les sols et émettent d'importantes quantités de gaz à effet de serre lors de leur construction et de leur fonctionnement.

⁽¹⁾ Les émissions totales d'une étiquette reconditionnée comprennent celles émises pour sa première vie, auxquelles s'ajoutent les émissions nécessaires pour son reconditionnement.

⁽²⁾ Analyse de cycle de vie réalisée en 2021 par un cabinet expert en ingénierie environnementale.

⁽³⁾ <https://www.oliverwyman.com/our-expertise/insights/2024/jun/reducing-scope3-emissions-eu-retail-wholesale.html>

4.2.1.6 Indicateurs et objectifs liés au changement climatique [E1-4], [E1-5], [E1-6]

Objectifs climat [E1-4]

VusionGroup a validé ses objectifs auprès de la Science Based Target Initiative depuis novembre 2024. Ces objectifs respectent les accords de Paris et contribuent à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C en 2030.

Ces derniers s'articulent autour de 2 objectifs :

- Diminuer en valeur absolue la somme de ses émissions de eqCO₂ scope 1 et scope 2 à hauteur de -42 % à horizon 2030, depuis 2022 ;
- Diminuer en intensité son scope 3 (Émissions de eqCO₂ du scope 3/marge sur coût variable) à hauteur de -51,6 % à horizon 2030, par rapport à 2022, via les achats de biens et services, le transport des produits vendus, les voyages d'affaires, les trajets domicile-travail ainsi que l'usage des produits vendus.

Le groupe s'est également fixé des objectifs en valeur absolue ainsi qu'en intensité / chiffre d'affaires. L'ensemble de ces objectifs sont listés dans le tableau de suivi des objectifs de décarbonation de VusionGroup.

Plusieurs vérifications ont été menées lors de notre audit SBTi :

- La base-year 2022 (année de référence) a été recalculée pour intégrer les acquisitions des filiales In The Memory et Belive en 2023, afin de rester en périmètre constant. Nous avons ainsi intégré proportionnellement au nombre de salariés en 2022, les émissions du scope 1, 2 et 3 des deux filiales. Celles-ci sont essentiellement liées aux achats de produits et services (vie quotidienne au bureau mais aussi utilisation du Cloud) ainsi que les déplacements professionnels dans le scope 1 ;
- Les objectifs de la SBTi ont bien été définis en respectant les limites de l'inventaire de GES, définies par le GHG Protocol.

Objectifs de baisse des émissions de GES

« Objectifs validé par la Science Based Target initiative en 2024 »

VusionGroup

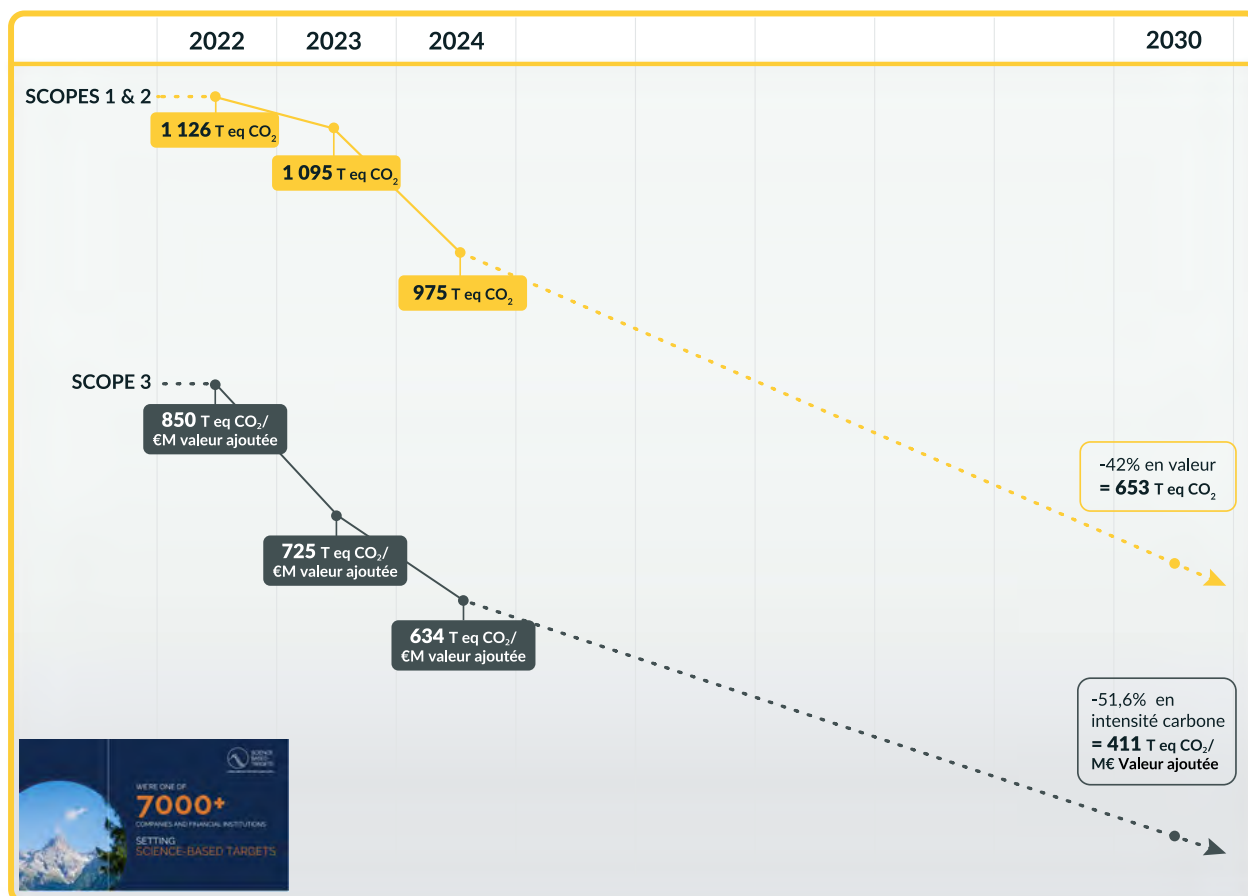


Tableau de suivi des objectifs de décarbonation de VusionGroup selon la Science-Based Target initiative

Données rétrospectives							
	Année de référence : 2022	2023	2024	Variation en valeur 2024 vs. 2022	Variation en % 2024 vs. 2022	2030	Cible annuelle en %/année de référence
Émissions de GES du scope 1 + 2 (market based) - Objectif dans le cadre de la Science-Based Target Initiative							
Somme des émissions scope 1 + 2 (teqCO ₂)	1 126	1 095	975	-151	-13,4 %	288	-74,4 %
Intensité carbone (Émissions scope 3/Marge sur coût variable) - Objectif dans le cadre de la Science-Based Target Initiative							
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂ / M€ marge sur coût variable)	850	725	634	-216	-25,4 %	428	-49,7 %

VusionGroup prévoit de diminuer la somme des émissions des scopes 1 et 2 à hauteur de -74,4 % à horizon 2030, grâce à son plan d'action vu en 4.2.1.5, mais aussi grâce à l'achat de certificats d'énergie renouvelable prévus par la Science-Based Target initiative, qui permet une performance probable dépassant largement l'objectif SBTi de -42 %.

En termes d'intensité carbone, VusionGroup prévoit pour le moment une diminution de -49,7 % à horizon 2030, par rapport à 2022. Le groupe met tout en œuvre pour initier les plans d'action complémentaires afin de combler les 2 points de performance restant et atteindre l'objectif de -51,6 % dans les temps.

Tableau de suivi des objectifs de décarbonation selon la norme ESRS E1

Données rétrospectives							
	Année de référence : 2022	2023	2024	Variation en valeur 2024 vs. 2022	Variation en % 2024 vs. 2022	2030	Cible annuelle en %/année de référence
Émissions significatives de GES du scope 3							
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂)	111 728	148 922	187 608	75 880	67,9 %	466 690	317,7 %
Intensité carbone (Émissions scope 1 + 2 + 3 / chiffre d'affaires)							
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 1, 2 market-based et 3) (teqCO ₂ /M€ chiffre d'affaires)	182	186	187	5,00	2,7 %	141	-22,6 %
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 1, 2 location-based et 3) (teqCO ₂ /M€ chiffre d'affaires)	182	186	188	6,00	3,3 %	141	-22,2 %

VusionGroup est en croissance (+54 % de chiffre d'affaires entre 2022 et 2024 par exemple). Les émissions de GES sont donc prévues à la hausse à horizon 2030, mais le ratio d'intensité ne l'est pas. VusionGroup prévoit donc que pour

toute création de valeur (en euros) supplémentaire, la contrepartie en émissions carbone sera proportionnellement inférieure à celle de 2022.

Consommation d'énergie et mix énergétique [E1-5]

L'analyse sur la consommation d'énergie et le mix énergétique ci-dessous porte sur la consommation énergétique la plus matérielle du scope 2 du groupe : celle de l'actif industriel d'assemblage, sous notre contrôle exclusif, localisé au sud du Vietnam. Cette analyse a été

réalisée sur la base d'une mesure de consommation énergétique effectuée sur une journée de production et valorisée grâce au référentiel [https:// app.electricitymaps.com/map](https://app.electricitymaps.com/map), pour 300 jours de fonctionnement annuel.

Consommation d'énergie et mix énergétique		Données comparatives	Année 2024
1	Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)		0,00
2	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)		0,00
3	Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)		0,00
4	Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)		0,00
5	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	Contrôle exclusif des lignes d'assemblage à partir de 2024 uniquement	914,8
6	Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	Contrôle exclusif des lignes d'assemblage à partir de 2024 uniquement	914,8
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)			48 %
7	Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)		0
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)			— %
8	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)		0
9	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	Contrôle exclusif des lignes d'assemblage à partir de 2024 uniquement	987,5
10	Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)		0
11	Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	Contrôle exclusif des lignes d'assemblage à partir de 2024 uniquement	987,5
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)			52 %
Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)			1902,3

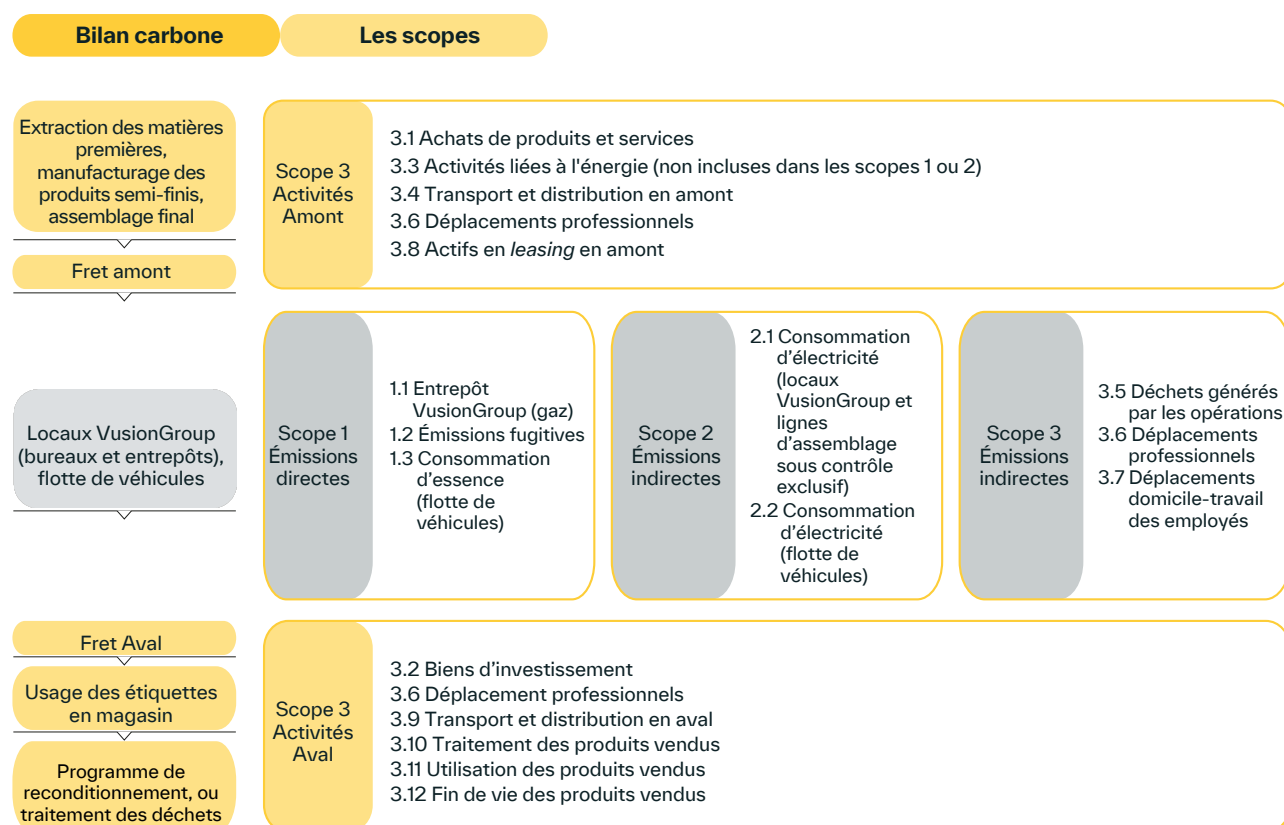
Émissions brutes de GES [E1-6]

Mesurer notre empreinte carbone constitue la première étape essentielle à toute action de réduction. Nous sommes responsables des émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur, nos opérations en propre, ainsi que sur tout le cycle de vie du produit, de l'approvisionnement en matériaux, à la production, en passant par l'utilisation, le transport, et la récupération des matériaux en fin de vie. Nous avons choisi 2022 comme année de référence, avec pour mission d'établir une base à partir de laquelle dresser un plan d'action sur plusieurs années. L'audit de la Science Based Target Initiative, effectué en octobre 2024, a confirmé la solidité de notre reporting carbone.

Les émissions portent sur les scopes 1, 2 et 3 selon la méthodologie réglementaire pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2024.

VusionGroup mesure l'empreinte de ses activités, celle de ses employés, et de sa consommation énergétique sur les scopes 1, 2 et 3 selon le cadre général proposé par le *GHG Protocol*⁽¹⁾. La comptabilité carbone, commune à toutes les sociétés du Groupe, s'appuie sur les référentiels internationaux : *GHG Protocol*, Agence internationale de l'énergie, ISO 14064-1-2016.

Le schéma ci-dessous reprend toutes les catégories d'émissions du groupe :



Pour rappel, le GHG Protocol définit la méthode de calcul ses émissions carbone et les périmètres à considérer :

Les émissions de scope 1 sont les gaz à effet de serre résultant de la combustion de carburants provenant de sources que nous possédons ou exploitons – comme les véhicules ou le gaz naturel pour le chauffage.

Les émissions de scope 2 correspondent à celles résultant de l'utilisation de l'électricité.

Les énergies renouvelables génèrent des émissions de scope 2 minimes, tandis que la combustion du charbon, du pétrole ou du gaz naturel pour produire de l'électricité libère du dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

En 2024, le groupe a comptabilisé les émissions carbone dues au besoin en énergie des chaînes d'assemblage sous son contrôle opérationnel, depuis cette année, au Vietnam.

Les émissions de scope 3 correspondent à toutes les autres émissions indirectes qui interviennent dans la chaîne de valeur d'une entreprise, y compris les activités en amont et en aval : plus précisément, l'analyse du cycle de vie de l'ensemble des produits commercialisés par le Groupe, de l'extraction minière à l'assemblage industriel, des emballages et transports nécessaires à chacune de ces étapes, pour finir avec les émissions induites par l'usage chez les clients et la fin de vie de ces produits. Afin d'estimer les émissions des « achats de biens et services » relatifs à la production des produits vendus, le groupe se base sur les ventes réelles sur l'exercice 2024. Le scope 3 comprend également les émissions carbone des biens utilisés (bureaux, entrepôts), des serveurs, les émissions liées aux déplacements des salariés tant au travers de voyages professionnels que pour les trajets domicile - lieu de travail, et enfin, les achats de biens et services.

⁽¹⁾ GHG Protocol: Greenhouse Gas Protocol (<https://ghgprotocol.org/>).

Pour comparer ces différents gaz à effet de serre qui n'ont pas le même potentiel de réchauffement, on les convertit en « équivalent CO₂ ». Le CO₂ est ainsi considéré comme le gaz de référence. Les « Potentiels de réchauffement global » sont déterminés par le GIEC ⁽¹⁾ et calculés sur 100 ans. Grâce au CO₂ équivalent, les gaz à effet de serre sont comparables et cumulables, ce qui permet d'analyser plus facilement les données d'activité des entreprises.

Le bilan carbone de VusionGroup est détaillé ci-dessous (les valeurs sont arrondies) : sans surprise dans notre secteur d'activité technologique, le cycle de vie de nos produits représente la part majeure de cette empreinte.

Les données de l'ensemble des filiales du Groupe sont consolidées pour réaliser la déclaration : nous agrégeons les émissions de gaz à effet de serre par poste correspondant pour chacun de nos bureaux et chacune de nos filiales à travers le monde. Plus d'informations peuvent être retrouvées dans la note méthodologique en section 4.1.1.

Retraitement des années précédentes suite à l'audit SBTi :

Lors de la validation de nos objectifs de décarbonation, la Science Based Target Initiative a procédé à un audit de notre empreinte carbone.

Plusieurs modifications ont été faites suite à cet audit :

- Suite à l'acquisition de Belive et In The Memory en 2023, nous avons intégré en 2022 leurs émissions au prorata de leurs effectifs, afin d'être à périmètre constant sur notre année de référence ;
- Nous avons reclassé les émissions « Accomodations and food services » dans la catégorie « Business Travel » et non plus dans la catégorie « Purchased Goods and Services » ;
- Nous avons reclassé les émissions de notre équipement informatique dans la catégorie « Leased Assets » et non plus dans la catégorie « Purchased Goods and Services ».

- Nous avons supprimé les émissions dues au stockage des étiquettes dans la catégorie « Purchased Goods and Services », car les entrepôts sont ceux de VusionGroup, donc les émissions sont déjà comptabilisées dans notre scope 1 et 2 ;
- Les émissions comptabilisées sous « Actifs loués en amont » sont optionnelles et non incluses.

Retraitement des années précédentes suite à la fiabilisation des données/utilisation de données primaires :

- Nous avons intégré cette année les données primaires des émissions dues à l'utilisation du Cloud (Microsoft 365, Plateforme Cloud VUSION, In the Memory, Belive, etc.). Les émissions Cloud étaient jusqu'à aujourd'hui comptabilisées uniquement via nos LCA, grâce à une modélisation moyenne de la phase d'usage des étiquettes électroniques ;
- La revue des analyses de cycle de vie de nos produits a conduit à un retraitement de notre empreinte carbone 2022 et 2023.

Changements significatifs dans le périmètre de l'empreinte carbone de VusionGroup en 2024 :

- À compter de l'exercice 2024, la consommation d'énergie de nouveaux actifs sous « contrôle exclusif » (à l'actif de VusionGroup SA) sont intégrés dans le scope 2 du bilan carbone du groupe. Ces actifs sont constitués de chaînes d'assemblage installées dans les locaux de sous-traitants de rang 1 du groupe afin de satisfaire la production de volumes induits par la signature du contrat avec Walmart Inc.

Tableau récapitulatif des retraitements & changements significatifs :

	Retraitement					
	2022	2022 révisé	% change	2023	2023 révisé	% change
Scope 1 (teqCO ₂)	682	695	1,9 %	645	645	— %
Scope 2 location-based (teqCO ₂)	427	431	0,9 %	449	449	— %
Scope 3 (teqCO ₂)	100 321	111 728	11,4 %	135 510	148 922	9,9 %

⁽¹⁾ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Répartition des émissions de GES

	Données rétrospectives				Jalons et années cibles		
	Année de référence : 2022	2023	2024	% 2024 par rapport à 2022	2025	2030	Cible 2030 en %/année de référence
Émissions de GES du scope 1¹							
Émissions brutes de GES du scope 1 [teqCO ₂]	695	645	554	(20 %)	503	288	(59 %)
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %
Émissions de GES du scope 2							
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO ₂)	431	449	1 507	250 %	1 641	2 374	451 %
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO ₂)	431	449	421	(2 %)	328	0	(100 %)
Émissions significatives de GES du scope 3							
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂)	111 728	148 922	187 608	68 %	278 871	466 691	318 %
1 Biens et services achetés ²	101 724	134 946	166 559	64 %	249 163	418 074	311 %
2 Biens d'investissement	92	178	87	(5 %)	93	130	41 %
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	234	233	477	104 %	518	729	212 %
4 Transport et distribution en amont	3 466	4 833	9 027	160 %	13 640	22 982	563 %
5 Déchets produits lors de l'exploitation	53	62	70	32 %	77	109	106 %
6 Voyages d'affaires ³	1 254	2 219	3 707	196 %	3 967	5 570	344 %
7 Déplacements domicile-travail des salariés ⁴	464	565	441	(5 %)	472	663	43 %
11 Utilisation des produits vendus	94	172	877	833 %	1 326	2 234	2277 %
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	4 347	5 715	6 363	46 %	9 615	16 200	273 %
Émissions totales de GES							
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO ₂)	112 854	150 016	189 669	68 %	281 015	469 353	316 %
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO ₂)	112 854	150 016	188 583	67 %	279 702	466 979	314 %

⁽¹⁾ Scope 1 : prise en compte des émissions du GPL (butane, propane), du gaz naturel, du fioul domestique ou gazole, du fioul lourd et du kérosène pour les sources fixes et mobiles ainsi que les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes. La prise en compte des véhicules utilisés par la totalité du périmètre groupe est assurée grâce au suivi des retraitements IFRS16, permettant d'inventorier la flotte de véhicules en location longue durée, ainsi que leur motorisation respective. Les achats de gaz naturel destiné à chauffer nos entrepôts ont été par ailleurs comptabilisés. Il s'agit d'un calcul sur la base de consommations réelles

⁽²⁾ Les émissions induites par les achats de biens et services du groupe ont été estimées en ayant recours aux facteurs d'émissions monétaires qui associent des émissions de CO₂ à la valeur des achats réalisés selon différentes natures de biens ou services achetés. Le périmètre comprend l'ensemble des entités consolidées du groupe. Les facteurs d'émission sont définis pour chaque type de dépenses et s'appliquent à leurs montants.

⁽³⁾ Voyages d'affaires: la prise en compte des émissions liées aux déplacements professionnels sur le périmètre du groupe est réalisée grâce au reporting de l'agence de voyages qui répond aux besoins de déplacements et voyages de l'ensemble des entités du groupe..

⁽⁴⁾ Déplacements domicile travail des salariés: nos collaborateurs ont répondu à un questionnaire détaillant distance réelle et mode de locomotion (taux de participation de 59%) à partir duquel nous avons pu extrapoler nos calculs

Ci-dessous quelques informations pour mieux comprendre les évolutions entre 2022 et 2024:

- **scope 1** : la politique voitures de VusionGroup porte ses fruits (réduction des véhicules à moteurs thermiques) ;
- **scope 2** : l'intégration des émissions de GES des lignes d'assemblage sous contrôle exclusif depuis 2024 provoque une hausse significative de ce poste ;
- **scope 3** : la croissance du chiffre d'affaires (+54 % par rapport à 2022) , induit la hausse des émissions dues à la production des produits vendus :
 - produits et services achetés,
 - transport de marchandises amont et distribution (la croissance de nouveaux marchés tel celui des États-Unis, induit une augmentation des émissions de transport par étiquette),
 - utilisation des produits vendus (fonctionnalités multiples, protocoles de communication multiples),
- **scope 2 et 3** : la hausse des effectifs (+56 % par rapport à 2022) et des surfaces de bureaux louées :
 - une augmentation significative des émissions dues aux déplacements professionnels ;
 - la location de nouveaux bureaux, notamment aux États-Unis, (augmentation du scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'électricité).

Méthodologie, facteurs d'émissions et hypothèses utilisés pour le calcul des données :

Catégorie du GHG Protocol	Utilisation de données primaires	Hypothèses	Facteurs d'émissions
Scope 1			
1 Émissions directes des unités mobiles de combustion	Données fournisseur lorsque disponible et pour le reste extrapolation	Km prévu dans le contrat de location: en moyenne 30 000 km par an par voiture	ADEME
2 Émissions directes des unités de combustion fixes	Données fournisseur	NA	ADEME
3 Émissions fugitives directes		0,004kg fuites de gaz par mètre carré	ADEME
Scope 2			
1 Émissions indirectes liées à la flotte de voitures électriques	Données fournisseur lorsque disponible et pour le reste extrapolation	30 000 km par an par voiture	ADEME
2 Émissions indirectes d'électricité liées à la vie au bureau	Données fournisseur lorsque disponible et pour le reste extrapolation	Hypothèses sur consommation annuelle moyenne tertiaire lorsque pas d'information du fournisseur prises du CEREN ¹	IEA
3 Ligne d'assemblage sous contrôle opérationnel	Oui	NA	IEA
Scope 3			
1 Biens et services achetés	Données fournisseur lorsque disponible	Pour les émissions dues à la production des produits vendus, les quantités vendues sont égales aux quantités achetées	EcolInvent, ADEME
2 Biens d'investissement	Oui		ADEME
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	Données fournisseur lorsque disponible et pour le reste extrapolation	Hypothèses sur consommation annuelle moyenne tertiaire lorsque pas d'information du fournisseur prises du CEREN	IEA
4 Transport et distribution en amont		Moyennes des transports utilisés	EcolInvent
5 Déchets produits lors de l'exploitation		75 kg de eqCO ₂ par employée	ADEME
6 Voyages d'affaires	Oui	NA	Donnée fournisseur
7 Déplacements domicile-travail des salariés	59% des données primaires pour le reste extrapolation	Extrapolation a 41% basé sur les données primaires	ADEME
11 Utilisation des produits vendus	Oui, consommation en électricité des produits vendus	NA	[Lean ICT Materials] Forecast Model, par The Shift Project, updated 2020
12 Traitement en fin de vie des produits vendus		Recyclage de métaux et plastiques (hypothèse RDC) Incinération de plastique avec récupération d'énergie	PEF method / epa.gov

⁽¹⁾ CEREN: Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie

4.2.2 Pollution [E2]

4.2.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités liés à pollution [ESRS 2. IRO-1]

En tant qu'entreprise de distribution, les IROs matériels de VusionGroup relatifs à la pollution sont essentiellement liés la partie amont de sa chaîne de valeur : la production des produits, ainsi qu'à l'étape de fin de vie (comment les produits seront recyclés ou détruits).

Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS E2

Impacts positifs	Impacts négatifs
	Impact négatif sur les écosystèmes en raison des rejets de ressources entraînant des substances dangereuses, des émissions polluantes, des déchets toxiques ou des rejets dans l'environnement.
Risques	Opportunités

4.2.2.2 Politiques liées à la pollution [E2-1]

Le groupe n'a pas encore de politiques relatives à la pollution.

4.2.2.3 Actions et ressources liées à la pollution [E2-2]

Intégration de ressources entrantes secondaires dans les produits vendus

Comme développé en 4.2.5, VusionGroup inscrit l'économie circulaire comme un pilier stratégique dans sa stratégie de développement durable. L'intégration de ressources entrantes secondaires et recyclables, aura un impact direct sur la préservation des écosystèmes.

Respect des règlements REACH de l'UE

Conformément à sa politique environnementale, les produits VusionGroup sont conformes au règlement européen REACH (1), à la directive européenne RoHS (2) et WEEE (3), dans tous les pays dans lesquels nous opérons, avec comme objectif de réduire et restreindre les substances potentiellement nocives pour l'homme et l'environnement. La directive RoHS de l'UE stipule que les produits électriques et électroniques vendus sur le marché de l'UE ne peuvent pas contenir de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromodiphényléthers (PBDE) et d'autres substances réglementées (y compris les phtalates DEHP/BBP/DBP/DIBP).

La directive RoHS de l'UE vise donc à limiter l'impact et l'exposition des consommateurs et de l'environnement à des substances dangereuses spécifiques. Il réduit également l'exposition professionnelle lorsque des produits ou de l'équipement sont fabriqués, recyclés ou envoyés pour élimination finale.

En vertu du règlement REACH de l'UE, tous les produits chimiques fabriqués dans l'UE ou importés sur le marché de l'UE doivent être enregistrés. Cet enregistrement est obligatoire lorsque le volume annuel utilisé dépasse 1 tonne métrique, et doit se faire avant l'importation.

VusionGroup veille à ce que tous ses produits soient pleinement conformes à toutes ces exigences.

Sensibilisation quant aux risques et bonne gestion des batteries au lithium

Nous avons instauré des procédures internes pour informer et former notre personnel sur les bonnes pratiques de manipulation et de stockage des piles au lithium.

En externe aussi, nos clients sont informés des risques inhérents aux batteries et reçoivent une notice d'information afin de les prévenir des précautions à prendre. Les batteries sont conditionnées dans des emballages spécifiques et étiquetées correctement pour éviter tout risque lors de leur manipulation. En partenariat avec les éco-organismes européens spécialisés dans la collecte et le recyclage des piles et petites batteries, nous prévoyons également la collecte des batteries en fin de vie, afin qu'elles soient éliminées conformément aux réglementations en vigueur.

Bonne gestion des ressources sortantes électroniques

Pour rappel, les déchets générés par les opérations propres de VusionGroup ne sont pas matériels. C'est uniquement les ressources sortantes du groupe qui le sont (les produits vendus ayant atteint leur fin de vie).

L'Union Européenne a promulgué plusieurs directives, afin de relever les défis environnementaux distincts liés à ces ressources sortantes électroniques, aux piles et aux emballages. Les objectifs primordiaux de ces directives sont de réduire la production de déchets électroniques, de favoriser le recyclage des produits, de garantir une manipulation et un traitement appropriés des matières dangereuses et d'établir des objectifs pour la collecte des déchets. Chaque pays européen a mis en place son propre système de conformité pour gérer efficacement les déchets électroniques, les batteries et les composants d'emballage.

En remplissant avec diligence ses obligations de déclaration et en effectuant des paiements à ces systèmes de conformité, VusionGroup contribue activement aux efforts de protection de l'environnement dans toute l'UE. Cet engagement souligne nos pratiques commerciales responsables et notre rôle dans le soutien des objectifs de durabilité plus larges définis par les initiatives nationales de conformité.

Les règles européennes requièrent un financement a priori des destructions futures de produits arrivés en fin de vie. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les entités responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des

déchets issus de ces produits en fin de vie. Prenant exemple sur ce système européen de financement a priori des déchets électroniques, piles et emballages sont décomptés pour l'ensemble du groupe en fonction du poids de ces derniers mis sur le marché, au cours de l'exercice fiscal et présentés en section 4.2.5.4.

4.2.2.4 Indicateurs et objectifs liés à la pollution [E2-4]

Le tableau de reporting des mises sur le marché en 4.2.5.4 reprend en tonnes, la quantité de déchets électroniques DEEE ainsi que de piles et batteries.

Le groupe ne s'est pas encore fixé d'objectif lié à la pollution, autres que les cibles décrites plus haut.

4.2.3 Ressources hydriques et marines [E3]

VusionGroup reconnaît que l'eau est une ressource vitale limitée et inestimable et adhère à l'objectif de développement durable n° 6 des Nations Unies, « Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ».

Le Groupe n'est pas en mesure de publier les informations requises par l'ESRS-E3 sur ses politiques, cibles et métriques sur cet enjeu, en raison d'un manque de données et de plan d'action. Les IRO matériels sont principalement liés à la production des produits dans la chaîne de valeur amont. Le Groupe formalisera, en 2025, une politique concernant la gestion de l'eau.

4.2.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines [ESRS 2. IRO-1]

Les impacts négatifs potentiels le long de la chaîne de valeur peuvent être schématisés comme ci-dessous :

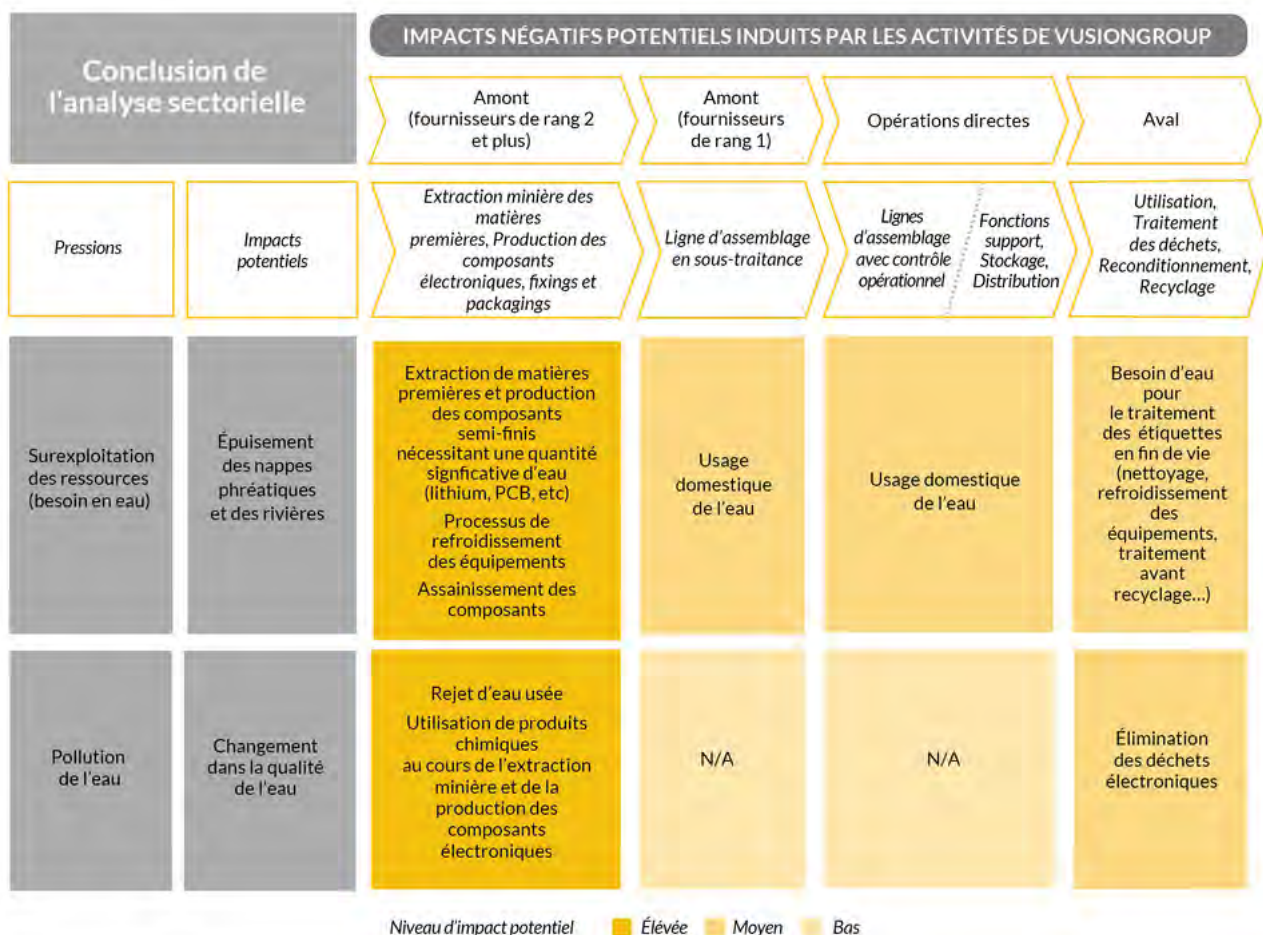


Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS E3

Impacts positifs	Impacts négatifs
	Impact négatif sur les ressources en eau dans la chaîne de valeur (épuisement, assèchement des plans d'eau, intrusion d'eau salée) du à un prélèvement d'eau excessif, en particulier dans les régions soumises à un stress hydrique.
Risques	Opportunités
• Les opérations directes du groupe utilisent essentiellement de l'eau pour assurer la vie domestique au sein de ses locaux (qui sont pour la plupart des bureaux et quelques entrepôts ainsi que nos actifs sous contrôle opérationnel). Aucun de ces sites n'est situé dans une zone protégée. De ce fait, le Groupe n'utilise pas d'eau provenant de zone restreinte, protégée ou de bassin versant. L'eau municipale est la seule source d'eau utilisée : les opérations directes n'ont donc pas d'impact environnemental significatif sur les sources d'eau ou l'écosystème de bassins versants, et nous n'avons pas relevé de localisation de sites du groupe dans des zones en situation de stress hydrique. Les eaux grises domestiques générées sont traitées en les déversant directement dans les systèmes conformément à la loi. • Le long de la chaîne de valeur amont, les investigations nous mènent tout d'abord à évaluer nos fournisseurs de rang 1 : les produits (<i>hardware</i>, IoT) de VusionGroup sont assemblés par nos fournisseurs de rang 1, des	assembleurs de composants électroniques le plus souvent dénommés « EMS's » ou Electronic Manufacturing Services. L'étape d'assemblage n'est pas, en elle-même, significativement consommatrice d'eau, en revanche, les étapes antérieures de production de composants électroniques, le sont : le groupe a donc procédé à une analyse de secteur afin : • de valider la conformité de nos EMS (les deux plus importants représentant 97 % des achats stockés) en matière de gestion de l'eau (à travers audits sur site, certification ISO 14001, note EcoVadis et CDP Water Security questionnaire⁽¹⁾) • d'évaluer la consommation d'eau plus en amont dans sa chaîne de valeur comme décrit ci-dessous (pour les fournisseurs de rang 2 contribuant à la production de nos produits finis). Des informations complémentaires sur notre chaîne de valeur sont disponibles en section 4.3.2.

EMS	ISO14001 certification	EcoVadis score	EcoVadis score section environnement	CDP Water Questionnaire	Audit sur place ²	Management de l'eau avec des indicateurs et objectifs
EMS 1	oui	80/100	80/100	B	très bien	oui
EMS 2	oui	72/100	70/100	C	très bien	oui

L'analyse de secteur pour les fournisseurs de rang 2 a été menée à l'aide de l'outil « Water Watch » – publié par le Carbon Disclosure Project (CDP)⁽³⁾ qui classe plus de 200 activités industrielles dans 13 secteurs d'industrie, selon leur impact potentiel sur les ressources en eau – à la fois en termes de quantité et de qualité de l'eau.

L'indice d'impact sur l'eau du CDP met en lumière les activités ayant le plus grand impact sur l'eau : cet indice évalue l'impact relatif des différentes activités industrielles des opérations directes des entreprises, de leur chaîne d'approvisionnement et de leur phase d'utilisation des produits, sur les ressources en eaux mondiales.

L'analyse a consisté à prendre connaissance du « CDP Water Impact Index » des fournisseurs de rang 2:

- pour l'industrie (fabrication) ; et
- pour l'activité spécifique au sein de cette industrie (équipements électriques et électroniques, batteries, composants électroniques, et équipements électroniques).

Le résultat de cette analyse montre que ce type de fournisseur a un impact « très haut » à « critique » sur l'eau.

En 2024, nous avons cartographié nos fournisseurs stratégiques⁽⁴⁾ de rang 2 en fonction de leur localisation grâce au Aqeduct Water Risk Atlas du World Ressource Institute⁽⁵⁾. Cet outil cartographie les zones géographiques en évaluant un risque global lié à l'eau au sein d'une gradation de 5 niveaux. L'analyse est réalisée sur la base des données disponibles à ce jour, sans projection spécifique dans le temps.

En complément, le top 16 de nos fournisseurs de rang 2 a été audité sur site par notre équipe Qualité ou co-audité avec nos EMS pour identifier les impacts, risques et opportunités de nature environnementale qui leur sont propres. L'eau a fait l'objet d'un focus particulier et la réponse aux questionnaires démontre différents niveaux de maturité.

A minima ils disposent tous de la certification ISO14001⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Le questionnaire CDP Water Security évalue les entreprises en leur attribuant une note allant de D- à A, en fonction de leur gestion des risques liés à l'eau et de leurs actions en matière de durabilité.

⁽²⁾ La notation des audits sur place est attribuée selon les scores obtenus par les fournisseurs : Si le fournisseur obtient un score inférieur à 60 %, il n'est pas qualifié. Si son score se situe entre 60 % et 75 %, il est considéré comme acceptable. Pour un score compris entre 75 % et 90 %, la réalisation est jugée bonne. Enfin, si le fournisseur dépasse les 90 %, sa performance est considérée comme très bien.

⁽³⁾ <https://www.cdp.net/en/disclose/question-bank/water-security/water-watch>

⁽⁴⁾ Nos fournisseurs sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos EMS (Electronics Manufacturing Services). Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique. Leur activité présente un fort impact environnemental.

⁽⁵⁾ <https://www.wri.org/aqueduct/tools>

⁽⁶⁾ L'ISO 14 0001 comporte plusieurs axes d'analyse concernant la gestion de l'eau: 1) Conformité réglementaire et gestion de l'eau ; 2) Consommation et optimisation de l'eau ; 3) Gestion des rejets d'eau et pollution ; 4) Sensibilisation et amélioration continue ; 5) Gestion des risques et plans d'urgence.

Top 16 fournisseurs de rang 2	CDP Activity group	CDP Activity	Water Impact	Audit sur place	Aqueduct Water Risk Atlas ¹	Certification ISO14001 ²
Fournisseur 1 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	très élevé	Co-audité avec notre fournisseur de rang 1	Moyennement élevé	oui
Fournisseur 2 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Batteries	très élevé	Très bien	Moyennement élevé	oui
Fournisseur 3 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Très bien	Moyennement élevé	oui
Fournisseur 4 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Batteries	très élevé	Très bien	Élevé	oui
Fournisseur 5 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Bonne réalisation	Élevé	oui
Fournisseur 6 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Très bien	Moyennement élevé	oui
Fournisseur 7 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Co-audité avec notre fournisseur de rang 1	Faible - Moyen	oui
Fournisseur 8 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Batteries	très élevé	Très bien	Moyennement élevé	oui
Fournisseur 9 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Batteries	très élevé	Très bien	Faible - Moyen	oui
Fournisseur 10 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Très bien	Moyennement élevé	oui
Fournisseur 11 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Co-audité avec notre fournisseur de rang 1	Élevé	oui
Fournisseur 12 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Très bien	Moyennement élevé	oui
Fournisseur 13 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Batteries	très élevé	Très bien	Faible - Moyen	oui
Fournisseur 14 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Bonne réalisation	Élevé	oui
Fournisseur 15 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Co-audité avec notre fournisseur de rang 1	Faible - Moyen	oui
Fournisseur 16 rang 2	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	critique	Co-audité avec notre fournisseur de rang 1	Faible - Moyen	oui

4.2.3.2 Politiques [E3-1], actions et ressources liées aux ressources hydriques et marines [E3-2]

VusionGroup n'a pas, à date, de politique formalisée sur le sujet: un groupe de travail sera mené en 2025 pour y remédier, en lien avec les piliers d'action identifiés ci-après. Ces politiques ne porteront ni sur l'utilisation de l'eau des activités du Groupe, ni sur la conception et l'utilisation des produits, mais porteront sur la gestion de l'eau dans la chaîne de valeur amont.

Suite à nos analyses de double matérialité et au « Water Watch – CDP Water Impact Index », décrites plus haut, l'équipe durabilité, soutenue par l'équipe Approvisionnement Stratégique et l'équipe Qualité, a initié un plan d'action « gestion de l'eau » au sein de la chaîne de valeur amont :

a) Première étape de notre action : la signature du code de conduite révisé

VusionGroup a instauré en 2022 un code de conduite fournisseurs afin de garantir que ses partenaires respectent les standards élevés du groupe en matière de conditions de travail, de traitement équitable des employés, de pratiques éthiques et de respect de l'environnement. Tous les fournisseurs, existants comme potentiels, sont ainsi invités à s'engager en signant ce code et en adhérant à ses principes. Ce code comportera des exigences supplémentaires, notamment sur la gestion de l'eau à partir de 2025. Les EMS comme les fournisseurs significatifs de rang 2 seront tenus de signer notre code de conduite fournisseurs révisé, lors d'une nouvelle campagne de signatures en 2025.

⁽¹⁾ Risque courant.

⁽²⁾ L'ISO 14001 comporte plusieurs axes d'analyse concernant la gestion de l'eau: 1) Conformité réglementaire et gestion de l'eau ; 2) Consommation et optimisation de l'eau ; 3) Gestion des rejets d'eau et pollution ; 4) Sensibilisation et amélioration continue ; 5) Gestion des risques et plans d'urgence.

b) Deuxième étape de notre action : l'audit et l'évaluation des fournisseurs significatifs

VusionGroup continue de requérir des certifications ou évaluations pour les fournisseurs les plus stratégiques⁽¹⁾, comme le décrit le tableau de synthèse en 4.3.2.5.

Les évaluations EcoVadis sont complétées par des audits de l'équipe Qualité de VusionGroup, effectués une fois par an, sur site.

En complément, dès que disponibles, les rapports sur le développement durable et d'autres questionnaires (comme le CDP Water Security questionnaire) seront vérifiés chaque année : depuis 2024, l'équipe durabilité analyse les notations « CDP water » obtenues par ses EMS. À partir de 2025, cette analyse sera étendue aux fournisseurs industriels de rang 2.

c) Troisième étape de notre action : la formation des fournisseurs

VusionGroup a identifié une formation sur le thème de l'eau, dispensés via la plateforme EcoVadis Academy : ce module de formation sera proposé en 2025 à nos fournisseurs de rang 1 (EMS) et 2.

Les ressources mobilisées pour ces initiatives incluent un membre de l'équipe durabilité, l'ensemble des membres de l'équipe Approvisionnement Stratégique, la responsable durabilité pour la fabrication et l'approvisionnement, ainsi que l'équipe Qualité chargée des audits sur site.

4.2.3.3 Indicateurs et objectifs liés aux ressources hydriques et marines [E3-3]

L'IRO matériel identifié étant relatif à la chaîne de valeur amont du groupe, les indicateurs tels que « consommation d'eau », « rejets », etc. ne sont pas applicables dans les activités propres de VusionGroup.

Par conséquent les premiers objectifs définis pour 2025 sont :

L'ensemble de nos EMS, ainsi que les fournisseurs cartographiés comme stratégiques de rang 2 (cela représente 16 fournisseurs) devront :

- signer le code de conduite fournisseur révisé qui inclue des exigences accrues en particulier en matière de gestion de l'eau ;
- suivre la formation « Water Management » sur la plateforme EcoVadis Academy⁽²⁾ et le documenter par leur certificat de réussite au test final ;

- les années suivantes, passer d'autres formations de l'Academy du UN Global Compact⁽³⁾ et du Responsible Business Alliance (RBA) Learning Academy, the home of RBA and RMI Sustainability online training⁽⁴⁾ ;
- maintenir annuellement leur certification ISO14001.

Ces objectifs feront l'objet d'un suivi de performance au cours de l'exercice 2025 et seront complétés dans le futur après formalisation de la politique dédiée.

Au-delà de l'engagement de nos fournisseurs, le groupe a conscience que la consommation en eau sera également préservée en diminuant le besoin en ressources primaires. C'est pourquoi le groupe qualifie les enjeux sur l'économie circulaire comme clé au sein de sa stratégie, comme détaillé en 4.2.5.

4.2.4 Biodiversité et écosystèmes [E4]

VusionGroup reconnaît que la biodiversité et les écosystèmes sont essentiels au maintien de la vie humaine et adhère à l'objectif de développement durable n° 15 des Nations Unies « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ». Le Groupe n'est pas en mesure de publier les informations

exigées par l'ESRS-E4-1 et E4-2 sur le Plan de Transition et les politiques associées en matière de Biodiversité et Écosystèmes en raison d'un manque de données et de plan d'actions. Les IRO matériels sont liés à la production des produits, donc à la chaîne de valeur amont. Le groupe travaillera en 2025 sur une politique présentant la prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique.

4.2.4.1 Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique [E4-1]

L'extraction des matières premières pour la production électronique est un processus complexe qui a des impacts environnementaux significatifs :

- les matériaux comme le lithium, le cobalt et les terres rares sont essentiels pour les appareils électroniques. Leur extraction peut entraîner la destruction des habitats naturels et la perte de biodiversité ;

- l'extraction minière peut libérer des substances toxiques dans l'environnement, contaminant les sols et les eaux et affectant la faune et la flore.

Les étapes de transformation dans l'industrie électronique comportent des phases d'extraction (impacts : fragmentation des sols puis pollution) de purification des métaux (phases de raffinage et de dissociation des métaux rares avec le reste des roches) consommatrices en eau et

⁽¹⁾ Nos fournisseurs sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos EMS (Electronics Manufacturing Services). Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique. Leur activité présente un fort impact environnemental.

⁽²⁾ <https://ecovadis.com/solutions/academy/>

⁽³⁾ <https://unglobalcompact.org/academy>

⁽⁴⁾ <https://academy.responsiblebusiness.org/learn>

polluant l'eau de produits chimiques nécessaires à la purification des métaux. Cette pollution génère un impact négatif sur la biodiversité et les êtres vivants.

Les premiers vecteurs de perte de biodiversité sont donc le changement d'utilisation des sols et la pollution. Leur succèdent les sujets liés à une consommation élevée en eau: celle-ci peut entraîner, entre autres, l'épuisement des nappes phréatiques et des rivières, réduisant ainsi la disponibilité de l'eau pour les écosystèmes naturels.

La traçabilité de ces impacts négatifs est rendue difficile par la complexité de la chaîne de valeur amont :

- VusionGroup a basé son évaluation de double matérialité sur les informations sectorielles disponibles dont le WWF

Biodiversity Filter, et a choisi de se concentrer, pour son analyse comme pour ses plans d'action, sur ses fournisseurs de rang 2 pour lesquels la traçabilité est possible d'un point de vue opérationnel - cf. l'infographie 4.1.3.1 Présentation de la chaîne de valeur ;

- Ces fournisseurs de rang 2 exercent des activités concentrées sur l'approvisionnement de nos fournisseurs de rang 1 (EMS) en composants électroniques et en batteries.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

4.2.4.2 Impacts, risques et opportunités importants et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2. SBM-3]

Nous avons cartographié nos fournisseurs stratégiques de rang 2 en fonction de leur localisation grâce au « WWF Risk Filter Suite » (cf 4.2.4.3) L'analyse est réalisée sur la base des données disponibles à ce jour, sans projection spécifique dans le temps.

En complément, le top 16 de nos fournisseurs de rang 2 a été audité sur site par notre équipe Qualité ou co-audité avec nos EMS, pour identifier les impacts, risques et opportunités de nature environnementale qui leur sont propres. A minima ils disposent tous de la certification ISO14001⁽¹⁾.

4.2.4.3 Gestion des impacts, risques, dépendances et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes [E4. IRO-1]

Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS E4

Impacts positifs	Impacts négatifs
	Impact négatif sur les écosystèmes et la biodiversité lié à l'extraction et au traitement des matières premières dans la chaîne de valeur, pouvant causer une dégradation environnementale, y compris la destruction des habitats, la pollution, la déforestation, l'érosion des sols et la contamination de l'eau.
Risques	Opportunités

La biodiversité et les écosystèmes ont été identifiés comme enjeux matériels pour notre chaîne de valeur amont, lors des ateliers de double matérialité. effectuées avec l'équipe en charge de l'approvisionnement stratégique et l'équipe en charge de la qualité produit.

Au préalable, l'ensemble des collaborateurs concernés par les ateliers ont été sollicités pour se documenter et lire :

- L'outil ENCORE, qui met en évidence la manière dont les entreprises peuvent être exposées à l'accélération des changements environnementaux. L'outil offre un niveau de granularité par secteur d'activité, pour explorer les risques liés au capital naturel ;
- Le standard SASB, disponible pour 77 secteurs d'activité, identifie les risques et opportunités liés au développement durable les plus susceptibles d'affecter les flux de trésorerie, l'accès au financement et le coût du capital d'une entité court, moyen ou long terme, ainsi que les sujets d'information et les paramètres les plus susceptibles d'être utiles aux investisseurs.

Ce sont ces lectures qui nous ont permis de nous familiariser avec les risques physiques et les risques systémiques associés à la biodiversité, au niveau de nos fournisseurs. Pour autant cette évaluation doit être poursuivie dans les prochaines années afin de mieux appréhender les risques et impacts négatifs. Pour cette première année, nous n'avons pas consulté les communautés pouvant être affectées par les impacts biodiversité de nos fournisseurs.

Nous avons procédé à une analyse des sites de nos fournisseurs de rang 2, afin de vérifier s'ils sont situés sur une zone protégée. Nous avons utilisé le WWF Risk Filter Suite, qui propose une cartographie des « zones clés pour la biodiversité » (KBA). Ce sont les endroits à préserver les plus importants au monde, pour les espèces et leur habitat.

L'échelle proposée va de « risque très faible » à « risque très élevé » en 5 paliers.

⁽¹⁾ L'ISO 14 0001 comporte plusieurs axes d'analyse concernant la gestion de l'eau: 1) Conformité réglementaire et gestion de l'eau; 2) Consommation et optimisation de l'eau ; 3) Gestion des rejets d'eau et pollution ; 4) Sensibilisation et amélioration continue ; 5) Gestion des risques et plans d'urgence.

Fournisseurs	Aqueduct Water Risk Atlas	WWF Risk Filter	ISO14001 Certification
Fournisseur 1 rang 2	Moyennement élevé	Risque Faible	oui
Fournisseur 2 rang 2	Moyennement élevé	Risque moyen	oui
Fournisseur 3 rang 2	Moyennement élevé	Risque moyen	oui
Fournisseur 4 rang 2	Élevé	Risque Faible	oui
Fournisseur 5 rang 2	Élevé	Risque très faible	oui
Fournisseur 6 rang 2	Moyennement élevé	Risque très faible	oui
Fournisseur 7 rang 2	Faible - moyen	Risque très faible	oui
Fournisseur 8 rang 2	Moyennement élevé	Risque moyen	oui
Fournisseur 9 rang 2	Faible - moyen	Risque moyen	oui
Fournisseur 10 rang 2	Moyennement élevé	Risque très faible	oui
Fournisseur 11 rang 2	Élevé	Risque très faible	oui
Fournisseur 12 rang 2	Moyennement élevé	Risque très faible	oui
Fournisseur 13 rang 2	Faible - moyen	Risque très faible	oui
Fournisseur 14 rang 2	Élevé	Risque Faible	oui
Fournisseur 15 rang 2	Faible - moyen	Risque très faible	oui
Fournisseur 16 rang 2	Faible - moyen	Risque très faible	oui

Après analyse, aucun des sites fournisseurs de rang 2 ne se situe sur une zone à risque élevé ou très élevé.

4.2.4.4 Politiques [E4-2], actions et ressources [E4-3] liées à la biodiversité et aux écosystèmes

VusionGroup n'a pas, à date, de politique formalisée sur le sujet de la biodiversité. Un groupe de travail sera mené en 2025 pour y remédier, en lien avec les piliers d'action à mener auprès de nos fournisseurs de rang 2 :

- signer le code de conduite fournisseur révisé qui inclura des exigences accrues en particulier en matière de respect sur la biodiversité ;
- suivre la formation « Biodiversity Management » sur la plateforme EcoVadis Academy ⁽¹⁾ et nous fournir leur certificat de réussite validant cette formation ;
- les années suivantes passer d'autres formations de l'Academy du UN Global Compact ⁽²⁾ et du Responsible business Alliance (RBA) Learning Academy, the home of RBA and RMI Sustainability online training ⁽³⁾.

Au-delà de l'engagement de nos fournisseurs, le groupe a conscience que la biodiversité sera également préservée en diminuant le besoin en ressources primaires. Diminuer les quantités de ressources naturelles nécessaires pour produire les étiquettes électroniques impliquera un besoin en eau moindre, et donc un impact sur la biodiversité atténué. C'est pourquoi le groupe positionne ses enjeux sur l'économie circulaire comme étant au centre de sa stratégie, comme détaillé en 4.2.5.

Le Groupe prévoit d'intégrer, dans ses futurs rapports de durabilité, un plan de transition intégrant la prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans sa stratégie et son modèle économique.

4.2.4.5 Indicateurs et objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-4]

La biodiversité représente un risque au niveau des fournisseurs de rang 2 et plus, elle n'a pas donc pas été priorisée. Ces objectifs feront l'objet d'un suivi de performance au cours de l'exercice 2025 et seront complétés dans le futur après formalisation de la politique dédiée.

⁽¹⁾ <https://ecovadis.com/solutions/academy/>

⁽²⁾ <https://unglobalcompact.org/academy>

⁽³⁾ <https://academy.responsiblebusiness.org/learn>

4.2.5 Économie circulaire [E5]

4.2.5.1 Gestion des impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire [ESRS2. IRO-1]

Identification des IROs en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS E5

Impacts positifs	Impacts négatifs
Risques	Opportunités
Risque de coûts financiers liés à la responsabilité du producteur lors de la vente d'un nouveau produit. Manque de vision sur les exigences/les demandes du marché pour les EEG reconditionnées, entraînant des coûts de stockage et une dépréciation des étiquettes.	Opportunité de générer de nouvelles offres de services telles que les échanges de batteries, le reconditionnement, les processus de recyclage pour réintégrer nos composants.
Le process d'identification des IROs matériels est décrit dans la section 4.1.5. Pour identifier les IROs matériels sur l'enjeu spécifique de l'économie circulaire, l'équipe durabilité s'est rapprochée de différentes équipes lors d'un atelier dédié : - l'équipe Recherche & Développement, qui a une vue d'ensemble sur la composition des produits, les spécificités des matériaux utilisés ainsi que leurs performances et recyclabilité ; - l'équipe Approvisionnement stratégique, qui connaît les possibilités d'approvisionnement actuelles et les difficultés de mise en œuvre. Cette équipe est cruciale car elle connaît les intervenants tout au long de la chaîne de valeur ; - l'équipe en charge du programme « Second Life », qui connaît la faisabilité, les process et les attentes du marché ;	- l'équipe en charge de la fin de vie des produits ; - les réglementations relatives au traitement des déchets en Europe et aux Etats-Unis ; - nos sous-traitants de rang 1 (EMS) afin de comprendre les possibilités (techniques, capacités disponibles, coûts) d'organisation de flux et process de recyclage. VusionGroup a également initié des discussions avec les fournisseurs de fixations pour étiquettes : ceux-là nous ont donné leur avis et perspectives sur l'intégration de matériaux recyclés au sein de leurs produits. Les pré-requis de certains clients nous ont guidé également pour comprendre les attentes du marché et ce sur quoi le groupe a un avantage compétitif.

4.2.5.2 Politiques liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [E5-1]

VusionGroup n'a pas, à date, de politique formalisée sur le sujet mais plutôt des principes d'action qui guident la création et le design des matériels électroniques depuis la création de l'entreprise: être capables de démonter une étiquette électronique afin de pouvoir remplacer l'une ou l'autre de ses pièces fait partie intégrante du cahier des charges et de l'expression de besoin lors de la création d'un nouveau produit.

Les grands principes de conception d'un équipement électronique sont résumés sur l'infographie ci-dessous. Ces principes visent à tirer parti de l'économie circulaire tout au long du cycle de vie de l'étiquette, de sa phase de conception à la chaîne d'approvisionnement en passant par le reconditionnement et le recyclage. Ces principes étant fortement ancrés dans la culture d'entreprise, le groupe n'a pas jugé nécessaire de les formaliser mais cela sera fait pour les exercices suivants.

1

La circularité au sein de la phase de conception des produits

Les produits de VusionGroup sont pensés pour être désassemblés, dans le but de faciliter leur réparation, reconditionnement ou recyclage. Les pièces détachées sont choisies pour leur disponibilité et leurs facilités de démontage.

4

La circularité lors de la fin de vie des étiquettes, selon les principes de conformité propres à chaque pays

Lorsque les étiquettes ne peuvent pas être remises en état, les filières de recyclage prennent le relai. Les règles européennes requièrent un financement a priori des destructions futures de produits arrivés en fin de vie. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du "producteur" (i.e. du responsable de la mise sur le marché des produits).

2

La circularité au sein de la chaîne d'approvisionnement

Le groupe cherche à diminuer son recours à des matériaux vierges, autant pour un objectif de minimisation des risques de pénurie, que pour des questions de durabilité.



3

La circularité lors de la fin de la première vie de l'étiquette

Dans la majorité des cas, l'étiquette peut être remise en état à la fin de sa première vie: la batterie est changée, le boîtier et le mécanisme de fermeture sont remplacés. VusionGroup est en constante recherche de nouvelles méthodes pour donner une seconde vie aux étiquettes, ou a minima pour pouvoir ré-utiliser tels quels leurs composants en bon état d'usage.

4.2.5.3 Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [E5-2]

Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Plusieurs équipes au sein de VusionGroup ont un rôle dans la promotion d'une économie circulaire. C'est d'ailleurs un sujet d'atténuation du risque de disponibilité de certains composants, soumis aux tensions d'approvisionnement ou à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Éco-conception ou conception modulaire

Les produits de Vusion, quelque soit leur marché de destination, sont confectionnés de manière modulaire, pour qu'ils puissent être facilement réparés, remis en état, ou recyclés. Par exemple, les batteries sont facilement remplaçables en autonomie par le client, l'assemblage est effectué sans colle afin de favoriser le recyclage, ou encore les boîtiers sont réutilisables lorsqu'ils sont en bon état. Ce plan d'action est mis en œuvre depuis plusieurs années et les résultats afférents sont détaillés en 4.2.5.4.

Intégration de composants secondaires

VusionGroup intègre des composants recyclés dans certaines de ses références *hardware*.

Par exemple :

- Intégration de plastique recyclé au sein du boîtier de certaines références (jusqu'à 85 % de plastique recyclé utilisé en remplacement d'un plastique vierge);
- Utilisation de packagings recyclés et recyclables, par nos EMS mais aussi dans nos propres entrepôts (par exemple certains consommables de nos entrepôts sont composés de matières 80 % recyclées et 100 % recyclables).

Mise en place d'un service après-vente efficace

Soucieux d'offrir à ses clients une excellente satisfaction des produits et services vendus, VusionGroup a mis en place un service après-vente efficace pour réparer les produits défectueux et prolonger leur vie. Au H2 2024, le questionnaire de satisfaction a fait état d'une note de 3,3 (sur 4) ⁽¹⁾.

Cela joue un rôle crucial en prolongeant la durée de vie des produits et en réduisant les déchets. En offrant des réparations, des mises à jour et des conseils d'entretien, VusionGroup encourage ses clients à conserver leurs produits plus longtemps plutôt que de les remplacer prématurément. Cela diminue la demande de nouvelles ressources et réduit l'empreinte écologique associée à la production de nouveaux biens.

D'ailleurs, 100 % des contrats de ventes Vusion intègrent la garantie minimale d'un an, et 10 % intègrent l'extension de garantie V-Care. Ce chiffre est amené à augmenter considérablement dans les prochaines années: il fait partie de la stratégie commerciale du groupe pour apporter un bon niveau de service aux clients.

Actions et ressources relatives au programme « Second Life » pour les EEG

Éducation du client sur les programmes de reconditionnement et recyclage

Pour pouvoir reconditionner les étiquettes en fin de vie, encore faut-il pouvoir les récupérer chez le client. Pour cela, VusionGroup met en place des programmes de «buy-back» et «take-back» pour s'assurer que les étiquettes éligibles au reconditionnement seront bien collectées avant le renouvellement du parc d'étiquettes chez le client.

Pour les étiquettes non éligibles, il faut que le client soit autonome pour faire appel aux éco-organismes en charge de la collecte et du recyclage/destruction. VusionGroup donne des instructions au client pour le guider dans ses démarches.

Développement du programme de reconditionnement « Second Life »

Le reconditionnement des étiquettes est essentiel dans la stratégie de décarbonation du Groupe. En effet lorsqu'une étiquette est reconditionnée, sa durée de vie est doublée.

Les chiffres sans appel : une étiquette ayant bénéficié d'un reconditionnement émet en moyenne 48 % d'émissions de gaz à effet de serre en moins et a besoin de 39,6 % de ressources en moins vs une étiquette n'en ayant pas bénéficié ⁽²⁾.

Lorsqu'un client remplace une étiquette ancienne génération par une nouvelle, nous collectons, sur demande du client, les anciennes étiquettes et déterminons si elles doivent être reconditionnées, retraitées ou détruites.

La génération sortante d'étiquettes destinées à être réutilisées ou retraitées est soigneusement contrôlée et triée dans le but de récupérer les composants pouvant être réutilisés et d'effectuer les réparations nécessaires pour alimenter une filière spécifique en étiquettes « seconde vie ».

Le flux de recyclage interne centralise la logistique retour pour les EEG usagées sur deux principaux sites partenaires d'Ingram Micro Lifecycle (l'un en France et l'autre en Pologne). Ingram Micro Lifecycle maintient des certifications tierces vis-à-vis de la conformité de ses programmes de gestion, y compris ISO 14001, ISO 9001, ISO 45001 et d'autres tels que TAPA FSR. De plus, les sites Ingram Micro Lifecycle se concentrent sur la mise hors service des biens électroniques de manière à assurer la sécurité des données, la conformité aux règlements et la responsabilité environnementale et sociale par le biais de R2, e-Stewards et d'autres certifications. Ingram Micro Lifecycle est certifié EcoVadis Platinum depuis 4 ans consécutifs.

En 2024, VusionGroup a lancé une phase pilote d'un nouveau processus de recyclage industriel, plus lourd et nécessitant un retour usine, permettant de récupérer des composants afin de produire de nouvelles étiquettes.

⁽¹⁾ 114 participants, note allant de 1 à 4, la note de 3 signifie "Satisfait" et 4 "Très satisfait".

⁽²⁾ Chiffre basé sur les analyses de cycle de vie des étiquettes électroniques vendues par VusionGroup.

4.2.5.4 Indicateurs et objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [E5-3]

Objectifs relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Objectif volontaire concernant l'intégration de matériaux recyclés :

VusionGroup se met en ordre de marche pour intégrer de plus en plus de matériaux recyclés au sein de ses produits, comme par exemple les actions citées en 4.2.5.3. Cet objectif vise bien sûr à promouvoir l'économie circulaire, mais il s'agit également d'un objectif de souveraineté concernant les matières premières sous tension ou à risque de pénurie. En effet l'utilisation de matériaux secondaires nous permet :

- de réduire notre besoin en matière première vierge et donc de devenir plus indépendants pour la production des produits vendus ;
- de rationaliser les achats en favorisant des matériaux recyclés disponibles localement.

Cette année, VusionGroup ne s'est pas encore fixé d'objectifs relatifs à l'intégration de composants recyclés et recyclables. VusionGroup a mobilisé son équipe R&D afin d'obtenir les informations nécessaires, mais un travail de fond sur la magnitude des initiatives ainsi que leur faisabilité pour conserver des performances produits identiques doit être fait avant toute communication d'objectif. Le groupe s'engage toutefois à obtenir les informations nécessaires pour l'exercice 2025.

Nos projets et initiatives pour les années à venir :

- Le lancement de notre initiative de Réhabilitation Lourde implique le remplacement des écrans (EPD), des plastiques et des batteries de notre gamme Vusion, tout en conservant la carte de circuit imprimé. Cela garantit que nous maintenons l'intégrité et la fonctionnalité des composants principaux tout en prolongeant le cycle de vie de nos produits. Ce projet devrait débuter en 2025.
- En 2025, nous prévoyons de lancer un Centre RMA aux États-Unis pour trier efficacement et tester rigoureusement les étiquettes retournées par les clients américains, afin de s'assurer que nous identifions avec précision ceux éligibles à une réhabilitation légère ou lourde.
- Développement d'une nouvelle fonctionnalité dans notre Portail Client permettant aux clients de retourner leurs produits en fin de vie ou même de les revendre à VusionGroup via notre programme de rachat.
- Mise en œuvre de la robotisation dans notre centre RMA européen pour tester et trier efficacement les produits éligibles à notre programme « Second Life ».
- Création d'une vidéo promotionnelle sur la seconde vie illustrant tout le cycle de vie d'une EEG, depuis son installation initiale dans le magasin d'un client jusqu'à sa nouvelle utilisation dans le magasin d'un autre client.
- Création d'une boîte verte et d'une offre de transport pour faciliter le retour des produits défectueux et en fin de vie de nos clients à VusionGroup.

Objectifs relatifs au programme « Second Life »

Objectif volontaire concernant le programme « Second Life » :

Le programme Vusion'27 a fixé à 15 millions par an l'objectif d'étiquettes reconditionnées.

Notre objectif de 15 millions d'étiquettes remises en état par an à horizon 2027 se base sur les prévisions de renouvellement suivantes :

À date, ce programme « Second Life » est essentiellement centré sur nos clients en Europe, zone qui regroupe la plupart de nos marchés matures.

Dans les années à venir, les clients basés en Asie et en Amérique du Nord adopteront progressivement des EEG de nouvelle génération, déclenchant ainsi le même type de flux de logistique retour. Nous nous emploierons à organiser ces flux en Europe comme en Amérique du Nord, au plus près des marchés, de manière à éviter une logistique trop consommatrice en transport.

À noter, les statistiques de reconditionnement varient en fonction des projets de nos clients et de leur planning. Nous sommes donc dépendants des décisions de nos clients de se défaire de leur parc d'étiquettes anciennes générations.

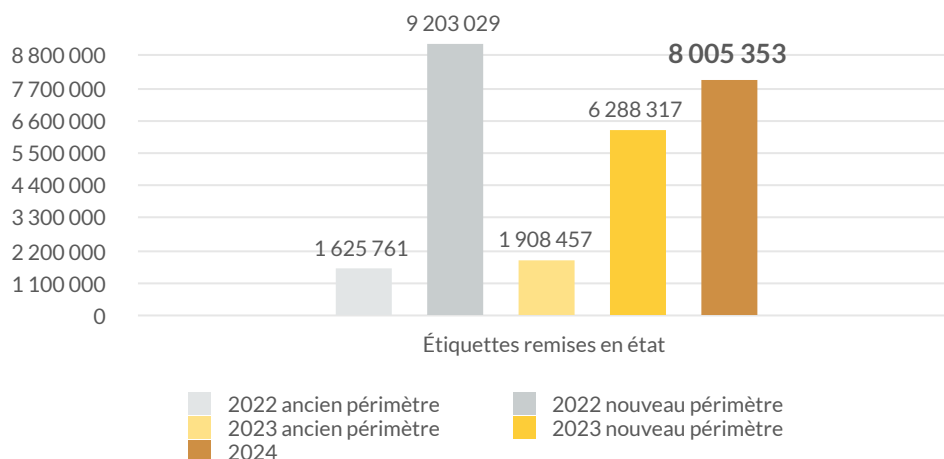
Un des axes de progrès futur réside dans l'information aux clients sur la démarche à suivre lorsque leur parc d'étiquettes est parvenu en fin de vie : la réussite du programme « Second Life » repose sur quelques bonnes réflexes et une information détaillée sur les étapes à suivre pour un reconditionnement réussi.

La facilité de changement de batterie dans les produits Vusion est également un avantage comparatif sur le marché mondial. Nous proposons aujourd'hui des changements de batteries qui peuvent s'opérer :

- dans nos centres de RMA, par Ingram (France ou Pologne) ;
- sur site, par les équipes Vusion ;
- sur site, en autonomie par le client.

Puisque la batterie est souvent le facteur limitant de la durée de vie des produits Vusion, et que son remplacement remet en état initial de marche l'objet connecté utilisé, nous avons effectué un changement de périmètre cette année, en considérant qu'un changement de batterie faisait partie de notre KPI « Second Life ».

Ventes d'étiquettes remises en état depuis 2022



Ressources entrantes [E5-4]

Le reporting des quantités/ poids vendus (mise sur le marché) fait l'objet d'une mise à jour cette année, car le poids des piles et batteries étaient comptabilisés 2 fois les années précédentes : une première fois sur la ligne IoT déchets électroniques, et une seconde fois sur la ligne « Piles et batteries ». Les poids de certaines références ont également été mises à jour entre temps.

Mises sur le marché (en kg)	Nature des ressources sortantes	2024	2023 révisé	2023	2022 révisé	2022
IoT déchets électroniques DEEE	Ressources sortantes dangereuses	5 497 232	3 443 467	4 604 938	2 640 486	3 872 821
Piles et batteries	Ressources sortantes dangereuses	1 518 829	1 238 567	1 190 118	956 245	966 287
Emballages	Ressources sortantes non dangereuses	1 053 038	963 328	895 971	801 904	765 455

Les systèmes d'information du Groupe permettent le reporting de ces quantités pour un périmètre représentant 93 % des ventes du Groupe en 2022 et 95,5 % des ventes du Groupe en 2023 et 98,9 % du Groupe en 2024.

C'est ce suivi de mises sur le marché qui nous permet d'avoir une première vision sur le poids total de ressources entrantes et sortantes. Puis, nous nous basons sur les nomenclatures produits par référence (une liste de tous les composants utilisés au sein des produits vendus) pour évaluer les % de matières secondaires au sein des produits vendus.

Concernant le packaging, deux types différents ont été considérés :

- le *packaging* utilisé dans les entrepôts de VusionGroup (minoritaire) ;
- le *packaging* utilisé par nos EMS pour envoyer les produits des usines d'assemblage jusqu'aux clients (majoritaire)...

E5-4 Flux de ressources entrantes	Unités	Estimations/ mesures directes	Périmètre	2024	2023	Variation 2024/ 2023
le poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de reporting (§31.a)	Tonnes	Mesures directes via le reporting DEEE	Ventes totales	8 069	5 645	37 %
% de matières biologiques y compris les emballages) (§31.b)	%		Ventes totales	0	0	0
Poids des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires utilisés pour produire les produits et services (y compris les emballages) (§31.c)	Tonnes	Estimations via la nomenclature des produits & les données de nos EMS	Ventes totales	18	2	870 %
% des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires utilisés pour produire les produits et services (y compris les emballages) (§31.d)	%		Ventes totales	0,2 %	— %	0,2 pts

Les portes-étiquettes vendus par VusionGroup ne sont pas pris en compte dans ce tableau, faute d'obtention de données fiables de la part des fournisseurs. VusionGroup intègre au sein des portes-étiquettes du PC et PVC ⁽¹⁾ recyclés. En 2024, 53 références intégraient jusqu'à 100 % de composant recyclé. Le groupe s'engage à collecter les informations nécessaires pour le prochain exercice.

VusionGroup ne s'est pas encore fixé d'objectif concernant l'intégration de matériaux recyclés au sein des produits vendus.

Ressources sortantes [E5-5]

VusionGroup est une entreprise de distribution d'objets connectés: les déchets générés par les activités propres de Vusion (dans les bureaux et les entrepôts) ne sont donc pas matériels. Le groupe considère les produits mis sur le marché comme ses ressources sortantes, c'est-à-dire le packaging, les batteries, les portes-étiquettes et les étiquettes électroniques.

La durée de vie moyenne d'une étiquette vendue par VusionGroup est estimée à 7,7 ans. Ce chiffre représente la durée de vie moyenne modélisée avec l'hypothèse d'un usage standard défini au préalable (cas d'usage client classique c'est à dire 2 mises à jour de prix par semaine et 2 minutes de flash par semaine). Cette durée de vie moyenne est donc celle avant changement de batterie. Le programme « Second Life » mis en place par VusionGroup permet de doubler la durée de vie de l'étiquette en remplaçant la batterie (entre autres, comme vu en 4.2.5.3).

VusionGroup n'a pas calculé de degré de réparabilité de ses produits vendus, car n'a pas encore procédé à la formalisation d'un indice de réparabilité. La structuration d'un tel indice sera travaillée en 2025.

Comme pour les ressources entrantes, VusionGroup n'a pas collecté d'informations suffisamment fiables de la part de ses fournisseurs de portes-étiquettes, pour les ajouter au tableau ci-dessous. VusionGroup s'engage à les fiabiliser pour l'exercice 2025.

E5-5 Flux de ressources sortants	Unités	Estimations/ mesures directes	Périmètre	2024	2023	Variation 2024/ 2023
% de contenu recyclable dans les produits (§36.c)	%	Estimations	Ventes totales	53,2 %	28,7 %	24,5 pts
% de contenu recyclable dans les emballages (§36.c)	%	Estimations	Ventes totales	7,4 %	6,1 %	1,3 pts
Quantité totale de ressources sortantes produites (§37.a)	Tonne	Mesures directes via le reporting DEEE	Ventes totales	8 069	5 645	43 %
Ressources sortantes dangereuses (§39)	Tonne	Mesures directes via le reporting DEEE	Ventes totales	1 519	1 239	
Dont : déchets radioactifs				0	0	23 %

⁽¹⁾ PC Polycarbonate et PVC Chlorure de polyvinyle.

4.2.6 Informations sur la taxonomie européenne

Contexte

La publication du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 ⁽¹⁾ (dit règlement « Taxonomie ») vise à définir un cadre commun d'analyse des activités économiques des entreprises afin de définir celles pouvant être considérées comme « durables » au sens de la Taxonomie. Dans le cadre du Green Deal Européen, l'objectif est d'orienter les flux financiers vers ces typologies d'actifs afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050. À ce titre, les entreprises doivent publier pour l'exercice fiscal 2024 la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitations éligibles et alignés aux six objectifs environnementaux décrits ci-après.

Les règlements délégués Climat et le règlement délégué Environnemental définissent la liste des activités couvertes par le Règlement Taxonomie (2020/852). Pour chaque activité une définition est donnée pour répondre aux critères d'éligibilité de l'activité ainsi qu'une liste de critères techniques à respecter permettant de justifier l'alignement.

Pour l'exercice 2024, l'ensemble des textes suivants ont été pris en compte afin de réaliser nos analyses :

- le règlement délégué Climat du 4 juin 2021 et ses annexes sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ⁽²⁾ ;
- le Règlement délégué (UE) 2023/2485 ⁽³⁾ modifiant le règlement délégué Climat (UE) 2021/2139 ;
- la publication des 4 derniers objectifs via le règlement délégué environnemental (UE) 2023/2486 ⁽⁴⁾ ;
- le règlement délégué Article 8 (UE) 2021/2178 ⁽⁵⁾ qui définit la méthodologie et le contenu des indicateurs clés de référence ;
- l'ensemble des FAQ publiées par la commission européenne ainsi que la guidance de la plateforme pour la finance durable (PSF) en matières de garanties minimales. ⁽⁶⁾

Présentation de la Taxonomie Verte Européenne

Pour l'exercice fiscal 2024, le Groupe a analysé ses activités selon les critères d'éligibilité et d'alignement des six objectifs environnementaux de la Taxonomie.



l'atténuation du changement climatique (CCM) ;



l'adaptation au changement climatique (CCA) ;



l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines (WTR) ;



la transition vers une économie circulaire (CE) ;



la prévention et le contrôle de la pollution (PPC) ;



la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Le groupe doit alors présenter la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissements (« capex ») et de ses charges d'exploitation (« opex ») associée aux activités économiques éligibles et alignées, le cas échéant, aux critères techniques associés tels que définis par la Taxonomie. Une activité économique est éligible lorsqu'elle est explicitement décrite dans la liste incluse à ce stade dans les règlements délégués Climat et Environnemental et qu'elle est susceptible de contribuer de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux.

Une activité éligible devient alors alignée dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examen techniques, constitués de conditions précises et de seuils de performance nécessaires à la démonstration d'une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, sans porter de préjudice important aux autres objectifs et ce dans le respect des garanties minimales définies par le Règlement Taxonomie, qui couvrent des domaines tels que les droits humains, la corruption, la fiscalité et le droit de la concurrence.

⁽¹⁾ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=EN>

⁽²⁾ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=PL_COM:C\(2021\)2800&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=PL_COM:C(2021)2800&from=EN)

⁽³⁾ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302485

⁽⁴⁾ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32023R2486>

⁽⁵⁾ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32021R2178>

⁽⁶⁾ https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/overview-sustainable-finance/platform-sustainable-finance_en

DÉFINITION

Les activités éligibles deviennent alignées si elles remplissent les critères techniques suivants :

1 CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE (CS)

Les activités respectent les critères d'examen technique fixés pour chaque objectif environnemental.

2 NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH)

Les activités ne créent pas de préjudices majeurs significatifs sur aucun des cinq autres objectifs environnementaux.

3 GARANTIES MINIMALES (MS)

Les activités sont menées dans le respect de la Charte internationale des droits de l'homme et des principes fixés par l'OCDE, les NU ou l'OIT, notamment sur la corruption, la fiscalité et le droit de la concurrence.

Fort de ses engagements environnementaux, sociaux et sociétaux, VusionGroup suit avec attention le travail de la Commission européenne d'analyse des activités afin d'orienter les investissements des acteurs publics et privés vers les projets contribuant à la transition vers une économie durable et bas carbone. Pour répondre à ces

obligations, VusionGroup a mis en place un groupe de travail composé essentiellement des membres de la cellule durabilité et du Contrôle de gestion, soutenu par un cabinet spécialisé depuis l'exercice 2022. Cette organisation a été reconduite pour l'exercice 2024.

Évaluation et méthodologies

Qualification de l'éligibilité du modèle d'affaires à la Taxonomie

Détermination des activités éligibles à la taxonomie

L'analyse de nos activités éligibles a été réalisée sur l'ensemble des 6 objectifs du règlement Taxonomie. Pour l'exercice 2024, les activités suivantes sont considérées comme éligibles, au titre **des mesures individuelles** permettant de conduire à des réductions des émissions de gaz à effet de serre :

Nom de l'activité	Objectif	Activités du Groupe	Section du DEU
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	Dépenses (capex) en location de véhicule longue durée	4.2.1
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	Achat ou location de propriété (capex)	4.2.1

VusionGroup a conservé la même approche que l'an dernier pour valoriser ses dépenses d'investissement (capex) au titre des mesures individuelles permettant de conduire à des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Elles correspondent aux dépenses sur les droits d'utilisation calculées en application de la norme IFRS 16, principalement associées aux capex de locations de bâtiments et de véhicules.

Afin d'identifier l'ensemble des activités potentiellement éligibles au sens de la Taxonomie, VusionGroup a procédé à une analyse de son chiffre d'affaires 2024 par grande catégorie de produits et services vendus. L'analyse a couvert 100 % du périmètre financier consolidé, comme détaillé en section 5.1 Analyse des résultats 2024.

Pour l'exercice 2024, les activités suivantes sont considérées comme éligibles:

Nom de l'activité	Objectif	Activités du Groupe	Section
5.4 Vente de biens d'occasion	Objectif 4 : Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires généré par la mise en vente des étiquettes électroniques intelligentes recyclées dites « de seconde vie ».	4.2.5
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires généré par la commercialisation de la plateforme VusionCloud. La plateforme Vusion IoT Cloud aide les commerçants à accélérer leur transition numérique et transformer leurs magasins physiques en de véritables environnements digitalisés, automatisés, pilotés par la Data et l'Intelligence Artificielle, connectés aux consommateurs et aux fournisseurs. La plateforme Vusion permet aux commerçants de bénéficier de toute la puissance « élastique » du Cloud pour déployer très rapidement et gérer dans le temps un grand nombre de magasins et d'étiquettes digitales à un coût très inférieur à toute autre architecture et avec des performances de pointe.	4.2.1

Approche d'identification des indicateurs financiers (chiffres d'affaires, dépenses d'investissement et d'exploitation)

Les informations financières utilisées sont issues des systèmes d'information du groupe (suivi des investissements et états financiers consolidés) validées lors de la clôture annuelle des comptes. Elles ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoints entre les équipes de consolidation et contrôle de gestion afin d'en assurer la cohérence avec le chiffre d'affaires consolidé et les capex présentés dans les Annexes aux comptes consolidés.

1. Chiffre d'affaires

Définition ⁽¹⁾ : La proportion d'activités économiques éligibles ou alignées à la Taxonomie a été calculée comme la part du chiffre d'affaires provenant des produits et services associés aux activités économiques éligibles ou alignées à la Taxonomie (numérateur) divisée par le chiffre d'affaires (dénominateur), dans chaque cas pour l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le dénominateur de l'indicateur relatif au chiffre d'affaires est basé sur le chiffre d'affaires consolidé comme détaillé en section 6.1.1.1.2 Compte de résultat consolidé

Les activités identifiées pour l'indicateur Chiffre d'affaires sont présentées dans les tableaux plus haut (contributrices aux objectifs 1 et 4).

2. Dépenses d'investissements (capex)

Définition ⁽²⁾ : L'indicateur capex est défini comme le ratio entre les dépenses d'investissements éligibles ou alignées à la Taxonomie (numérateur) divisé par les capex totaux (dénominateur) comme détaillé en section 5.1.3 Investissements.

Au numérateur, sont agrégées les capex liées :

- à des actifs ou des processus associés à des activités alignées ou éligibles ;
- aux plans de capex visant à rendre une activité alignée ;

- aux mesures individuelles, comme les investissements liés à la location de véhicules.

Le capex total selon la taxonomie est constitué des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles, des acquisitions de droits d'utilisation (conformément à la norme IFRS 16) et des acquisitions liées à des regroupements d'entreprises.

Pour VusionGroup, aucun plan de capex n'a été qualifié au titre de l'éligibilité et de l'alignement des activités présentées au sein de l'indicateur Chiffre d'affaires.

La définition du numérateur capex est limitée pour le Groupe aux seules mesures individuelles telles que listées plus haut (contributrices à l'objectif 1 uniquement).

3. Dépenses d'exploitation (opex)

Définition: L'indicateur opex est défini comme le ratio entre les dépenses d'exploitation éligibles ou alignées (numérateur) divisé par les opex totaux selon la Taxonomie (dénominateur).

Au numérateur, sont agrégées les opex liées:

- aux actifs ou processus associés à des activités alignées (aucune activité alignée pour le Groupe),
- à un plan capex existant visant à étendre une activité alignée,
- aux mesures individuelles, comme les achats de productions issues d'activités alignées et les mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.

Les opex selon la Taxonomie sont composés des coûts directs non capitalisables (les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs).

⁽¹⁾ Pour plus de détails sur les principes comptables appliqués au chiffre d'affaires consolidé, cf. section 6.1.2. Note II.1.1 des états financiers intégrés au document d'enregistrement universel 2024. Réconciliation : Le chiffre d'affaires consolidé peut être réconcilié avec les états financiers, cf. section 6.1.2.II.4 notes 15.

⁽²⁾ Il comprend notamment les actifs liés aux droits d'utilisation (IFRS 16). Pour plus de détails sur les principes comptables concernant les capex, cf. section 6.1.2. note II.1.2. des états financiers intégrés au document d'enregistrement universel 2024. Réconciliation : Le total des dépenses d'investissement peut être rapproché des états financiers, cf. notes 1 et 2, section 6.1.2 des états financiers intégrés au document d'enregistrement universel 2024. Ils correspondent au total des natures de mouvement (coûts d'acquisition et de production).

Méthodologie de vérification de la contribution substantielle

Nom de l'activité	Évaluation de la contribution substantielle (CS)	Incertitudes ou arbitrages
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM) - capex	Sur la base des contrats de leasing de véhicules présentant une augmentation des droits d'utilisation, selon la FAQ 84 de la communication de la Commission C/2023/267 du 20 octobre 2023 : Recensement des véhicules : - appartenant aux catégories M1 et N1, - dont les émissions de CO₂ sont inférieures à 50g de CO₂ /km, - dont le poids à vide n'excède pas le 2,6t (FAQ C/2023/267 du 20 octobre 2023)	Impossibilité de récolter les informations nécessaires pour l'alignement
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments (CCM) - capex	- Dans le cas de bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré. - À défaut, le bâtiment fait partie des 15 % du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle.	Impossibilité de récolter les informations nécessaires pour l'alignement
5.4 Vente de biens d'occasion (CE) - Chiffre d'affaires	- Les produits remis en état sont couverts par un contrat de vente. - L'activité met en œuvre un plan de gestion des déchets qui garantit que les matériaux du produit, en particulier les matières premières critiques, et les composants qui n'ont pas été réutilisés dans le même produit sont réutilisés ailleurs ou sont éliminés conformément à la législation nationale et à la législation de l'Union. - L'emballage est composé d'au moins 65 % de matériaux recyclés ou certifiés par des systèmes reconnus ou a été conçu pour être réutilisé dans le cadre d'un système de réutilisation.	Les critères substantiels sont respectés: les produits reconditionnés sont couverts par un contrat de vente et emballés dans un matériau recyclé à plus de 65%. Nos centres de RMA ont un plan de déchets conformes.
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes (CCM) - Chiffre d'affaires	- Centres de données conformes au Code de Conduite Européen pour les centres de données. La mise en œuvre de ces pratiques doit être vérifiée par un tiers indépendant et contrôlée au moins tous les 3 ans. - Potentiel de réchauffement climatique limité pour les fluides frigorigènes utilisés.	En cours d'investigation auprès de nos fournisseurs Cloud

Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'évaluation technique (DNSH génériques)

Afin d'évaluer le niveau d'alignement actuel des activités identifiées comme éligibles, le Groupe a procédé à une vérification du respect des critères d'examen technique génériques (DNSH) de ces activités.

DNSH Génériques énoncés dans l'Appendice A relatif à l'adaptation au changement climatique :

Conformément à l'appendice A de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139 relative à l'atténuation du changement climatique et à l'appendice A de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2023/2486 relative à la promotion de l'économie circulaire, le Groupe a vérifié le respect des critères du DNSH générique Adaptation pour l'ensemble de son chiffre d'affaires concerné par l'alignement. Dans le cadre d'une gestion des risques opérationnels du groupe, plusieurs risques ont été identifiés tels que décrits en section 2.1 de ce Document d'Enregistrement Universel, ainsi que dans la section 4.2.1.2 de cet état de Durabilité, portant sur les risques physiques climatiques. Cette analyse a été menée en collaboration avec notre courtier en

assurance selon la méthodologie des scénarios RCP proposée par le GIEC ⁽¹⁾.

Cette analyse a été initiée en 2023 et couvre la totalité des bâtiments détenus ou loués par le groupe, mais aussi les usines de production auxquelles VusionGroup fait appel en sous-traitance (dont un des centres de RMA auquel nous faisons appel pour reconditionner les étiquettes électroniques en fin de vie) :

- lieux de sous traitance de production et assemblage : le choix de ces sites clés a été effectué en concertation avec le Directeur des achats stratégiques, expert interne des étapes clés de notre chaîne de valeur ;
- centres de R&D ;
- sièges de management de groupe.

À ce titre, les activités et actifs principaux du groupe ont été couverts par les diligences (se référer au tableau récapitulatif de la section 4.2.1.2). Les conclusions des analyses de risques et de vulnérabilité des actifs du Groupe sont les suivantes: aucun des actifs ou activités ne sont concernés par des risques climatiques physiques majeurs.

⁽¹⁾ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Cette analyse a permis au groupe de valider le DNSH A dans le cadre de l'alignement à l'activité 5.4 Vente de biens d'occasions et 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes. Comme les DNSH génériques énoncés ci-dessous ne sont pas respectés, l'alignement n'a pas été possible.

DNSH Génériques énoncés dans l'Appendice B relatif à l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines :

Conformément à l'appendice B de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139 relative à l'atténuation du changement climatique et à l'appendice B de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2023/2486 relative à la promotion de l'économie circulaire, le Groupe n'a pas pu établir à temps la vérification des critères du DNSH générique en vue de l'utilisation durable et de la protection des ressources hydriques et marines pour l'ensemble de son chiffre d'affaires concerné par l'alignement.

Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'évaluation technique (DNSH spécifiques)

Pour l'activité 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes, les critères sont en cours de vérification auprès de nos fournisseurs Cloud.

DNSH Génériques énoncés dans l'Appendice C relatif à la prévention et du contrôle de la pollution concernant l'utilisation et la présence de produits chimiques

Conformément à l'appendice C de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2023/2486 relative à la promotion de l'économie circulaire, le Groupe n'a pas pu établir la vérification des critères du DNSH générique en vue de la prévention et du contrôle de la pollution concernant l'utilisation et la présence de produits chimiques pour l'ensemble de son chiffre d'affaires concerné par l'alignement.

Du fait de la complexité de contrôler que l'activité ne conduit pas à la présence dans le produit fini ou à la mise sur le marché de substances dangereuses, l'alignement n'a pas pu être démontré pour cette activité.

Méthodologie d'évaluation des activités au regard des garanties minimales (MS)

Respect des garanties minimales

Le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation sur la période, de nature à remettre en cause le respect des MS sur les différentes thématiques.

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrits dans l'article 3 et 18 du règlement Taxonomie, nous avons conduit une analyse du respect de ces critères sur l'ensemble du Groupe.

Nous avons conduit les travaux en nous basant sur les précisions apportées par la Plateforme de la Finance durable et du document ⁽¹⁾ « Final Report on Minimum Safeguards ». Quatre thématiques sont ainsi mises en avant par le rapport et doivent être couvertes par les garanties minimales : (i) les droits humains (y compris les droits des travailleurs et des consommateurs), (ii) la corruption, (iii) la fiscalité et (iv) le droit de la concurrence.

Le respect des garanties minimales a été analysé au regard des critères proposés dans ce rapport afin de s'assurer que le Groupe n'est pas à l'origine de violations des droits et réglementations en lien avec ces quatre thématiques.

Nous avons mené la revue des garanties minimales en central via des ateliers conduits avec les directions concernées.

- **Droits humains** : VusionGroup s'engage à respecter et promouvoir les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus dans toutes ses activités (cf. Section 4.3.1.3).
- **Lutte anti-corruption et pratiques concurrentielles (droit à la concurrence)** : le Groupe a mis en place des procédures anti-corruption (cf. Section 4.4.1.4). Par ailleurs, le Code d'éthique du groupe promeut une culture de l'intégrité dans l'ensemble de l'entreprise ainsi que des pratiques commerciales responsables, dans le respect des lois relatives aux pratiques concurrentielles (cf. Section 4.4.1.5) Ce code est complété par le Code de conduite des fournisseurs afin de s'assurer de la bonne prise en compte des préoccupations sociales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le groupe a également instauré les modalités de respect de la loi Sapin II relative à la lutte contre la corruption. (cf. Section 4.4.1.3).
- **Fiscalité** : l'entreprise considère la gouvernance et la conformité en matière fiscale comme des éléments importants de veille : des processus adéquats de gestion des enjeux fiscaux sont en place.

⁽¹⁾ https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-10/221011-sustainable-finance-platform-finance-report-minimum-safeguards_en.pdf

Résultats

Chiffre d'affaires

Pour l'année fiscale 2024, le groupe a effectué ses analyses en incluant toutes les activités couvertes par les annexes du règlement Taxonomie, portant sur les six objectifs ainsi que sur les amendements des objectifs 1 et 2.

Pour l'activité 5.4 Vente de biens d'occasion (CE), VusionGroup n'a pas réussi à aligner le chiffre d'affaires généré par la vente d'étiquettes de seconde vie, c'est à dire les étiquettes ayant bénéficié d'un reconditionnement suite à leur première vie en magasin.

Pour l'activité 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes (CCM), le chiffre d'affaires généré par la plateforme VusionCloud pourra représenter un fort potentiel l'année prochaine, si nous arrivons à collecter toutes les informations nécessaires auprès de nos fournisseurs Cloud. En effet cette solution est déjà un succès industriel, avec à ce jour plus de 24 000 magasins et 153 millions d'étiquettes intégralement gérées dans VusionCloud.

Part du chiffre d'affaires issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental – Informations pour l'année 2024

Part du Chiffre d'affaires/Chiffre d'affaires total		
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	3,65 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0,36 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Capex reliés aux mesures individuelles

Les travaux d'analyse de l'éligibilité ont porté sur l'ensemble des 6 objectifs du règlement Taxonomie. Une analyse de l'éligibilité des activités 6.5 et 7.7 a été réalisée sur l'objectif d'atténuation du changement climatique (CCM).

Pour l'exercice 2024, n'ayant pas les informations suffisantes pour définir l'éligibilité de nos activités à l'objectif d'adaptation au changement climatique, le Groupe a décidé de conserver une approche prudente et de reporter uniquement sur l'éligibilité au titre de l'objectif d'atténuation au changement climatique.

Les investissements éligibles tels que définis par le règlement Taxonomie s'élèvent en 2024 à 2,7 millions d'euros (relatifs aux contrats de location longue durée de bâtiments et véhicules), par rapport à un total

Évolution par rapport à l'exercice précédent

En 2023, VusionGroup n'avait pas de chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie, car les travaux d'investigation débutaient. Le groupe compte gagner en expertise sur cette réglementation pour rendre éligible (voire alignée) une part de plus en plus importante de son chiffre d'affaires.

d'investissements (tels que définis par la réglementation taxonomie) de 161,2 millions d'euros, soit un ratio d'éligibilité des capex de 1,7 %.

VusionGroup n'a pas encore mis en place le reporting suffisant pour évaluer l'alignement de ces investissements éligibles à la Taxonomie Européenne. Nous n'avons pas encore dégagé les ressources nécessaires pour mettre en place les processus de validation des critères relatifs à cette activité.

Part des capex issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental – Informations pour l'année 2024

Part des capex/Total des capex		
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	1,7 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Opex reliés aux activités générant du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie

En raison d'un ratio d'Opex non matériel pour VusionGroup, nous avons décidé de conserver la même méthodologie que sur l'exercice 2023 et d'utiliser le régime d'exemption des opex prévu par le règlement Taxonomie. Cette année, le ratio entre la nature des opex au sens de la Taxonomie et les opex totaux Groupe est égal à 1,3% ce qui permet d'appliquer le principe d'exemption.

Part des Opex issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental – Informations pour l'année 2024

Part des opex/Total des opex		
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Concernant les capex, les résultats sont très similaires aux résultats de 2023. Seules les dépenses d'investissement relatives aux contrats de location longue durée de bâtiments et de véhicules étaient éligibles, soit un ratio d'éligibilité de 6,2 %.

Concernant les opex, le groupe a utilisé en 2023 le régime d'exemption des opex, comme en 2024.

Perspectives

Les effets environnementaux sont totalement intégrés à la réflexion stratégique du Groupe, tant en matière d'efforts R&D consacrés à la réduction de l'empreinte carbone des solutions proposées à ses clients, qu'en matière de réflexions sur les usages vertueux de ses solutions au sein des réseaux de distribution.

Le Groupe s'engage à poursuivre ses efforts afin d'envisager l'éligibilité et l'alignement de certaines activités sur l'exercice fiscal 2025. Cela passe par la définition et la mise en place de plan d'action transformant les processus de reporting et par le maintien des ambitions du Groupe en termes de stratégie de développement durable :

- **Activité 6.5 et 7.7 (CCM) :** nous prévoyons d'intégrer les exigences des critères techniques à notre processus de collecte des informations auprès de nos concessionnaires. L'objectif est de travailler à la récupération de ces informations pour réaliser l'analyse des critères d'alignement sur nos bâtiments et véhicules disponibles dans notre catalogue dans un premier temps.
- **Activité 5.4 (CE) :** Nous prévoyons de continuer à développer notre programme de remise en état de nos étiquettes via le programme « Second Life », ce qui nous permettra d'augmenter notre part de chiffre d'affaires éligible sur cette activité. Le lancement de notre initiative de Réhabilitation Lourde implique le remplacement des écrans (EPD), des plastiques et des batteries de notre gamme Vusion, tout en conservant la carte de circuit imprimé. Cela garantit que nous maintenons l'intégrité et la fonctionnalité des composants principaux tout en prolongeant le cycle de vie de nos produits. Ce projet devrait débuter en 2025 et nous permettre d'augmenter notre alignement sur l'objectif Economie Circulaire.
- **Activité 8.1 (CCM) :** les dépenses d'investissement pour développer la plateforme VusionCloud, les dépenses pour la location des serveurs, ainsi que le chiffre d'affaires généré suite à sa commercialisation, représentent un potentiel d'alignement important pour VusionGroup. Les informations à collecter sont essentiellement externes. Nous avons commencé cette année à solliciter nos fournisseurs Cloud pour récolter les justificatifs.

Commentaires

Actuellement, la taxonomie européenne ne reconnaît pas la lutte contre le gaspillage alimentaire comme une activité éligible à ses critères de durabilité. Pour autant c'est un enjeu prioritaire pour VusionGroup: une équipe dédiée a d'ailleurs été créée pour développer les cas d'usage et en faire un sujet stratégique. La lutte contre le gaspillage présente de nombreux avantages environnementaux et sociaux. En réduisant le gaspillage alimentaire, nous

- **Activité 8.2 (CCM) :** plusieurs solutions de VusionGroup permettent de réduire les émissions de GES sans pour autant être éligibles à la Taxonomie européenne car la réduction des GES n'est pas l'objectif principal de ces solutions :
- Les caisses connectées permettent de suivre et de tracer la marchandise en toute transparence tout au long de la chaîne de valeur, du site de production au magasin, et d'identifier les pertes et la casse. Une meilleure transparence permet une meilleure gestion de l'eau, une diminution des GES via un transport optimisé et des échanges simplifiés entre tous les maillons de la chaîne, ainsi qu'une diminution du gaspillage alimentaire. La modélisation des émissions évitées est à un stade avancé, mais le critère substantiel numéro 1 ne pourra pas être rempli car les caisses connectées sont vendues en premier lieu pour une meilleure transparence et traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.
- La fonctionnalité "pick-to-light" prévue par les étiquettes électroniques intelligentes commercialisées par le groupe, qui permet à nos clients de centraliser la préparation des commandes en ligne directement en magasin, évitant la construction d'un bâtiment dédié à l'activité d'e-commerce et de ce fait toutes les émissions de GES associées. La modélisation des émissions évitées est à un stade avancé, mais le critère substantiel numéro 1 ne pourra pas être rempli car les étiquettes électroniques intelligentes sont vendues en premier lieu pour une meilleure gestion des prix et des promotions.
- Le module Memory d'optimisation de l'assortiment est un levier majeur pour la décarbonation du scope 3 du distributeur. Il permet d'établir des assortiments et des planogrammes basés sur des produits à plus faible empreinte carbone et de promouvoir ces mêmes produits en rayon. Cette solution répond au critère substantiel demandé par l'activité 8.2, et donc pourra faire l'objet d'alignement dans les années à venir, lorsque le produit sera commercialisé à plus grande échelle.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

⁽¹⁾ <https://www.fao.org/newsroom/detail/FAO-UNEP-agriculture-environment-food-loss-waste-day-2022/en>

4.3 Informations sociales [S1, S2, S4]

La direction des ressources humaines est une direction centralisée au siège du groupe, disposant de relais (HRBP et chargés de recrutement) au sein des principales filiales du groupe (Canada/États-Unis, Autriche/Allemagne, Taïwan). L'équipe centrale édicte les grands principes et politiques du groupe, et s'assure que ceux-ci sont bien mis

en œuvre dans toutes les entités. Le respect des normes et règlements nationaux sont assurés grâce au partenariat avec des cabinets spécialisés qui réalisent les paies, et effectuent la veille réglementaire indispensable au bon respect des exigences locales.

4.3.1 Personnel de l'entreprise [S1]

Intérêts et attentes des parties prenantes [ESRS2. SBM-2]

La prise en compte des attentes des parties prenantes est décrite en section 4.1.3.2

4.3.1.1 Impacts, risques et opportunités liés aux effectifs de l'entreprise et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2. SBM-3]

L'évaluation des IRO matériels, réalisée pour l'ensemble des effectifs du groupe sans distinction de poste ou d'implantation géographique, se conclue par l'établissement de cinq impacts, risques et opportunités, de nature systémique, et confirme la nécessité d'entretenir un dialogue managérial de qualité et une attention portée à l'équité.

Cette évaluation sous-tend la stratégie basée sur les trois axes ci-dessous :

- Notre stratégie d'**expansion géographique** conduit au recrutement d'équipes commerciales et techniques locales, basées au plus près de nos clients, de leurs magasins physiques et de leurs centres de décision et fait également appel à la mobilité. L'effectif commercial constitue ensuite le sous groupe le plus significatif, l'expansion mondiale de l'activité du groupe induisant une présence au plus près des clients. Ces effectifs sont, par la nature de leur mission, plutôt nomades et présentent donc un aspect spécifique de prévention du risque. La connaissance approfondie du marché de la distribution et le nécessaire engagement de long terme dans le suivi client constitue également un enjeu de rétention pour la direction des ressources humaines du groupe.

Fin 2024, le Groupe comptait 949 collaborateurs dans le monde, de cultures, de langues, de sexes, d'âges et de niveaux d'expertise différents.

Notre diversité nourrit une pensée innovante et des idées originales, sources de valeur ajoutée pour les solutions clients.

- Notre stratégie d'**innovation** induit une force de travail salariée composée, pour l'essentiel, de collaborateurs travaillant dans des conditions de travail tertiaire : en effet un tiers de ses effectifs est lié aux fonctions de

recherche et développement, nécessaires à entretenir le niveau de propriété intellectuelle et de technicité nécessaire à son domaine d'expertise. Ces postes très spécialisés et très recherchés impliquent une capacité d'attrait de ces profils pour le groupe, puis de rétention.

- Notre stratégie d'**offre de services et d'assistance clients** au sein de leurs établissements, induit la formation d'équipes d'intervention à l'œuvre sur le terrain (personnels des entrepôts, installateurs en magasin). C'est le plus souvent pour ce type de fonctions que le groupe peut faire appel à des non salariés au sein de ses opérations. Cette population présente également un profil de sécurité au travail qui répond aux spécificités de leur métier (décrites en section 4.3.1.6 Santé-Sécurité [S1-14]).

La moyenne d'âge des salariés du groupe est de 36 ans (34 ans pour les femmes, 37 ans pour les hommes), tranche d'âge moyen induisant assez fréquemment des sujets liés à la parentalité de jeunes enfants.

Il n'existe aucun risque de travail forcé ou de travail des enfants au sein des opérations de Vusion. Le groupe s'engage à proposer à ses collaborateurs des chances égales de reconnaissance et d'évolution de carrière, quels que soient leur origine, leur sexe ou leurs croyances. Le groupe respecte l'ensemble des réglementations et accords applicables dans chaque pays. Les collaborateurs sont recrutés uniquement sur la base de leur formation, de leur expérience professionnelle, de leur potentiel et capacités d'adaptation, ainsi que de leur motivation pour nous rejoindre.

En conséquence, le groupe a développé plusieurs plans d'actions, mis en œuvre au sein de l'ensemble des entités du groupe, et décrits en section 4.3.1.4.

4.3.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux effectifs de l'entreprise [ESRS 2. IRO-1]

Le processus d'identification des IROs matériels pour l'ESRS S1 est décrit en section 4.1.5.

Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS S1

Impacts positifs	Impacts négatifs
	Violation des droits des employés tels que définis par l'OIT en cas de mauvaises conditions de travail ; Violation des droits humains des employés en cas de traitement inégal, de harcèlement et/ou de violence.
Risques	Opportunités
Risque de départ des employés et/ou difficultés d'attraction et de rétention des employés en raison de mauvaises conditions de travail.	Transparence et confiance dans le dialogue managérial qui attireraient et retiendraient nos employés ; Attirer les employés grâce à la diversité (nationalités, cultures, âges) et l'égalité des droits.

4.3.1.3 Politiques liées au personnel de l'entreprise [S1-1]

L'engagement du Groupe pour une croissance éthique et durable repose sur la valeur fondamentale du respect des droits humains et des libertés fondamentales.

VusionGroup est signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis 2021, reconnaît les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme. Il s'attache à faire appliquer partout dans le monde les conventions fondamentales de

l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment celles sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants. La mise en œuvre des politiques et du code de conduite est pilotée par la direction Juridique et la direction Risque, Audit et Contrôle Interne du groupe. Ces politiques sont disponibles sur l'intranet du groupe et également accessibles via le site internet du groupe.

Ces principes inspirent les documents internes de référence suivants :

Politique mise en place par le groupe	Description de la politique	Scope de la politique	Responsabilité
Le Code éthique (complété et détaillé par les politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement, l'engagement en faveur des valeurs portées par l'Organisation internationale du travail des Nations unies, la procédure en matière de santé et sécurité au travail, la politique en matière de droit du travail) et le dispositif d'alerte éthique	Les principes directeurs guidant la société et ses salariés ont été édictés au sein du Code de conduite des affaires (ou Code éthique) déployé en 2021. L'objectif du Code éthique est d'exposer les normes légales et éthiques ainsi que les pratiques équitables et intègres du Groupe. la conformité aux lois de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et aux lois régissant le commerce international ; l'adhésion au principe fondamental de concurrence loyale ; - le respect des droits humains, la lutte contre les discriminations, l'égalité des droits ; le respect des conditions de santé, sûreté et sécurité ; l'interdiction de tout type de harcèlement ; - les sujets de confidentialité d'informations et de délits d'initiés.	Toutes parties prenantes	La direction juridique et la direction du contrôle interne veille à la signature de ce document par tous les salariés, une fois par an – la direction des achats industriels veille à la signature du code de conduite fournisseur une fois par an – la direction des partenariats veille à la signature de ce code de conduite fournisseur également une fois par an.
La politique en faveur des droits du travail	Cette politique rappelle le droit sur la liberté d'association et sur le droit à s'inscrire dans le cadre d'accords collectifs, rappelle les principes de lutte contre le travail forcé et celui des enfants, contre la discrimination et le harcèlement.	Toutes parties prenantes	La direction des ressources humaines et la direction des achats industriels (chaîne de valeur amont).
La politique en faveur des droits humains	Cette politique rappelle les grands principes fondamentaux que VusionGroup s'engage à respecter et attend de ses parties prenantes - il y est rappelé que VusionGroup a signé ou s'est engagé dans les initiatives/programmes suivants : les principes des Nations unies, de l'organisation internationale du travail, UN Global Compact, Women's empowerment Principles et la Women Initiative Foundation	Toutes parties prenantes	La direction des ressources humaines et la direction des achats industriels (chaîne de valeur amont).
La politique de santé et sécurité	Cette politique décrit les actions entreprises en matière de formation (évacuation incendie, prévention des risques d'accident etc...) l'identification et la prévention des troubles musculo-squelettiques ainsi que la préservation de la santé mentale des effectifs.	Effectifs propres	La direction des ressources humaines.
La politique en matière d'égalité des droits	Cette politique détaille le plan d'action en faveur d'un management plus féminisé et des moyens mis en œuvre, dont notamment le mentorat.	Effectifs propres	La direction des ressources humaines.

4.3.1.4 Actions et ressources liées aux effectifs de l'entreprise [S1-2]

Dialogue social

Dialogue avec les employés

L'enquête de satisfaction salariés (eNPS®), réalisée tous les semestres, est l'un des outils majeurs d'interaction avec les employés. La méthode de consultation est décrite en section 4.3.1.6.

Évaluations managériales régulières

Le Groupe réalise des entretiens individuels semestriels. Ces entretiens d'évaluation constituent l'occasion d'un échange de chaque employé avec son manager direct sur le semestre écoulé, les objectifs individuels sont fixés de manière concertés en cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Un entretien de développement s'ajoute à

l'entretien d'évaluation, une fois par an (en début d'année) : celui-ci permet de se projeter dans l'avenir, faire état des souhaits de formation, d'évolution et de mobilité.

Afin d'homogénéiser les pratiques au sein du Groupe et d'assurer une application cohérente et équitable de la politique d'évaluation, nous utilisons notre outil « Foederis », plateforme digitale à la source d'une dématérialisation du processus des entretiens semestriels de performance. Cet outil est utilisé dans toutes les entités du groupe.

Chaque collaborateur, chaque manager doit respecter ce processus selon une méthode homogène et en coordination avec la direction des ressources humaines : alignement des objectifs, identification des besoins en formation,

évaluation de la performance et des compétences, gestion des carrières et des mobilités.

L'objectif consiste d'ors et déjà à faire en sorte que 100 % des salariés du Groupe fassent l'objet d'une revue de performance et d'échange managérial, chaque semestre (98% de taux de réalisation au S2 2024).

Droit de réunion et de négociation collective

VusionGroup reconnaît et considère la liberté d'association et la négociation collective comme des droits fondamentaux de ses employés : cette reconnaissance est formalisée au sein de sa « Labor Rights Policy » (disponible sur notre site web) et est signataire du Global Compact. VusionGroup s'engage à être en conformité avec les différentes réglementations et législations locales dans chacun des pays où il opère.

Le Groupe respecte le droit individuel de ses employés de former, d'adhérer ou de ne pas adhérer, de participer ou de quitter librement des organisations syndicales ou tout autre organisme de leur choix pour faire valoir et/ou défendre leurs intérêts ainsi que de négocier collectivement pour soutenir et/ou défendre leurs intérêts mutuels sans crainte de représailles (l'intimidation, la discrimination ou le harcèlement sous toutes ses formes, la perte de salaire ou le licenciement).

VusionGroup reconnaît également l'importance du dialogue avec les représentants du personnel nommés librement, les organes de représentation des collaborateurs ou les

organisations (comme les syndicats), et soutient le dialogue social.

Enfin, chez VusionGroup, nous respectons toutes les exigences visant à établir et maintenir des relations fructueuses et mutuellement bénéfiques au sein des instances paritaires.

Tout comportement non conforme à ces droits doit être signalé. Le dispositif d'alerte éthique est disponible pour tous sur notre plateforme employés en versions anglaise et française.

Le dialogue social est géré par la Direction des ressources humaines, présidé par le Chef d'établissement et animé localement en collaboration avec les représentants du personnel selon la réglementation de chacun des pays.

Plusieurs accords d'entreprise ont été négociés et conclus avec les représentants du personnel (lorsque cette instance existe dans la filiale concernée), puis déclinés dans le monde afin d'assurer une homogénéité des pratiques. Certains programmes ont été élaborés ensemble :

- accords sur l'organisation du temps de travail ;
- accords de télétravail ;
- Code éthique ;
- charte informatique ;
- droit à la déconnexion ;
- programme Égalité des droits.

4.3.1.5 Remédiation des impacts négatifs et alertes [S1-3]

Les impacts négatifs potentiels bruts, identifiés par le groupe sont au nombre de deux:

- violation des droits des employés tels que définis par l'OIT en cas de mauvaises conditions de travail ;
- violation des droits humains des employés en cas de traitement inégal, de harcèlement et/ou de violence.

Afin de remédier à ces impacts négatifs potentiels, le groupe met en œuvre plusieurs plans d'actions afin d'assurer :

- l'équilibre vie professionnelle-vie privée ;
- la sécurité au travail ;
- une politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement ;
- et, le cas échéant, la capacité de signaler tout manquement aux droits humains grâce au dispositif d'alerte commun à l'ensemble des parties prenantes, décrit en section 4.4.1.3.

4.3.1.6 Plans d'actions destinés à adresser les impacts matériels liés au personnel de l'entreprise [S1-4]

Les plans d'action destinés à adresser les impacts matériels sont regroupés selon les axes suivants.

Transparence et confiance dans le dialogue managérial

eNPS® : Enquête de satisfaction des collaborateurs

Le plan d'action lié à l'enquête de satisfaction salariés décrite a pour objectif de maintenir cette consultation semestrielle et d'assurer un score supérieur à +30⁽¹⁾ sur une échelle de -100 à +100, ou à remédier immédiatement à toute baisse de ce score, par une analyse poussée des réponses et commentaires des salariés.

Dialogue managérial

Le dialogue managérial décrit en section 4.3.1.4, dont l'objectif est bien de couvrir 100 % des salariés, est utilement complété par une politique de rémunération et un partage de la valeur créée par l'entreprise.

Politique de rémunération

Conformément aux engagements inscrits dans les principes édictés dans la politique en matière de droits du travail, la direction des ressources humaines veille à ce que chaque collaborateur perçoive une rémunération suffisante pour accéder à un niveau de vie décent, tel qu'inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies.

L'objectif du groupe est de rémunérer ses employés de manière équitable et compétitive par rapport à l'industrie et

⁽¹⁾ Explication sur la méthode de notation en section 4.3.3.1.

au marché de l'emploi de chacun de nos pays. Nous nous engageons à offrir un salaire juste et décent ainsi que le plein respect des lois applicables en matière de salaires, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux.

Une attention particulière est portée à la protection sociale: le groupe offre une couverture santé et retraite de qualité à l'ensemble de nos collaborateurs, ainsi qu'à leur famille et dépendants, la plupart du temps très au-dessus de la réglementation locale, à l'image des standards sociaux élevés en France.

95 % des collaborateurs ont un contrat de travail à durée indéterminée et sont recrutés localement, contribuant ainsi à l'employabilité et au développement économique de chacun des pays où nous sommes implantés.

La trajectoire de croissance rapide des ventes de VusionGroup et de performance financière depuis 2012 est directement liée au niveau d'engagement et d'expertise de nos équipes. À ce titre, il est essentiel que leur rémunération variable reflète leur contribution à la croissance et au succès du Groupe.

La politique de rémunération globale de la Société est fortement axée sur la performance, l'esprit d'entreprise et la responsabilité individuelle : la rémunération variable est conditionnée par la réalisation d'objectifs individuels spécifiques et mesurables à hauteur de 80 %, les 20 % restant étant basés sur les performances du Groupe.

Les objectifs sont fixés de manière transparente et formellement acceptés chaque semestre par le collaborateur, avant d'être évalués à l'issue du semestre au travers d'un Système d'information des ressources humaines (Foederis) permettant de décliner les objectifs du Groupe à chaque étage managérial et en fonction des métiers.

Partage de la valeur

En parallèle de certaines réglementations locales, qui prévoient des régimes de participation aux bénéfices pour les employés, le Groupe, de manière volontariste, a accordé des actions de performance depuis 2016 à des contributeurs clés de la performance du groupe.

L'objectif est de permettre un ratio d'environ 40 % de la population salariée de bénéficier de ces plans d'actions de performance et cela constitue le ratio cible, à maintenir en fonction de la croissance du groupe.

De manière ponctuelle, un élargissement des bénéficiaires, à l'ensemble du personnel en contrat à durée indéterminée, ayant six mois de présence et justifiant d'une performance en ligne ou supérieure aux attentes peut être opéré, ce qui a été le cas en 2024 : ces plans motivent les bénéficiaires sur des objectifs essentiels de création de valeur tels que la croissance, la performance financière et le développement durable.

Ces plans font de la motivation le premier levier de performance de l'entreprise et sont devenus des outils de premier plan pour attirer et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux et pour les impliquer dans notre culture d'entreprise.

- Quelques plans nationaux spécifiques sont également en cours :
 - En France – en 2023, un troisième accord d'intéressement aux bénéfices pour la période 2023 à 2025 a été signé au sein de VusionGroup SA. Il prévoit l'attribution d'une prime d'intéressement potentielle encore plus importante par rapport aux périodes précédentes,
 - Aux États-Unis – des plans spécifiques de RSU (Restricted Stock Units) ont été mis en place dans l'entité américaine.

Égalité des droits

La politique d'égalité des droits chez VusionGroup a pour axe prioritaire l'accès des femmes aux postes de management et de direction.

Parité au sein des équipes managériales

En tant que groupe mondial englobant diverses communautés, nous nous engageons à proposer une égalité de chances à toutes les femmes et tous les hommes employés dans la Société, quel que soit l'endroit où ils vivent et travaillent. Malgré cette intention, la sous-représentation des femmes dans l'ensemble du secteur technologique reste un sujet. Non seulement la technologie a besoin d'une plus grande représentation des femmes mais nous sommes également convaincus que la diversité au sein des équipes de direction conduit à une meilleure performance. Par conséquent, notre objectif est d'améliorer significativement la représentation féminine au sein des fonctions dirigeantes.

L'objectif est d'atteindre un taux de représentation féminine de 30 % au sein du GMB ⁽¹⁾ en 2027 puis de 40 % en 2029 (pour 28 % en 2024).

Pour parvenir à une meilleure représentation des genres, le Groupe a initié un programme interne visant à accroître la représentation des femmes aux postes de direction par :

- l'identification des femmes qui ont le potentiel, à court ou moyen terme, d'accéder à des postes à responsabilité ;
- la mise en place d'un programme de mentorat et des plans de développement individuels, au travers desquels les femmes sont encouragées à établir des liens avec des mentors susceptibles de les aider à acquérir les compétences dont elles auront besoin pour être en mesure d'assumer des fonctions dirigeantes à l'avenir.

⁽¹⁾ GMB = Global Management Board.

Égalité des droits – Notre action depuis cinq ans

2021 et 2022	2023 - 2024	2025 - 2027
Découvrir, mesurer et intégrer l'égalité des droits dans notre ADN	Une année focus sur la parentalité et le bien-être au travail	Conduire un changement sociétal positif grâce à tous nos objectifs
• Sensibiliser à l'égalité des droits <i>Webinaire mondial, Formation obligatoire</i> • Créer une communauté <i>42 contributeurs, Plan d'action clair en interne et en externe</i> • Programme accéléré pour les femmes <i>Mentorat, Plan de formation, Plan de développement</i>	• Faciliter la parentalité au sein du VusionGroup <i>Flexibilité au travail, congés étendus et payés pour tous les pays, 3 jours offerts par an jusqu'à ce que les enfants atteignent 12 ans, 1 jour offert pour la rentrée des classes</i> • Accompagnement spécifique des jeunes parents <i>Formation à propos de la charge mentale, Interview de retour après la naissance</i> • Promettre une égalité de traitement en entreprise <i>4,3/5 au H1 puis 4,4/5 au H2 sur la question du eNPS® « Les chances de développement sont les mêmes pour toutes les personnes de l'entreprise »</i>	• Amélioration de notre marque employeur • Participation des employés pour créer une communauté engagée • Support des écoles d'ingénieurs aux plus forts taux de mixité • Attraction et fidélisation des meilleurs talents • Objectif de 30 % de femmes au sein du GMB en 2027

Conditions de travail - Équilibre vie professionnelle/vie personnelle

Flexibilité

Depuis 2020, plusieurs accords sur le télétravail ont été mis en place afin que les salariés puissent travailler deux jours par semaine depuis leur domicile. Ces accords sont déployés dans tous les pays dans lesquels nous sommes implantés et sont largement pratiqués, sauf dans certains départements dont les métiers ne peuvent pas se pratiquer à distance comme le service logistique, le service installations et les tests hardware.

Ainsi, l'ensemble des entités du groupe est maintenant couvert par un accord de télétravail, à l'exception de certains postes, qui par nature, ne peuvent en bénéficier (personnel des entrepôts, etc.). **Cette politique répond à un double objectif de performance et d'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs**, en favorisant une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, en limitant les contraintes liées aux trajets, en contribuant au développement durable en réduisant le nombre de déplacements automobiles, tout en veillant à maintenir le lien social.

Nous nous assurons que ce nouveau mode de travail s'effectue dans un cadre sécurisé. La connexion à distance est assurée par des plateformes VPN et est autorisée pour les collaborateurs ayant pris connaissance de la charte informatique et de notre Code de conduite des affaires. Cette approche est complétée par des dispositifs d'accompagnement des collaborateurs afin de préserver l'équilibre et la qualité de vie, notamment en matière de temps de connexion et de suivi de la santé.

Nous reconnaissons l'importance et les avantages d'être une organisation agile, tant en ce qui concerne la productivité que la prise en charge de nos collaborateurs. Pour nous, des horaires flexibles qui répondent à la fois aux besoins de l'organisation et à la situation personnelle de chacun constituent le meilleur modèle.

Espaces de travail

Le groupe a investi dans le développement d'espaces de coworking destinés à offrir à l'ensemble de nos collaborateurs un terrain propice à l'interaction sociale, au partage des connaissances, à la réflexion et à la créativité. Ces espaces sont connectés, conviviaux, aérés, lumineux, flexibles et agiles pour permettre l'organisation d'événements, tant internes qu'externes, et l'installation de nouveaux *showrooms*, plus spacieux et modernisés pour mettre en valeur nos produits et innovations.

L'objectif du groupe est d'investir dans des espaces de travail favorisant à la fois l'accessibilité et un travail d'équipe productif partout dans le monde, de sorte que tous nos collaborateurs puissent bénéficier de bureaux facilement accessibles et bien desservis en transport publics, conformes à l'état de l'art en matière d'aménagement de bureaux et de bien-être au travail :

- Le siège du Groupe a déménagé en 2014 dans un bâtiment « haute qualité environnementale » (HQE), conforme aux normes les plus strictes en matière de confort, d'éclairage, d'activités sportives (yoga et pilates), d'ergonomie, d'espaces sociaux et autres.
- En 2019, le centre de R&D et le siège social en Autriche ont été transférés dans un tout nouveau bâtiment à Fernitz, au sud de Graz. Spacieux, il propose un service de restauration, une salle d'entraînement pour pratiquer des sports, un mur d'escalade ainsi que des zones de loisirs.
- En 2023, le bureau de Taïwan a été entièrement refait à neuf dans les standards du Groupe.
- Le bureau de Dallas aux États-Unis s'est installé dans des locaux neufs et ultramodernes.
- L'équipe Belive d'Amiens en France a déménagé près de la gare et les aménagements intérieurs ont été réalisés dans le même esprit.
- À Mexico, l'équipe a également déménagé récemment pour bénéficier des mêmes conditions de travail ; et

- de nombreux autres bureaux comme à Chicago, à Milan ou au Japon se sont étendus pour faciliter la croissance et des aménagements modernes, connectés et spacieux.

Le Groupe utilise ces espaces collaboratifs pour organiser et promouvoir de nombreux événements sociaux dans le but de favoriser un environnement interactif et une communication interne efficace. Par exemple, un *CEO update* est organisé au siège social français toutes les 6 semaines et diffusés en live partout dans le monde dans l'ensemble des espaces collaboratifs, de sorte de partager la stratégie du Groupe et ses programmes de transformation, tout en partageant un moment convivial au bureau. Un autre exemple est l'accueil des enfants de nos collaborateurs lors de Kids Days organisés en France, en Autriche, à Taiwan et aux Etats-Unis.

Homogénéité d'avantages sociaux/politiques sociales

Par ailleurs, VusionGroup opte pour les avantages sociaux les plus favorables pour ses employés, dans chacune de ses filiales. En complément de l'application de la législation en vigueur en matière de protection sociale, les meilleurs standards sociaux sont mis en place, en particulier pour ce qui concerne la couverture santé et retraite. Bien souvent, les pratiques françaises sont appliquées à l'ensemble du groupe. À titre d'exemple, les politiques sur les congés parentaux sont homogènes entre la France et les autres filiales.

L'objectif du groupe est de tendre vers une politique sociale plus favorable que les réglementations locales.

Maternité, paternité & congés parentaux

L'objectif de l'entreprise consiste à soutenir ses collaborateurs dans la parentalité quels que soient leur rôle, leur sexe, leur pays de résidence et leur situation familiale. C'est pourquoi nous proposons à tous nos collaborateurs :

- De la flexibilité pour les femmes enceintes avec des horaires de travail adaptés, pour faciliter les rendez-vous médicaux, le confort dans les transports et minimiser la fatigue ;
- Des congés de paternité et de maternité rémunérés à 100 %, et ce partout dans le monde.

Congés pour parentalité: nous nous engageons à être inclusifs et à soutenir tous les nouveaux parents, quel que soit leur rôle, leur sexe, leur pays de résidence et leur situation familiale. C'est pourquoi nous proposons chaque année :

- Congés parentaux : 3 jours de congé supplémentaires sont disponibles pour les parents d'enfants jusqu'à 12 ans ;
- Journée de la rentrée scolaire : 1 jour de congé supplémentaire est disponible pour les parents d'enfants jusqu'à 7 ans, afin qu'ils puissent accompagner leurs enfants lors de leur premier jour d'école.

Santé et sécurité

Le Groupe a formalisé sa politique santé et sécurité, disponible en ligne.

Le Groupe emploie directement 949 personnes à travers le monde et a également parfois recours à des agences d'intérim et à des sous-traitants. Les employés du Groupe travaillent dans des environnements très divers et font ainsi face à des contraintes et risques différents en fonction de leur environnement de travail de nature industrielle ou tertiaire, nomade ou sédentaire.

À titre d'exemple, dans le contexte des activités logistiques et d'installations de solutions en magasin, le personnel comme les sous-traitants peuvent être exposés à des risques :

- liés à l'équipement et à l'organisation des sites (risques mécaniques et électriques, risques liés à l'ergonomie des installations, chariots élévateurs et engins de levage).

Par ailleurs, le personnel, notamment tertiaire, nomade ou commercial est exposé :

- à des risques liés aux déplacements professionnels (risques d'accidents ou sanitaires) ;
- aux risques psychosociaux en particulier depuis l'intensification du télétravail.

Ces risques peuvent avoir des conséquences sur la santé, le bien-être du personnel et des sous-traitants. Ils font l'objet de mesures de prévention et d'atténuation appropriées détaillées (notamment des contrôles d'équipements de protection individuelle pour nos équipes d'installation ainsi que pour nos équipes logistiques).

Par souci de prévention de la sécurité des personnes, un audit externe a été réalisé en 2022 et 2023, un plan de prévention a été exécuté en 2023 et une matrice des risques professionnels a été développée :

En 2023, VusionGroup a réalisé une évaluation des risques liés aux différentes activités exercées par ses employés afin d'en déterminer l'impact. Cette analyse a été réalisée en consultation avec les publications de l'Organisation internationale du travail (OIT), *International Hazard Datasheets on Occupations* (HDO).

Bien que les employés du secteur des services soient généralement moins exposés au risque d'accident du travail, les préoccupations portent notamment sur les troubles musculo-squelettiques dus à une mauvaise posture, les glissades, les infections bactériennes et le stress psychologique.

Afin d'atténuer les risques élevés et moyens identifiés dans la matrice et d'améliorer la sécurité sur le lieu de travail, nous avons mis en œuvre des contre-mesures. Les

meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité au travail ont été établies et comprennent le suivi des indicateurs de santé et de sécurité au travail :

Plan d'urgence	• formation sur place du personnel aux situations d'urgence (prévention des incendies) • signalisation des sorties de secours claire et l'itinéraire dégagé • réalisation d'exercices d'évacuation et d'incendie • vérification régulière des alarmes incendie et des extincteurs • mise en place d'une équipe de secours désignée et formée • mise à disposition d'une trousse de premiers secours et d'autres équipements de secours d'urgence
Prévention des troubles musculo-squelettiques	• visites médicales axées sur la prévention des risques liés à l'ergonomie • mise à disposition de postes de travail ergonomiques
Prévention de la santé mentale	• l'accès en ligne à des modules sur la santé mentale par le biais de notre plateforme d'apprentissage en ligne, • l'élaboration d'une politique de prévention globale couvrant l'organisation du travail et les conditions de travail • offrir des options de flexibilité des horaires de travail par le biais d'accords de télétravail afin de promouvoir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée • Charte de déconnexion informatique pour assurer un équilibre sain en établissant des lignes directrices pour la déconnexion informatique.

Ces mesures reflètent notre engagement à assurer le bien-être et la sécurité de nos employés dans toutes les sphères de leur travail.

Chaque pays est responsable d'animer, en adéquation avec la réglementation et le niveau de risque local, la santé et la sécurité des salariés. Un reporting international est centralisé, récapitulant pour l'ensemble du Groupe les jours d'absence, scindés en trois catégories :

- les arrêts maladie ;
- les accidents sur le trajet domicile lieu de travail ;
- les accidents du travail.

Formation

Nous nous engageons à assurer une formation continue à nos collaborateurs. Dans la mesure où nous opérons dans un secteur technologique, nous tenons à nous assurer que tous nos collaborateurs disposent des compétences nécessaires pour évoluer au sein de la Société et du secteur, et qu'ils sont en situation de développer pleinement leurs compétences et expertises.

Nous encourageons une culture d'apprentissage plus agile grâce à laquelle nos collaborateurs peuvent se perfectionner en accédant n'importe où et n'importe quand à notre plateforme d'e-learning, avec des investissements renforcés pour offrir un plus grand choix de contenus.

Le groupe a renforcé ses efforts et a investi dans de nouvelles licences e-learning auprès de LinkedIn Learning afin de compléter la plateforme 360 learning utilisée pour les cursus d'e-learning internes.

Le nombre d'heures de formation en présentiel a triplé en 2024 vs. 2023 pour permettre aux collaborateurs de suivre des cursus de formation en présentiel plus techniques et coûteux, tout en élargissant l'offre de formation e-learning, particulièrement adaptée aux nouvelles générations ainsi qu'à l'éclatement géographique des équipes partout dans le monde.

L'objectif est de combiner une politique de formation volontariste avec une offre de formation très large, dans laquelle les collaborateurs peuvent choisir eux-mêmes les cours de formation en ligne qui sont pertinents pour

leur carrière et leurs compétences en fonction de leur temps disponible et de leur motivation personnelle.

De plus, lors des entretiens semestriels de performance, managers et collaborateurs cherchent à identifier les besoins de formation en adéquation avec les besoins en compétences et les enjeux de la Société.

Intégration, accueil des nouveaux entrants

Tous les deux mois, un cursus de formation mixte en présentiel et en e-learning est systématiquement dispensé aux nouveaux collaborateurs rejoignant le Groupe. Cette formation intitulée « on-boarding » permet de réunir les nouveaux entrants, de leur présenter le groupe, sa stratégie, ses produits et solutions et ses ambitions, tout en nouant des liens avec d'autres collaborateurs. Une visite client est systématiquement organisée de manière à permettre à tous de comprendre le marché que nous servons et ses besoins.

L'objectif est d'accueillir dans notre siège à Nanterre tout nouvel entrant du groupe mais l'éloignement des collaborateurs nord-américains a conduit à la création de sessions d'accueil spécifiques localement à chaque continent pour d'évidentes raisons pratiques (économie d'émissions carbone induites par les déplacements, et de temps).

Formation sur le développement durable

En complément de ces heures de formation, une formation mondiale commune sur les émissions carbone a été dispensée au second semestre 2021 à l'ensemble du personnel par la société de conseil réalisant l'audit carbone indépendant à l'échelle du groupe. Ce programme de formation a été organisé pour :

- sensibiliser au changement climatique et à ses conséquences, risques et opportunités ;
- améliorer la compréhension par les collaborateurs de l'empreinte environnementale de leurs activités, produits et actions, en vue de réduire l'empreinte carbone liée à nos opérations ;

1

2

3

4

5

6

7

8

9

- intégrer les considérations climatiques dans la politique de gestion des risques (risques de réputation, de transition ou physiques).

Plus généralement, ces formations visaient à réfléchir à la manière dont les enjeux énergétiques et climatiques deviendront un élément essentiel des stratégies de tous les acteurs économiques, et à anticiper les évolutions susceptibles d'intervenir par la réglementation, la fiscalité ou les forces du marché. Anticiper les perturbations futures permettra à l'entreprise de s'y préparer, d'être résiliente dans un contexte de transition, et ainsi d'assurer la pérennité économique de ses opérations.

Nous avons également accès depuis 2023 à la plateforme EcoVadis Academy, composée de plusieurs modules de formation sur l'environnement, les achats responsables, les droits humains, l'éthique... Ces formations sont suivies par les collaborateurs de la Supply Chain et ceux de la direction des ressources humaines lorsque leur périmètre métier peut avoir un réel impact sur les ambitions de développement durable du groupe.

Les membres de l'équipe durabilité, depuis mi-2024, à l'occasion de réunions managériales tenues en Europe et/ou à l'occasion de déplacement en filiales, le « Roadshow développement durable » composé de l'atelier de la Fresque du Climat et la présentation de la stratégie de durabilité du groupe, afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux actuels. Ces réunions ayant rassemblé des collaborateurs de toutes géographies, cette formation a été prodiguée à 20% des effectifs à ce stade (cf. 4.3.1.7).

Depuis le quatrième trimestre nous couplons ces ateliers avec un module e-learning disponible sur la plateforme 360 learning pour tous les employés.

L'objectif est d'avoir formé 50 % des salariés fin 2025 (pour un taux de 20 % atteint lors de l'année de démarrage en 2024) puis d'accroître ce taux en formant aussi nos collaborateurs hors Europe.

4.3.1.7 Indicateurs et objectifs liés au personnel de l'entreprise [S1-5] - [S1-16]

Objectifs - Personnel de l'entreprise [S1-5]

Indicateurs relatifs au dialogue managérial : eNPS®

Le dialogue managérial comporte une étape d'interrogation semestrielle des salariés autour de 8 questions telles que détaillées au sein du tableau ci-dessous:

Pour le eNPS®, à la question "Recommanderiez-vous votre entreprise ?" le feedback des salariés peut varier de 0 (Pas du tout probable) à 10 (Très probable).

Les salariés interrogés sont classés en quatre catégories :

- les ambassadeurs (supérieur à 8,5) ;
- les passifs (6,5 à 8,49) ;
- les non-ambassadeurs (2,5 à 6,49) ; et
- les détracteurs (0 à 2,49).

Le score eNPS® est ensuite calculé selon la formule suivante : $eNPS^{\circledast} = \% \text{ d'ambassadeurs} - (\% \text{ de non-ambassadeurs} + \% \text{ de détracteurs})$.

Les scores eNPS® vont d'un minimum de - 100 (si chaque membre de l'équipe est un non-ambassadeur ou un détracteur) à un maximum de 100 (si chaque membre de l'équipe est un promoteur).

- Un score Supérieur à 0 est acceptable.
- Compris entre 10 et 20 est bon.
- Supérieur à 20 est excellent.

L'objectif du groupe est de préserver l'excellent score eNPS® au dessus de 30.

L'enquête eNPS® est réalisée deux fois par an (en H1 et H2).

Déclarations de l'enquête	Échelle de notation	2024		2023		2022	
		H2	H1	H2	H1	H2	H1
J'ai confiance dans les dirigeants de mon entreprise	notation de 1 à 5	4,1	4,2	4,3	4,4	4,3	4,3
Je me vois bien travailler ici dans trois ans	notation de 1 à 5	4,0	4,0	4,1	4,1	4,1	4,0
Les valeurs de l'entreprise sont en adéquation avec moi-même	notation de 1 à 5	4,2	4,2	4,3	4,2	4,2	4,1
Je suis satisfait.e de mon espace de travail	notation de 1 à 5	4,2	4,2	4,3	4,2	4,2	4,1
J'ai les moyens de contribuer à la réalisation de la stratégie	notation de 1 à 5	4,1	4,1	4,2	4,1	4	4,1
J'ai un fort sentiment d'appartenance à mon entreprise	notation de 1 à 5	4,1	4,1	4,2	4,1	4,1	4,0
Les chances d'évolution sont les mêmes pour toutes les personnes (quels que soient leurs sexes, leurs origines ethniques, leurs croyances, leurs orientations sexuelles, leurs handicaps ou non, etc.)	notation de 1 à 5	4,3	4,3	4,3	4,4	4,3	4,3
Quelle est la probabilité que vous recommandiez votre entreprise comme une entreprise où il fait bon travailler?	eNPS®	33	35	40	37	36	25

Panorama des effectifs [S1-6]

Les effectifs sont présentés dans l'ensemble des tableaux ne sont pas des équivalents temps plein mais bien le décompte par personnes présentes au 31 décembre de chaque année.

Tableau 1 : Informations sur l'effectif salarié par genre

Les effectifs consolidés font également l'objet d'une publication au sein des notes financières (note 24 section 6.1 du DEU)

Effectifs au 31/12/2024	2024	2023	2022
Masculin	628	566	403
Féminin	321	281	205
Autres	0	0	0
Non déclaré	0	0	0
Total salariés	949	847	608

Tableau 2 : présentation de l'effectif salarié dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés et pour l'Europe, représentant au moins 10 % de son nombre total de salariés en Europe

Pays	2024	2023	2022
Europe (plus de 10% des effectifs de l'Europe)			
France	419	397	248
Autriche	181	167	140
Autres continents (pays comportant au moins 50 salariés)			
États Unis	99	61	24
Autres pays (effectifs inférieur à 50 salariés)	250	222	196

Tableau 3 : présentation des informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par genre (effectif)

Année	2024		2023		2022	
Genre	Effectifs permanents	Effectifs temporaires	Effectifs permanents	Effectifs temporaires	Effectifs permanents	Effectifs temporaires
Femmes	307	14	263	18	184	21
Hommes	597	31	539	27	386	17
Autres	0	0	0	0	0	0
Non communiqué	0	0	0	0	0	0
Total par type de contrat	904	45	802	45	570	38
Total groupe	949		847		608	

Les apprentis sont inclus dans les effectifs reportés (effectifs temporaires). Il n'existe pas de contrat aux heures non garanties ou « zéro heure ».

Tableau 4 : présentation des informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par région (effectif)

Année	2024		2023		2022	
Région	effectifs permanents	effectifs temporaires	effectifs permanents	effectifs temporaires	effectifs permanents	effectifs temporaires
Amérique (États-Unis, Canada, Mexique)	127	0	86	1	49	
APAC (Japon, Taïwan, Australie, Hong Kong, Singapour)	80	0	72	0	70	
EUROPE (France, Italie, Croatie, Autriche, Allemagne, Danemark, Irlande, Grande-Bretagne, Espagne, Suède, Pays-Bas)	697	45	644	44	451	38
Total groupe	949		847		608	

Tableau 5 : présentation des informations sur les entrées et sorties de l'effectif

Entrées/sorties de l'effectif	2024	2023	2022
Recrutements	238	381	206
dont permanents	203	332	169
dont contrats à durée déterminée	35	49	37
Sorties de l'organisation	136	142	151
dont démissions	43	50	46
dont licenciements et ruptures négociées	39	29	19
dont effet périmètre (sortie BOE Digital Technology Ltd), fins de contrat à durée déterminée (CDD, apprentis) fins de période d'essai	54	63	86
Taux de rotation*	6,05 %	7,05 %	

Taux de rotation*: nombre de départs volontaires/effectif moyen de l'année (somme des effectifs fin de mois divisée par 12).

La cible relative au taux de rotation est de rester en-dessous de 10 %.

Panorama des travailleurs non-salariés [S1-7]

Le groupe a très peu recours aux contrat de personnels intérimaires pour assurer les fonctions et étapes de sa chaîne de valeur. La raison majeure pour faire appel à ce type de complément de ressources humaines réside le plus souvent dans les pics d'activité, traditionnellement vécus à chaque fin de semestre.

Les postes pourvus sous forme de contrat intérimaire sont le plus souvent :

- des postes d'installateurs en magasin, dont le rôle est de poser rails et étiquettes sur les étagères de nos clients – en cas de pic d'activité, les intérimaires viennent compléter les équipes d'installateurs du groupe ;
- des postes de caristes venant en renfort au sein de nos entrepôts, durant les périodes de pic d'activité.

Année	2024
Effectif non salarié en ETP	
VusionGroup SA	2,5
Autres filiales	ND

Conventions collectives et dialogue social [S1-8]

Ci dessous sont indiqués les pays où le groupe est implanté, et où sont employés un nombre significatif de salariés, défini par :

- 50 salariés ou plus ; et
- Représentant au moins 10 % de l'effectif total de la région géographique (continent).

Continent	Pays	Société	Effectif	Effectif couvert par une convention collective	Convention collective	Instance représentative
Europe	France	Belive SAS	47	44,2 %	Accord Collectif Syntec	CSE
	France	In The Memory	76		Accord Collectif Syntec	CSE
	France	VusionGroup SA	296		Accord Collectif Métallurgie	CSE
	Autriche	PDi Digital GmbH	20	19,1 %	IT collective agreement	Pas d'instance
	Autriche	VusionGroup GmbH	161		IT collective agreement	Pas d'instance
Hors Europe	Taïwan	Pervasive Displays Inc.	71	0 %	Pas de convention	Pas d'instance
	États-Unis	VusionGroup Inc.	99	0 %	Pas de convention	Pas d'instance
Effectif couvert par une convention collective				63,2 %		

Diversité des effectifs [S1-9]

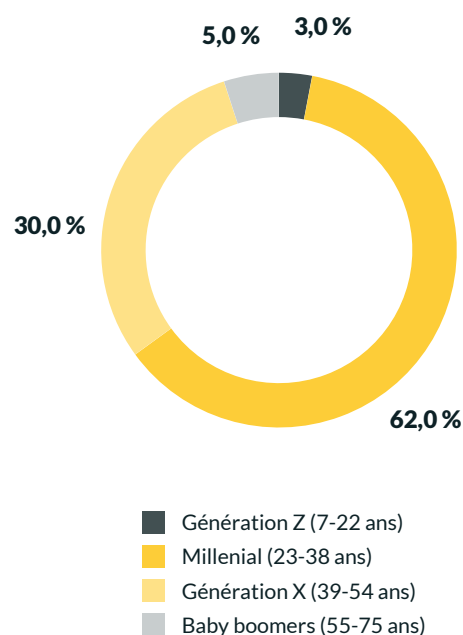
Présence des femmes au sein de l'effectif	31 déc. 24 %	31 déc. 24 Valeur	31 déc. 23 %	31 déc. 23 Valeur	31 déc. 22 %	31 déc. 22 Valeur
Proportion de femmes dans l'effectif	34 %	321	33 %	281	34 %	205
Rôles techniques occupés par des femmes	22 %	101	19 %	82	17 %	50
Proportion de femmes recrutées	39 %	93	34 %	130	41 %	85
Managers femmes (management d'au moins une personne)	30 %	70	28 %	79	27 %	42
Proportion de femmes chez les managers ayant moins de 35 ans	41 %	27	49 %	25	49 %	18
Parmi les cadres supérieurs (membres GMB) les femmes représentent ⁽¹⁾	28 %	6	19 %	6	22 %	6

(1) GMB = Global Management Board - voir section 3.1.1.2 de ce rapport pour plus de détails.

L'objectif est d'atteindre un taux de féminisation du GMB de 30 % en 2027 et de 40 % en 2030, en phase avec la loi Rixain.

Répartition des salariés par tranches d'âges 2024.

	Effectifs hommes	Effectifs femmes	% dans la tranche d'âge
Moins de 30 ans	168	119	30 %
Entre 30 et 50 ans	377	179	59 %
Plus de 50 ans	83	23	11 %
Total	628	321	



Moyenne d'âge au sein des effectifs

Moyenne d'âge	2024	2023	2022
Femmes	34	34	34
Hommes	37	37	38
TOTAL	36	36	36

Salaires décents [S1-10]

Assurer le bien-être des employés et une rémunération équitable est une priorité pour VusionGroup. Nous nous engageons à garantir un salaire décent sur tous nos sites à travers le monde et à offrir des avantages ainsi que des incitations à long terme auprès de nos collaborateurs. Cet engagement s'inscrit dans notre approche de responsabilité sociale et de durabilité. En 2024 nous avons mené une analyse pour chaque pays dans lequel le groupe emploie des salariés, en utilisant l'indice de référence du salaire de subsistance reconnu par l'IDH et proposé par le Benchmark Finder de l'IDH – WageIndicator Typical Family Methodology : tous les salariés temporaires et permanents ont un salaire décent et adéquat.

Protection sociale [S1-11]

% des salariés couverts par des mesures de protection sociale (perte de revenus dus aux accidents de la vie) – situations d'accident, de maternité, maladie, et retraite.	100 %
---	-------

VusionGroup respecte systématiquement chacune des réglementations locales, et dans le cadre de la politique des bénéfices du groupe, certaines cotisations non obligatoires sont mises en oeuvre (par exemple assurance maladie aux États-Unis).

Formation [S1-13]

Focus Entretien managérial par genre

% de réalisation d'entretiens au 2me semestre de chaque année	H2 2024	H2 2023	H2 2022
Femmes	99	95	99
Hommes	98	98	99
TOTAL	98	97	99

L'objectif est de couvrir 100% des salariés présents aux dates de campagnes d'entretien managérial, toutes géographies et tous postes confondus.

Nombre d'heures de formation par genre en présentiel

nombre d'heures de formation (présentiel)	2024	2023	2022
Femmes	3 994	1 082	2 051
par employée femme	12,4	3,9	10,0
Hommes	6 213	2 168	3 077
par employé homme	9,9	3,8	7,6
TOTAL	10 207	3 250	5 128
par employé	10,8	3,8	8,4

Nombre d'heures de formation par catégorie de personnel en présentiel

nombre d'heures de formation (présentiel)	2024	2023	2022
Nombre d'heures de formation - Employé	6 825	2 208	3 552
Nombre d'heures de formation - Manager	3 127	980	1 510
Nombre d'heures de formation - GMB	170	62	66
Nombre d'heures de formation Comité exécutif	85	0	0
TOTAL	10 207	3 250	5 128

Nombre d'heures de formation e-learning par genre

nombre d'heures de formation (e-learning)	2024
Femmes	1 041
par employée femme	4,6
Hommes	1 491
par employé homme	3,6
TOTAL	2 532
par employé	2,7

Nombre d'heures de formation e-learning par catégorie de personnel

nombre d'heures de formation (e-learning)	2024
Nombre d'heures de formation - Employé	2 157
Nombre d'heures de formation - Manager	343
Nombre d'heures de formation - GMB	26
Nombre d'heures de formation Comité exécutif	6
TOTAL	2 532

Focus formations sur le développement durable

Depuis 2023, nous avons accès à la plateforme EcoVadis Academy, composée de plusieurs modules de formation sur l'environnement, les achats responsables, les droits humains, l'éthique. Ces formations sont suivies par certains collaborateurs lorsque leur périmètre métier peut avoir un réel impact sur les ambitions de développement durable du groupe (équipe RH, équipe durabilité, équipe achats, équipe qualité, équipe légal, ingénieurs...) En 2024, 24 collaborateurs ont suivi en total plus de 46 heures de formation à travers cette plateforme.

Les membres de l'équipe durabilité animent depuis le deuxième semestre 2024 le « Roadshow développement durable » composé de l'atelier de la Fresque du climat et la présentation de la stratégie de durabilité du groupe, afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux actuels. En 2024, plus de 190 collaborateurs ont pu assister à cette formation représentant plus de 20 % des collaborateurs.

En 2025 nous visons à atteindre 50 % des collaborateurs formés en Europe.

Santé-Sécurité [S1-14]

Accidents du travail

	2024	2023
Nombre de décès liés à des accidents du travail	0	0
% de décès résultant d'accidents du travail	0	0
Nombre d'accidents du travail	1	4
Taux fréquence des accidents du travail avec arrêt	0,6	2,73
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	0	0
Nombre de jours perdus	144	142

Les données ci-dessus couvrent toutes les entités de VusionGroup.

Les accidents de trajet ne sont pas inclus.

Définition des indicateurs :

- Pourcentage de décès liés à des accidents du travail : nombre de décès liés au travail/nombre d'heures travaillées ;
- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : en excluant les décès et accidents graves ;
- Pourcentage d'accidents du travail : nombre d'accidents du travail/nombre d'heures travaillées ;
- Nombre de maladies directement liées à l'environnement de travail : doit être approuvé par une institution médicale ;
- Taux de fréquence des accidents de travail : rapport entre le nombre total d'accidents sur le lieu du travail ayant entraîné la mort ou une incapacité totale d'un jour au moins et le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Équilibre vies professionnelle et personnelle [S1-15]

% des salariés pouvant prendre des congés pour raison familiale	100 %
---	-------

	Genre	Nombre de collaborateurs	Effectif Global	%
% des salariés admissibles ayant pris des congés en 2024	Femmes	65	322	20 %
	Hommes	142	627	23 %
	Total général	207	949	22 %

Rémunérations [S1-16]

Ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) ;

Pour rappel, les écarts de méthode par rapport à 2023 sont les suivants :

La rémunération du Président-Directeur général de la Société calculé en 2023 était calculé comme suit :

- au numérateur, la rémunération [fixe + variable] annuelle théorique si 100 % d'atteinte des objectifs du dirigeant mandataire social, hors LTI ou plan d'action de performance ;
- au dénominateur (à des fins de représentativité, le périmètre retenu est celui de l'entité française uniquement) : la rémunération fixe annuelle + variable annuelle théorique si 100 % d'atteinte des objectifs, sur une base équivalent temps plein des salariés en CDD et

CDI de l'entité VusionGroup SA (SES-imagotag SA), présents au 31 décembre de l'année N.

Les ratios calculés entre 2019 et 2023 étaient compris entre 11,7 et 13 :

- Ce calcul comprend, en 2024, la rémunération long terme du Président-Directeur général (les actions de performance incluses dans sa rémunération) ainsi que les avantages en nature, ce qui n'était pas le cas en 2023 où seule, la rémunération annuelle était prise en compte ;
- Ce calcul est effectué en 2024 sur la prise en compte de la totalité des salariés sous contrat permanent du périmètre groupe et non plus sur les seuls salariés de l'entité VusionGroup SA. Un retraitement lié au coût de la vie par pays a été appliqué (indice Numbeo⁽¹⁾)

	2024
Ratio calculé	22,37

L'écart de rémunération entre les sexes, défini comme l'écart de rémunération moyen entre les femmes et les hommes, exprimé en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes :

Pays	Catégorie de salarié (CSP)	Ratio par CSP	Ratio groupe
Autriche	Cadre manager	22 %	13 %
	Cadre non manager	16 %	
	Cadre supérieur	57 %	
Canada	Cadre manager		
	Cadre non manager	14 %	
	Cadre supérieur		
France	Cadre manager	— %	
	Cadre non manager	13 %	
	Cadre supérieur	32 %	
	Non Cadre	— %	
Allemagne	Cadre manager	23 %	
	Cadre non manager	15 %	
	Cadre supérieur		
Irlande	Cadre manager		
	Cadre non manager	9 %	
	Cadre supérieur		
Italie	Cadre manager	46 %	
	Cadre non manager	15 %	
Mexique	Cadre manager		
	Cadre non manager	22 %	
Taïwan	Cadre manager	30 %	
	Cadre non manager	20 %	
	Cadre supérieur		
États-Unis	Cadre manager	4 %	
	Cadre non manager	16 %	
	Cadre supérieur	(4 %)	

⁽¹⁾ <https://www.numbeo.com/cost-of-living/>

Méthode :

La moyenne pondérée des ratios par catégorie de salariés (CSP) et par pays a été calculée, en tenant compte d'un retraitement lié au coût de la vie pour les salariés hors de France (indice <https://www.numbeo.com/cost-of-living/>) et puis pour tous les salariés de VusionGroup. Les lignes grisées n'ont pas été calculées puisqu'il n'y a pas de présentation significative des deux genres. La consolidation des données de tous les pays est effectuée en utilisant les indices de coût de la vie « Numbeo ».

Pour rappel, la méthode utilisée jusqu'en 2023, était la méthode « Pénicaud » calculée sur le périmètre France :

La méthode Pénicaud, introduite par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, vise à mesurer et réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en France. Les Critères de calcul comprennent :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, par tranche d'âge et catégorie professionnelle (40 points) ;
- Écart de taux d'augmentations individuelles (20 points) ;
- Écart de taux de promotions (15 points) ;
- Augmentations au retour de congé maternité (15 points) ;
- Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points).

Score global :

Le score total est sur 100 points.

Un score inférieur à 75 points oblige l'entreprise à mettre en place des mesures correctives.

Incidents et plaintes [S1-17]

Le nombre d'incidents et plaintes est reporté selon le même canal que l'ensemble des alertes éthiques dont le dispositif est décrit en 4.4.1.3 :

- Incidents de harcèlement ou de discrimination et le montant des amendes correspondantes ;
- Plaintes reçues du personnel ;
- Non-respect des droits humains et le montant des amendes correspondantes.

La cible est ne pas avoir d'incident ou de plainte relatifs au non respect des droits humains.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

4.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [S2]

4.3.2.1 Impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS 2, SBM-2] et [ESRS 2, SBM-3]

VusionGroup a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.5.

Selon l'indice The Labour Rights Index ⁽²⁾ qui évalue les pays en fonction des lois du travail applicables, nos EMS sont situés dans des pays où le score minimum est de 73/100, ce qui les définit comme des pays ayant un « accès raisonnable à un travail décent ». Ainsi aucun de nos fournisseur de rang 1 se situe dans des géographies à risque (score inférieur à 60/100)

Les métiers de la chaîne de valeur :

La chaîne de valeur aval du groupe comprend des services d'installations en magasin et des fournisseurs logistiques ainsi que des sous-traitants d'assistance téléphonique clients. Il n'a pas été identifié de risques ou impacts matériels sur ce type de fournisseur d'achats non stockés.

La chaîne de valeur amont de VusionGroup se compose de fournisseurs :

- d'achats non stockés de type fournisseurs de prestations intellectuelles tels que avocats, auditeurs, marketing, agence de voyage, consultants IT et R&D situés dans la zone OCDE ;
- d'achats stockés représentant les montants d'achats les plus significatifs (coûts des biens vendus), fournis par des fournisseurs localisés essentiellement en Asie et au Mexique : c'est sur cette catégorie de fournisseurs que l'analyse de matérialité a identifié des IROs matériels, en matière d'atteinte potentielle aux droits humains.

La chaîne de valeur amont s'étend de l'extraction minière des matières premières nécessaires à l'industrie de fabrication de composant électroniques, jusqu'à :

- nos fournisseurs de rang 2 (fabricants de composants tels que des semi-conducteurs, des résistances, des condensateurs, des connecteurs, des batteries etc..., permettant aux EMS de produire des IoT), puis
- nos fournisseurs de rang 1 (EMS ou assembleur d'IoT),
- en passant par une chaîne de valeur complexe, mondialisée, comprenant de nombreux intermédiaires.

Les entreprises de services de fabrication électronique (EMS), qui constituent nos fournisseurs de rang 1,

emploient une variété de typologies de salariés qualifiés pour répondre à leurs besoins de production et de gestion en Asie et Amérique Latine. Voici quelques-unes des principales catégories de salariés que l'on peut trouver au sein des EMS :

- Ingénieur de conception : Responsable de la conception des circuits imprimés (PCB) et des composants électroniques ;
- Technicien de production : Supervise les lignes de production et assure le bon fonctionnement des machines ;
- Opérateur de machine : Travaille directement sur les machines de production pour assembler les composants électroniques ;
- Technicien de test : Effectue des tests sur les produits finis pour s'assurer de leur qualité et de leur conformité aux spécifications ;
- Responsable de la qualité : Supervise les processus de contrôle de la qualité et s'assure que les produits répondent aux normes requises ;
- Technicien de maintenance : Assure l'entretien et la réparation des équipements de production.

Ces différentes typologies de salariés permettent aux EMS de fonctionner efficacement et de répondre aux exigences de leurs clients en matière de production électronique. Le niveau d'automatisation sur les sites est très élevé.

Reconnaissant que ses activités peuvent avoir un impact direct ou indirect sur les droits de l'Homme, sur la santé et la sécurité des personnes (détaillés dans le tableau ci-dessous), le groupe s'engage à promouvoir, respecter et faire observer les droits de l'Homme dans tous les pays où le groupe et ses fournisseurs sont présents.

VusionGroup a choisi de se concentrer, pour ses plans d'action, sur ses fournisseurs d'achats stockés (de rang 1 et 2) pour lesquels la traçabilité est possible d'un point de vue opérationnel (- cf. l'infographie 4.1.3.1 Présentation de la chaîne de valeur). Les politiques destinées à ces fournisseurs impactent indirectement nos fournisseurs de rang 3 (qui ne génèrent pas d'achats stockés).

⁽²⁾ <https://labourrightsindex.org/>

4.3.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux effectifs de la chaîne de valeur [ESRS2. IRO-1]

Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS S2

Impacts positifs	Impacts négatifs
	Contribution négative à la santé et à la sécurité, aux droits humains, au devoir de diligence sur toute notre chaîne d'approvisionnement.
Risques	Opportunités

Les travailleurs de la chaîne de valeur pourraient être affectés par les impacts négatifs suivants si nos fournisseurs ne respectent pas les politiques (détaillées en

4.3.2.3) mises en place: salaires décents, travail forcé, travail des enfants, santé et sécurité, temps de travail, sécurité de l'emploi.

4.3.2.3 Politiques liées aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]

VusionGroup aligne ses politiques sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration Universelle des droits de l'homme, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT), sur les principes et droits fondamentaux au travail. Le groupe veille aussi à aligner l'ensemble de ses activités sur les Principes directeurs de l'OCDE. Le groupe n'a pas connaissance d'un cas de non-respect de ces principes au sein de sa chaîne de valeur amont.

Nos politiques sont conçues pour promouvoir ces principes au sein de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement, garantissant ainsi le respect des droits humains et des normes internationales du travail à chaque étape de notre activité.

Le groupe est également signataire du Pacte Mondial des Nations Unies affirmant ainsi son engagement en faveur du respect de ses dix principes fondamentaux incluant les droits humains et les normes internationales du travail (santé et sécurité).

VusionGroup veille à appliquer les normes les plus strictes en matière de droits humain, de droit du travail et santé et sécurité à travers ses politiques déjà décrites en section 4.3.1.3 (politique en faveur des droits du travail, politique en faveur des droits humains), qui affirment l'engagement du groupe pour une croissance éthique et durable, reposant sur le respect des droits humains, de santé et sécurité, et des libertés fondamentales, tant pour ses effectifs que pour les travailleurs de sa chaîne de valeur. VusionGroup a également décliné plusieurs politiques complétant les

principes déjà édictés, à destination des travailleurs de la chaîne de valeur :

- Le Code de conduite fournisseurs ainsi que la politique achats établissent les principes encadrant la relation fournisseur: ceux ci sont décrits en section 4.4.1.5 [G1-2] relative à la gestion éthique des affaires. Ces documents ont pour objectif de renforcer les engagements du groupe en faveur de la durabilité, du respect des droits humains ainsi que santé et sécurité et de la transparence au sein de sa chaîne de valeur amont.
- La mise en œuvre des politiques et du code de conduite est pilotée par la direction Juridique et la direction Risque, Audit et Contrôle Interne du groupe. Ces politiques sont rendues accessibles publiquement via le site internet du groupe et le Code Conduite Fournisseur est signé à chaque mise à jour par nos fournisseurs.

Ce code de conduite fournisseur a par ailleurs été décliné en politiques ciblées sur les droits des travailleurs de la chaîne de valeur :

- la politique sur l'esclavage moderne ;
- la déclaration en faveur des valeurs portées par l'OIT ; et
- la politique en matière d'approvisionnement en minéraux en provenance de zones de conflit.

Ces politiques confirment l'engagement de VusionGroup en faveur des droits humains et libertés fondamentales, en adhérant aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier les conventions portant sur l'élimination du travail forcé et de l'esclavage moderne et l'abolition du travail des enfants.

Politique mise en place par le groupe publiquement via notre site web

	Description de la politique	Scope de la politique	Responsabilité
La politique sur l'esclavage moderne	Cette politique complète le code de conduite fournisseur en introduisant notamment les principes d'évaluation et d'audit des fournisseurs sur les sujets relatifs aux droits humains. Cette politique interdit tout type d'esclavage (travail forcé, travail des enfants, traite des êtres humains) pour les fournisseurs de notre chaîne de valeur.	Chaîne de valeur amont	Le Comité exécutif est responsable de l'approbation de la politique. La Directrice du développement durable et la Directrice RH du groupe sont propriétaires de la politique, l'approuvent et en assurent la mise en œuvre.
La déclaration en faveur des valeurs portées par l'Organisation internationale du Travail des Nations Unies	À travers cette politique le groupe s'engage à adopter des pratiques commerciales responsables en respectant les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les normes de l'OIT sur la conduite responsable des affaires, tout en garantissant l'éthique, le respect des droits humains, de la santé et sécurité, des conditions de travail équitables et de la durabilité environnementale.	Chaîne de valeur amont	Le Comité exécutif est responsable de l'approbation de la politique. La Directrice du développement durable et la Directrice RH du groupe sont propriétaires de la politique, l'approuvent et en assurent la mise en œuvre.
La politique en matière d'approvisionnement afin de bannir les minerais de zones de conflit ;	Cette politique rappelle que le groupe exerce son activité en conformité avec la réglementation de l'UE sur les minerais de conflit, [l'étain, le tantale, le tungstène et or - souvent appelés 3TG] en demandant à ses fournisseurs de rang 1 et 2 de ne pas s'approvisionner auprès des fournisseurs de rang 3 et au delà en ces minerais de conflit. Ces minerais peuvent parfois financer des conflits armés ou être extraits par le travail forcé.	Chaîne de valeur amont	Le Comité exécutif est responsable de l'approbation de la politique. La Directrice du développement durable et la Directrice RH du groupe sont propriétaires de la politique, l'approuvent et en assurent la mise en œuvre.

Ces politiques ainsi que le Code de conduite fournisseurs sont disponibles publiquement dans notre site web et partagés à nos fournisseurs lors de la signature du Code de conduite.

4.3.2.4 Actions et ressources liées aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-2], [S2-3], [S2-4]

Processus d'interaction au sujet des impacts avec les travailleurs de la chaîne de valeur [S2-2]

Les attentes des effectifs des fournisseurs de rang 1 et 2 sont prises en compte au cours des audits et sessions de négociation, entretiens qualité, etc. réalisés avec plusieurs managers de nos fournisseurs audités. Il n'existe pas à ce jour d'interaction plus approfondie, réalisée directement avec l'ensemble des travailleurs de la chaîne de valeur.

Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]

Dispositif d'alerte

Depuis 2021, un dispositif d'alerte éthique est déployé au sein du Groupe, accessible aux salariés en français et en anglais, mais également aux clients, aux fournisseurs, aux prestataires de services via une adresse e-mail générique publique partagée dans notre Code d'éthique et Code de conduite fournisseurs ainsi que dans toutes les politiques de VusionGroup mises en ligne sur notre site web. Le dispositif est décrit en section 4.4.1.5. A date il n'existe pas de dispositif plus proactif et VusionGroup ne peut pas s'assurer de la bonne connaissance, par les travailleurs de

la chaîne de valeur, de l'existence de ce canal de communication.

Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur et leur efficacité [S2-4]

Les actions concernant les impacts sur les travailleurs de la chaîne de valeur s'inscrivent dans le cadre plus large de la gestion de nos fournisseurs d'achats stockés telle que décrite en section 4.3.2.5.

Le Groupe veille à la protection des droits humains sur sa chaîne de valeur de plusieurs manières :

- en faisant appel à des fournisseurs de rang 1 de réputation mondiale ;
- en assurant la signature du Code de conduite fournisseurs de VusionGroup (cf. section indicateurs ci-dessous) ;
- en initiant plusieurs types d'investigations explicitées en section 4.4.1.5 consistant à auditer nos fournisseurs sur différents aspects de durabilité, dont les enjeux relatifs au respect des droits humains

Plusieurs pré-requis sont à respecter contractuellement :

- leur niveau de notation en matière de durabilité délivrée par des organisations internationales reconnues telles que ISS, MSCI, Sustainalytics, Ecovadis (obtenir a

minima 50/100 dans la section « Labor and Human Rights » section d'EcoVadis ; et si nécessaire, d'améliorer la notation dans un délai déterminé convenu ;

- leurs politiques et procédures doivent s'aligner sur les lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable en ce qui concerne la provenance des minerais. Ce qui signifie que les fournisseurs de VusionGroup doivent s'abstenir d'utiliser tout minerai provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque. Nous vérifions cela à travers nos audits, leur rating EcoVadis et grâce à leur rapport CMRT (Conflict Minerals Reporting Template) du RMI (Responsible Mineral Initiative) ;
- obtenir la certification ISO45001. Cette certification fournit un cadre pour améliorer la santé et sécurité en prévenant les accidents, les maladies professionnelles et en créant des conditions de travail sûres et saines pour nos travailleurs de notre chaîne de valeur ;
- leur acceptation d'être audité sur site chaque année ou tous les deux ans par la direction des achats industriels et la direction qualité du groupe. Les fournisseurs de rang 1 sont ainsi audités sur les sujets sociaux comme les droits humains, du travail, de santé et sécurité. Le processus d'audit de nos fournisseurs est détaillé dans la section 4.4.1.5 ;
- respect d'un « salaire décent » versé à leur employés comme défini par l'indice de référence du salaire de subsistance reconnu par l'IDH et proposé par le

Benchmark Finder de l'IDH - Wage Indicator Typical Family Methodology.

Ainsi, nous entretenons des relations étroites avec nos fournisseurs de niveau 1 et nous vérifions donc que toutes les normes internationales en matière de travail et de droits de l'homme sont respectées par le biais d'audits sur site chaque année. Également, nous vérifions leur fiche d'évaluation EcoVadis en nous concentrant sur la section relative aux droits de l'homme et aux droits du travail non seulement pour nos fournisseurs de rang 1 (section 4.4.1.5 pour plus de détail sur nos modalités de gestion de la relation fournisseurs).

Ces actions permettent de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs matériels identifiés. (la santé et à la sécurité, les droits humains, le devoir de diligence sur toute notre chaîne d'approvisionnement (y compris les minerais de conflit, l'exploitation et le travail des enfants).

En cas de résultat insatisfaisant chez nos fournisseurs le plan de remédiation est d'écrit 4.4.1.5.

Aucun incident concernant une atteinte au droits de l'homme n'a été reportée en 2024.

L'équipe Qualité avec le département durabilité et l'équipe Achats travaillent conjointement au cours de l'année afin de coordonner les actions de nos politiques et faire le suivi de celles-ci auprès des fournisseurs à travers des audits et évaluations.

4.3.2.5 Indicateurs et objectifs liés aux effectifs de la chaîne de valeur [S2-5]

Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants [S2-5]

VusionGroup s'attache à limiter les impacts négatifs potentielles et les risques décrits en section 4.3.2.1 concernant les travailleurs de sa chaîne de valeur.

Les cibles consistent à s'assurer que les pratiques "employeurs" de nos fournisseurs industriels respectent les normes éthiques et comprennent, notamment, des mesures proactives pour protéger les droits et la sécurité des travailleurs.

Les cibles ont été définies en concertation avec nos équipes "achats industriels" et notre direction juridique afin d'en valider l'ambition, mais sans consultation des travailleurs de la chaîne de valeur. L'ensemble des cibles excluent pour l'instant la chaîne de valeur de l'entité Captana (les achats stockés de Captana représentent 4,7M€, soit 0,8% des achats stockés du Groupe).

Le groupe a établi les cibles suivantes pour l'année 2025 :

- assurer la signature du Code de conduite fournisseurs et atteindre un taux de couverture de 99% de nos achats stockés ;
- réaliser l'audit de l'ensemble de nos EMS.

Nos indicateurs pour monitorer ces objectifs sont :

Campagne de signatures et d'évaluations "durabilité" réalisée sur nos fournisseurs d'achats stockés en 2024 ¹	Taux de réalisation
Pourcentage d'achats stockés dont les fournisseurs ont été audités en 2024	92,80 %
Signature du Code Conduite fournisseurs industriels ²	99,64 %
Reporting sur les matériaux de conflit ³	98,48 %
Pourcentage des achats stockés dont le fournisseur est certifié ISO45001	88,55 %

Ces indicateurs sont calculés en rapportant le montant d'achats (libellés en euros) correspondant au fournisseur répondant au critère d'évaluation au montant d'achats stockés (libellés en euros) consolidés du groupe, sur

l'exercice, à l'exception de la filiale Captana GmbH qui n'est pas encore intégrée dans nos systèmes d'information centralisés.

⁽¹⁾ Ce tableau n'inclut pas les achats stockés de Captana.

⁽²⁾ indicateur cumulé: Code de conduite fournisseurs signé par les fournisseurs entre 2022 et 2024

⁽³⁾ % de fournisseurs qui nous partagent le rapport CMRT¹ (Conflict Minerals Reporting Template) : questionnaire standardisé développé par la Responsible Minerals Initiative (RMI), permettant aux entreprises de collecter des informations sur la provenance des minéraux dits « de conflit » (étain, tungstène, tantalite et or – 3TG) dans leur chaîne d'approvisionnement.

4.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux [S4]

4.3.3.1 Impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS 2. SBM-3]

Assurer la transparence vis-à-vis des consommateurs

Le prix, la fraîcheur, la composition, la qualité ou encore la provenance du produit sont les principaux attributs qui comptent pour les achats d'aliments. Le consommateur est demandeur de transparence pour faire des choix plus éclairés en magasin.

À mesure que le nombre d'informations à afficher augmente (réglementaires ou pas), les étiquettes électroniques deviennent la réponse idoine pour des mises à jour rapides, productives et efficaces, afin de garantir que les informations présentées au client sont toujours exactes et conformes aux réglementations ou aux informations données par le fournisseur (origine, composition, empreinte carbone...). D'ailleurs, la législation évolue dans ce sens avec le Digital Product Passeport Européen, ou encore le Food Safety Modernization Act aux États-Unis, qui obligeront les distributeurs à une plus grande transparence en magasin.

Grâce à la surface d'expression de l'étiquette, les écrans peuvent faciliter l'accès à une information plus large. VusionGroup développe également des technologies permettant une interaction avec le client (NFC ⁽¹⁾, codes QR), grâce à la connexion étiquette électronique/smartphone, notamment sur des attributs santé.

On notera par exemple quelques informations essentielles pour aider le consommateur en rayon :

- Les allergènes : les allergies alimentaires constituent un véritable enjeu de santé publique. Les allergies alimentaires touchent une proportion croissante de la population mondiale. Voici quelques statistiques clés ⁽²⁾ : environ 2 à 10 % de la population mondiale souffre d'allergies alimentaires. Les allergies alimentaires ont augmenté de manière significative au cours des dernières décennies, en particulier dans les pays développés. Les enfants sont plus souvent touchés que les adultes, avec une prévalence pouvant atteindre 8 % chez les enfants de moins de 3 ans. Les allergènes alimentaires les plus courants incluent le lait, les œufs, les arachides, les fruits à coque, le poisson, les crustacés, le blé et le soja.

- Les informations nutritionnelles : pour améliorer la nutrition et en prévenir les maladies chroniques liées, les organisations internationales recommandent diverses stratégies, dont l'étiquetage nutritionnel, ce que les étiquettes électroniques peuvent diffuser, indépendamment de la présence d'un emballage ou pas. L'obésité est un problème de santé publique majeur à l'échelle mondiale. Voici quelques statistiques clés ⁽³⁾ : En 2022, environ 1 personne sur 8 dans le monde était obèse - Depuis 1990, l'obésité chez les adultes a plus que doublé et celle chez les adolescents a quadruplé.
- Les informations environnementales: le label bio, un bon éco-score, un badge « durable » ou « producteur engagé »... Autant de logos facilement reconnaissables que les étiquettes électroniques peuvent afficher en magasin. Les aliments qui ont voyagé à travers le monde pour arriver dans notre assiette ont un impact plus important sur notre environnement. Il faut plus d'énergie pour les transporter, les réfrigérer et les stocker, et souvent il faut davantage d'emballages pour les garder au frais. Les aliments à base de viande ont également une empreinte carbone bien supérieure par rapport aux alternatives végétariennes.
- Les informations éthiques : le label « fairtrade » illustre les initiatives, pour promouvoir des produits issus du commerce équitable, assurant des conditions de travail décentes et un prix juste pour les producteurs.

Les étiquettes électroniques peuvent également être utilisées pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion en magasin. En effet, VusionGroup a débuté un partenariat avec NaviLens, pour permettre aux malvoyants de mieux se déplacer en magasin. Ces derniers ont du mal à utiliser la signalisation traditionnelle et ne peuvent donc pas être autonomes dans des environnements inconnus. Les utilisateurs malvoyants peuvent utiliser les codes NaviLens, car ils n'ont pas besoin de savoir précisément où ils sont placés. Le QR code fonctionne sur une distance 12 fois supérieure au QR code standard, et profite d'une lecture dans toutes les conditions d'éclairage, en grand angle de 160°.

4.3.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS 2. IRO-1]

Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS S4

Impacts positifs	Impacts négatifs
Assurer la transparence de l'information (prix, origine, etc.) pour le consommateur final	
Risques	Opportunités

⁽¹⁾ NFC: Near Field Communication

⁽²⁾ <https://www.opa-pratique.com/journal/article/007149-epidemiologie-mondiale-lallergie>

⁽³⁾ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight>

4.3.3.3 Politiques, actions et ressources liées aux consommateurs et utilisateurs finaux

VusionGroup n'a pas, à date, de politique formalisée ni d'objectifs particuliers au sujet de l'information transmise au consommateur final. Les piliers d'action menés, sans que des cibles précises ne soient établies à ce stade, se résument en quatre axes majeurs afin de multiplier les possibilités d'information du consommateur :

- une exactitude toujours au rendez-vous lors de la synchronisation des prix en magasin, afin de garantir au consommateur une information fiable lorsqu'il fait ses courses et ne pas le conduire à acheter un produit au mauvais prix ;
- les partenariats avec des sociétés pourvoyeuses d'informations fiables sur les caractéristiques nutritionnelles ou environnementales des produits (HowGood, SpoonGuru...);
- les technologies permettant de connecter les étiquettes électroniques en magasin avec les équipements électroniques personnels les plus répandus comme les smartphones: cela a été le cas avec l'insertion de la technologie NFC (near field communication) au sein des étiquettes, et plus récemment avec les codes barres bidimensionnels (QR Code) qui stockent une multitude d'informations lisibles par plusieurs parties prenantes tout le long de chaîne de valeur.

Les codes 2D offrent plusieurs avantages :

- capacité de stockage accrue : Ils peuvent stocker beaucoup plus d'informations que les codes-barres traditionnels dans un espace plus réduit ;
- flexibilité et polyvalence : Utilisés dans différents domaines comme la logistique, la santé ou les points de vente pour plus de transparence et d'optimisation ;
- traçabilité et sécurité : Ils permettent une meilleure traçabilité des produits et une sécurité accrue grâce à l'intégration de données supplémentaires ;
- les partenariats pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap (non-voyants et malvoyants) pour leur permettre un accès à l'information selon des modalités adaptées.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

4.4 Informations en matière de gouvernance [G1]

4.4.1 Conduite des affaires [GOV-1]

4.4.1.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les sujets d'éthique dans la pratique des affaires, dans la gestion de la relation fournisseur, dans la lutte anticorruption, ou la gestion du risque cyber sont pilotés par la Direction financière et ses départements (Direction du contrôle interne, Direction des systèmes d'information et Direction juridique) et supervisés par le Comité d'audit qui en réfère au Conseil d'administration (cf section 4.1.2.2 pour consulter la synthèse des sessions d'information au Comité d'audit en 2024). Les membres des directions en charge de la conduite des affaires et de la lutte anticorruption

disposent de formation et/ou d'expérience adéquates en la matière.

Les compétences des membres du Conseil d'administration font l'objet d'une évaluation annuelle, telle que décrite en sections 3.1.2.6 et 3.1.2.13, et pour ce qui concerne les compétences plus spécifiques en matière d'éthique et de gouvernance, celles-ci ont fait l'objet d'un questionnaire auxquels les administrateurs ont répondu. Les réponses sont synthétisées ci-dessous au sein d'un format simplifié des enjeux par souci de facilité de lecture.

Normes	Enjeux matériels pour VusionGroup	Emmanuel Blot	Peter Brabeck-Letmathe	Cenhui He	Kevin Holt	Rong Huang	Candace Johnson	Franck Moison	Hélène Ploix	Xiangjun Yao
Gouvernance										
ESRS G1	conduite des affaires	✓	✓	×	✓	×	✓	✓	✓	✓
	cyber risque	×	×	×	✓	×	✓	✓	✓	✓
Légende										
×										
pas de compétence dans le domaine										
✓										
compétence dans le domaine										

4.4.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés à la conduite des affaires [ESRS 2. IRO-1]

Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS G1

Impacts positifs	Impacts négatifs
	Risque légal et réputationnel (baisse d'attraction des clients, difficultés de recrutements) si le groupe était soumis à une sanction induite par un manquement éthique ou un problème de corruption au sein de ses opérations propres.
Risques	Opportunités
Violations de la sécurité informatique pouvant entraîner une interruption des activités au sein des opérations propres du groupe: les systèmes informatiques peuvent être mis hors service pour contenir la violation et réparer les dommages, récupérer ou restaurer les informations.	
Risque d'interruptions dans la chaîne d'approvisionnement pouvant affecter la disponibilité des produits ou services pour les clients, entraînant une insatisfaction, en raison de problèmes de gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les retards de paiements ou les litiges.	

Les risques spécifiques identifiés au cours de l'analyse de double matérialité sont :

- Le risque réputationnel induit par une violation de données au sein de ses opérations ;
- Risques légal et réputationnel si le groupe était soumis à une sanction induite par un manquement éthique constaté au sein de ses opérations ;

- La qualité des relations fournisseurs, et notamment, le respect des délais de règlement.

4.4.1.3 Politiques liées à la culture d'entreprise et la conduite des affaires [G1-1], plan d'actions et cibles

Le groupe pilote son activité dans le respect des réglementations internationales relatives à la corruption, notamment en respectant la loi anti-corruption Sapin II en France (équivalents internationaux FCPA ⁽¹⁾, UK Bribery Act

etc.) ainsi que les recommandations de l'AFA (Agence Française Anti-corruption) ce qui permet un alignement aux standards contenus dans l'UNCAC (United Nations Convention Against Corruption).

Politique mise en place par le groupe	Description de la politique	Scope de la politique	Responsabilité
Le Code éthique (complété et détaillé par les politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement, l'engagement en faveur des valeurs portées par l'Organisation internationale du travail des Nations unies, la procédure en matière de santé et sécurité au travail, la politique en matière de droit du travail).	Les principes directeurs guidant la société et ses salariés ont été édictés au sein du Code de conduite des affaires (ou Code éthique) déployé en 2021. L'objectif du Code éthique est d'exposer les normes légales et éthiques ainsi que les pratiques équitables et intègres du Groupe. La conformité aux lois de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et aux lois régissant le commerce international ; l'adhésion au principe fondamental de concurrence loyale ; les sujets de confidentialité d'informations et de délits d'initiés.	Effectifs de l'entreprise	La direction juridique et la direction du contrôle interne veille à la signature de ce document par tous les salariés, une fois par an.

Ce Code d'éthique fait l'objet de revues régulières, à la lumière de :

- l'analyse du dispositif de conformité du groupe ;
- la nouvelle cartographie des risques de corruption, réalisée sur le périmètre groupe, issue d'une nouvelle campagne d'entretiens réalisés auprès de l'ensemble des départements et présentée le 11 décembre 2024 au Comité d'audit. Les domaines les plus exposés au risque de corruption et de versement de pots-de-vin, identifiés au cours de cette cartographie sont les fonctions commerciales et les fonctions achats.

Cette analyse est révisée au fur et à mesure de la croissance et l'expansion du groupe.

Le groupe s'est fixé l'objectif de s'assurer que l'ensemble des collaborateurs signe le Code d'éthique de l'entreprise, formalisant ainsi la bonne compréhension et l'adhésion aux valeurs du groupe. Les campagnes de signatures sont ainsi renouvelées chaque année au cours du premier trimestre et lors de l'*on-boarding* des nouveaux arrivants. Le Code d'éthique est disponible en ligne sur le site du groupe ainsi que sur le portail interne du groupe, accessible par tous les salariés et traduit dans les différentes langues du groupe.

Signature du Code d'éthique

	2024	2023	2022
Taux de signatures du Code d'éthique (ensemble des salariés du groupe)	95 %	91 %*	95 %

* Les campagnes de signature n'incluent pas les acquisitions Belive et In The Memory acquises en 2023 et en phase d'intégration au moment de la signature.

e-learning, formation et communications

Afin d'animer en interne la bonne conformité à ses valeurs et politiques, le groupe s'appuie notamment sur sa formation e-learning permettant de comprendre les lois, les valeurs du groupe, le dispositif existant et d'illustrer par des cas concrets les règles édictées dans le Code d'éthique; les équipes sont formées sur la conduite éthique des affaires, les conflits d'intérêts, la corruption passive et active, les pots-de-vin et les paiements de facilitation, les cadeaux et invitations, les œuvres caritatives et le mécénat ainsi que le

processus d'alerte. Cette formation est obligatoirement suivie par tous les nouveaux entrants et fait partie intégrante du parcours d'intégration. Par ailleurs, sur la base des scénarios de manquement à la probité identifiés dans la cartographie des risques de corruption du groupe, des populations exposées aux risques ont été définies (principalement Sales et Operations). Actuellement en développement, le programme de formation sera déployé sur H1 2025. Les cadres et collaborateurs exposés devront ainsi à assister à un module de formation obligatoire, en webinaire ou en présentiel selon la zone géographique du

⁽¹⁾ FCPA : Foreign Corrupt Practices Act.

collaborateur et adapté à leurs activités. Cette formation abordera les différents lois et règlements relatifs à la lutte anticorruption dans le monde, les différents concepts liés à la probité (corruption, conflit d'intérêts, paiements de facilitation, cadeaux et invitations) ainsi que des cas pratiques adaptés à la population formée. Par ailleurs, le top management du groupe (GMB) est formé à l'occasion de sessions dédiées (1 session en 2024). Enfin, le conseil d'administration est régulièrement informé et sensibilisé aux enjeux liés à la lutte anticorruption et de l'avancement du programme de conformité du groupe à travers les travaux du comité d'audit. En complément du e-learning et formations à destination des collaborateurs exposés et du top management, des communications ou interventions de sensibilisation sur des thématiques précises sont organisées, par exemple sur les cadeaux et invitations à l'approche des fêtes de Noël.

Focus sur la procédure d'alerte (Whistleblowing) et protection des lanceurs d'alerte

Depuis 2021, un dispositif d'alerte groupe est déployé au sein du Groupe, accessible aux salariés en français et en anglais, mais également aux clients, aux fournisseurs, aux prestataires de services via une adresse e-mail dédiée.

VusionGroup a intégré les obligations liées à la protection des lanceurs d'alerte (notamment la loi Wasserman). Ces éléments sont rappelés, notamment dans la politique dédiée au dispositif d'alerte du groupe (mise à jour récemment) et disponible sur l'intranet du groupe.

Le dispositif d'alerte du groupe permet le respect de la confidentialité des alertes, les alertes n'étant visibles que des membres spécialement habilités appartenant aux directions en charge de l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption et n'étant pas directement impliqué dans le domaine visé par l'alerte.

Par ailleurs, chaque alerte est traitée conformément à la politique d'alerte éthique du groupe : attribution à l'équipe de traitement, accusé réception sous 7 jours ouvrables, notification en fin d'investigation, etc. L'équipe de traitement des alertes est pluridisciplinaire et dispose de compétences lui permettant de qualifier les différentes alertes et de définir une stratégie de traitement : en fonction de la nature de l'alerte, le traitement en interne ou le recours à de l'expertise externe peuvent-être envisagés, systématiquement dans le respect des réglementations en vigueur (protection du lanceur d'alerte, anonymat, conservation des données, etc.). Enfin, les conclusions de chaque investigation sont transmises au Conseil ou au Comex de manière confidentielle, garantissant ainsi une prise de décision éclairée et conforme aux valeurs du groupe.

La procédure relative aux conflits d'intérêts

La politique relative aux conflits d'intérêts (composante du Code d'éthique) a pour but de garantir que le processus de prise de décision au sein du Groupe n'est pas affecté par des situations de conflit d'intérêts (un conflit d'intérêts survient lorsqu'un individu est confronté à un choix entre les devoirs et les exigences de sa position et ses propres intérêts privés)

La procédure a pour but d'aider chacun, y compris nos employés, la direction générale et le conseil d'administration, à détecter et à gérer les potentielles situations de conflits d'intérêts. Elle comporte également le mode opératoire pour procéder à la Déclaration Annuelle obligatoire pour les cadres dirigeants et des membres du Conseil d'administration, cette déclaration étant à remplir au cas par cas pour les autres collaborateurs du groupe. Le dispositif de déclaration est disponible sur le portail interne du groupe, auquel chaque salarié a accès. La déclaration des membres du conseil d'administration est effectuée sur un support distinct, initié par la Direction juridique du groupe.

4.4.1.4 Politiques liées à la prévention et détection des cas de corruption et des pots-de-vin [G1-3; G1-4], plan d'actions et cibles

Le Groupe dispose d'un programme de conformité permettant de répondre aux impératifs de la loi dite « Sapin II », notamment la prévention et détection des manquements à la probité.

Le Groupe dispose ainsi d'un e-learning (présenté en 4.4.1.3), obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs du groupe, dédié à la sensibilisation aux principes éthiques, à la prévention des conflits d'intérêts et à la présentation du dispositif d'alerte. Par ailleurs, des programmes de formation et de prévention, individualisés et basés sur les situations de risques identifiées sont déployés pour le top management et en cours pour les collaborateurs occupant des fonctions évaluées comme étant à risque.

L'ensemble des collaborateurs a accès à travers l'intranet à la procédure d'alerte du groupe ainsi qu'au Code d'éthique (documents décrits en 4.4.1.3).

Les principes d'éthique formalisés et régulièrement représentés (sensibilisations et formations) ainsi que les outils en place permettent de faire connaître largement les situations de manquement à la probité et ainsi de mieux les prévenir et les détecter.

En cas d'alerte éthique, une cellule d'investigation est mise en place tel que décrit en 4.4.1.3.

Le groupe n'a pas fait face à des incidents de corruption ni à aucune amende pour violation des lois anti-corruption en 2024.

Nombre d'incidents et montants liés à la corruption ou condamnations

Condamnations pour violation des lois anticorruption (en nombre)	0
Montant des amendes infligées pour violation des lois anticorruption (en €) relevés dans les comptes consolidés du groupe	0

Ces statistiques sont élaborées à partir des courriers de condamnation reçus (ou non) par la direction juridique du groupe ainsi que des amendes comptabilisées dans les comptes des entités du groupe.

4.4.1.5 Politiques liées à la gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2; G1-6], plan d'actions et cibles

Ainsi que décrit en section 4.3.4, le groupe traite sa relation fournisseurs par typologie d'achats, stockés et non stockés. Les deux documents encadrant les principes de gestion des relations avec les fournisseurs sont décrits ci-dessous :

- le Code de conduite fournisseurs ;
- la politique achats groupe.
- il n'existe pas de politique relative aux délais de paiements spécifiques pratiqués avec les petites et moyennes entreprises.

La mise en œuvre des politiques et du code de conduite est pilotée par la direction Juridique et la direction du Contrôle Interne du groupe. Ces politiques sont rendues accessibles via le site internet du groupe.

VusionGroup gère la relation fournisseurs de manière :

- centralisée pour l'ensemble des achats stockés (que l'on nomme également « achats industriels ») ; et
- décentralisée pour le reste du portefeuille fournisseurs, les directeurs de départements fonctionnels ou opérationnels pilotant eux-mêmes cette relation par domaine de responsabilités (les achats informatiques effectués par la DSI, les achats de transports opérés par le Directeur logistique etc.).

Pour ce qui concerne les achats stockés, le groupe s'appuie sur des principes et des standards éthiques forts dans la conduite de ses activités. En particulier, le groupe a publié sa politique d'achats : celle-ci définit les grandes orientations et les principaux engagements du Groupe en matière d'achats responsables, couvrant les enjeux relatifs à l'environnement, aux droits humains, et à l'éthique. Ce document est accessible en ligne sur le site internet du groupe.

Politique mise en place par le groupe	Description de la politique	Scope de la politique	Responsabilité
Le Code de conduite fournisseur	Le Code de conduite fournisseurs reprend les principes du Code d'éthique et détaille les attentes en matière d'éthique, de respect des droits de l'homme (travail des enfants, rémunération juste, reporting sur les minéraux de conflits), en matière d'impact sur l'environnement et sur la capacité de VusionGroup à réaliser ses audits.	Chaîne de valeur amont	La direction des achats industriels veille à la signature du code de conduite fournisseur à chaque mise à jour.
La politique achats du Groupe	Celle-ci définit les grandes orientations et les principaux engagements du Groupe en matière d'achats responsables, couvrant les enjeux relatifs à l'environnement, aux droits humains et à l'éthique.	Chaîne de valeur amont	La direction des achats industriels veille à la mise en œuvre des principes édictés au sein de cette politique. I

Le groupe détient les droits de propriété intellectuelle sur ces produits (hardware) mais en sous-traite la fabrication. La plupart de nos partenaires de sous-traitance (assemblage) sont situés en Chine continentale, en Asie du Sud-Est, ou plus récemment en Amérique du Nord (Mexique).

Ces partenaires ont des programmes établis de longue date en matière de durabilité et d'initiatives environnementales. Ils respectent les normes mondiales de reporting sur le développement durable et sont tous certifiés selon les normes internationales ISO qui fournissent des orientations sur l'adoption d'un comportement responsable en matière environnementale et sociale dans l'entreprise.

Le champ d'application de leur système de gestion environnementale et sociale va bien au-delà de ce que l'on trouve généralement dans un système ISO 14001:2015 ou ISO 45001:2018, incluant des éléments tels que la conformité environnementale des produits et la gestion des déchets électroniques ou de l'eau, et faisant parti eux aussi du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le groupe évalue la qualité et les enjeux de développement durable au sein de sa chaîne d'approvisionnement (achats stockés de rangs 1 et 2) au moyen de trois formes d'audit :

- **des audits d'auto-évaluation** à compléter par les nouveaux fournisseurs potentiels : afin d'identifier tout manquement majeur aux exigences sociales et environnementales du Groupe: un questionnaire d'auto-évaluation a été structuré par le département qualité et les équipes achats du Groupe et est systématiquement soumis aux fournisseurs potentiels.

Ce questionnaire, composé de 19 questions (dans sa version intégrale), inclut les sujets tels que la politique de gestion de la qualité, la politique environnementale, les droits humains, la politique d'éthique et la chaîne d'approvisionnement.

Le résultat est évalué par l'équipe qualité de VusionGroup qui partage systématiquement les résultats du questionnaire d'auto-évaluation et les actions correctives avec ces fournisseurs dans une démarche d'amélioration. En cas de performance inférieure à celle attendue, le fournisseur est tenu de mettre en œuvre les actions correctives identifiées et d'améliorer sa performance globale avec une démarche de progrès avant de pouvoir devenir un fournisseur de VusionGroup. La mise en œuvre de l'action corrective définie fait l'objet d'un suivi étroit jusqu'à sa finalisation, et en cas de performance

insatisfaisante, le Groupe n'entre pas en relation d'affaires avec ce fournisseur ;

- **un audit de nos fournisseurs, piloté par les équipes qualité produits du Groupe**, à l'occasion de visites annuelles organisées sur site chez nos fournisseurs. Ces audits sont formalisés à l'aide d'un questionnaire adapté à chaque catégorie de fournisseur en fonction de son secteur d'activité comprenant une section dédiée à la durabilité et sont complétés de constats effectués sur place. Ces questionnaires qui regroupent (dans sa version intégrale), plus de 40 questions incluent les sujets tels que la politique de gestion de la qualité, la politique environnementale, les droits humains, la politique d'éthique et la chaîne d'approvisionnement.

Cet audit consiste en une visite sur site afin de s'assurer de la qualité et du respect des principes de la politique achats ainsi que du Code de conduite fournisseur. Le Groupe a créé une « évaluation de ses fournisseurs » qui porte entre autres sur l'application des droits humains, des impératifs de santé, de sécurité, de respect de l'environnement et de traçabilité des minerais (non issus de zones de conflit).

En cas de performance insatisfaisante, le fournisseur est enjoint de mettre en place les actions correctives identifiées lors de l'audit, et d'améliorer globalement ses performances avec une démarche de progrès dans un temps limité convenu (habituellement 1 an). La mise en œuvre des actions correctives définies d'un commun accord, fait l'objet d'un suivi étroit par le Groupe et validé lors de l'audit suivant. Lorsque la conclusion de l'audit reste insuffisante VusionGroup revoit la continuité de sa relation avec ce fournisseur.

- **Une évaluation externe** Le groupe demande à ses fournisseurs de procéder à leur évaluation en matière de durabilité auprès de sociétés de notation (EcoVadis ou équivalents telles que ISS ESG, MSCI, Sustainalytics). Celles-ci mesurent la performance des fournisseurs sur la base de 21 critères regroupés en quatre thèmes :
 - Environnement,
 - Social & droits de l'Homme,
 - Éthique, et
 - Achats responsables.

Ces notations constituent une base d'échanges avec les fournisseurs sur leurs performances en matière de développement durable.

- Les fournisseurs en deçà de la cible fixée doivent mettre en place un plan d'amélioration de leur performance. Les notations minimales requises sont les suivantes par société de notation :
 - Ecovadis 50/100,
 - ISS ESG: C-,
 - MSCI: BB,
 - Sustainalytics: risque moyen.

Ces plans de progrès font l'objet d'un suivi par les équipes Achats. La bonne réalisation d'un plan d'action est systématiquement validée par une réévaluation. Des résultats jugés structurellement insuffisants ou un manque d'engagement sur les enjeux liés aux engagements en matière de durabilité peuvent conduire la direction des achats à revoir ses relations contractuelles avec le fournisseur, voire à y mettre un terme. Cette décision fait l'objet d'une réflexion collégiale qui prend en compte les conséquences d'une telle décision.

Une relation fournisseurs stable et durable s'appuie également sur le respect des engagements du groupe, et parmi ces engagements, la qualité avec laquelle ses achats sont réglés en temps et en heure, et dans le respect des délais contractuels :

Délais de paiement [G1-6]

Les données relatives aux délais de règlement ci-dessous ont été établies sur la base des factures fournisseurs payées sur l'année 2024 dans les entités VusionGroup SA, VusionGroup GmbH et VusionGroup Inc (France, Autriche, USA). Cet échantillon a été sélectionné car le solde des balances fournisseurs de ces trois entités représente 96% de la balance fournisseurs du Groupe au 31.12.24. Les dettes intra-groupe sont exclues de cette analyse.

La politique en matière de délai de règlement fournisseur consiste à accorder un délai de règlement compris entre 0 et 60 jours à compter de la date de facture, pour toutes les catégories d'achat hors achats de produits industriels, et ce, sur les 3 entités du groupe mentionnées précédemment. Le délai de règlement des achats de produits industriels (fournisseurs de production et d'assemblage des équipements électroniques), réalisés exclusivement par l'entité française, est compris entre 60 jours nets et 60 jours fin de mois le 10 du mois suivant.

Le tableau ci-dessous synthétise le retard moyen constaté entre la date contractuelle de règlement et sa date effective :

Informations	Données pour le GROUPE (hors dettes intra-groupe)
Délai moyen (en nombre de jours) de paiement d'une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir.	- Le délai moyen de paiement de l'entité française qui concentre tous les achats de produits industriels du groupe, est de 50 jours. - Le délai moyen de paiement est de 27 jours sur l'entité autrichienne et de 38 jours sur l'entité américaine. Pour rappel, ces entités ne réalisent aucun achat de produits industriels.
Description des délais de paiement standard de l'entité (en nombre de jours) par grande catégorie de fournisseurs et le pourcentage de paiements effectués dans ces délais.	- Délai standard : 30 jours à 60 jours date de facture - Exception pour une catégorie de fournisseurs : Entreprise d'assemblage d'équipement industriel : le délai de paiement est de 60 jours nets à 60 jours fin de mois le 10. Compte tenu de cette catégorisation, le pourcentage de paiement effectués dans les délais standard est de 55 % sur l'entité française, de 69 % sur l'entité autrichienne et de 55 % sur l'entité américaine. Le pourcentage de paiements effectués dans les délais dans la catégorie des achats de produits industriels est de 99 %. Le montant des achats effectués auprès de sociétés de type « PME » sont non significatifs tant sur l'échantillon sélectionné qu'au niveau groupe. Aucune politique n'est en oeuvre concernant la prévention des retards de paiements en faveur des PME, car ce type de fournisseur est non significatif au sein du portefeuille fournisseurs du groupe.
Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement.	Aucune

4.4.2 Risque cyber - entity specific

4.4.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités liés au risque cyber [ESRS2. IRO-1]

L'activité du groupe intègre l'utilisation de systèmes d'information interdépendants, en particulier :

- notre plateforme Cloud de gestion de l'ensemble de notre parc d'étiquettes électroniques, hébergée chez de grands fournisseurs d'hébergement cloud ;
- nos solutions clients : Captana, Memory, Sepioo, Pulse, Belive.

Par ailleurs, la multiplication des tentatives d'accès non autorisés à nos systèmes par diverses techniques comme des attaques par « force brute » ou par du hameçonnage (messages qui semblent provenir de sources fiables) par différents canaux (mail, réseaux sociaux, téléphone) auprès des salariés du groupe pourrait compromettre la sécurité de nos systèmes d'information et de nos données.

Le groupe, ou ses fournisseurs et partenaires, peuvent donc subir des attaques et incidents de cybersécurité, l'utilisation abusive ou la manipulation de ses systèmes informatiques et de ses données.

Le groupe s'attache donc à la structuration et à l'évolution continue d'un système de prévention adéquat afin de se prémunir du mieux possible contre l'usurpation d'identité, le vol de données et la détection des attaques cyber. Ce système de prévention s'applique à l'ensemble des activités du groupe.

Table de présentation des IROs matériels pour l'ESRS G1

Impacts positifs	Impacts négatifs
Risques	Opportunités
Violations de la sécurité informatique pouvant entraîner une interruption des activités au sein des opérations propres du groupe: les systèmes informatiques peuvent être mis hors service pour contenir la violation et réparer les dommages, récupérer ou restaurer les informations.	

4.4.2.2 Politiques liées au risque cyber

Politique mise en place par le groupe	Description de la politique	Scope de la politique	Responsabilité
La charte d'utilisation des ressources informatiques et des outils numériques.	La charte contribue à la préservation de la sécurité du système d'information de VusionGroup et fait de l'utilisateur un acteur essentiel dans la réalisation de cet objectif. Elle permet d'informer l'utilisateur (souvent l'employé, mais aussi une personne extérieure à l'entreprise telle qu'un prestataire) sur : • Les usages autorisés des ressources informatiques mises à sa disposition ; • Les devoirs des utilisateurs ; • Les différentes règles de sécurité ; • Les mesures mises en place par l'entreprise ; • Et les sanctions encourues par l'utilisateur.	Effectifs propres	La Direction des ressources humaines s'assure que cette charte fasse partie des documents d'entreprise remis à l'embauche au format numérique avec l'ensemble des documents d'intégration. Par ailleurs, la Direction des systèmes d'information la met à disposition sur le portail intranet de l'entreprise accessible à l'ensemble des collaborateurs pour une consultation libre. Cette politique étant interne à l'entreprise, elle n'est pas diffusée à nos partenaires ou clients. Elle peut leur être transmise sur demande exceptionnelle et justifiée après signature d'un accord de confidentialité.
La politique ISMS (Information Security Management System) est un document qui définit les normes et les procédures pour la gestion de la sécurité de l'information au sein d'une organisation, basée sur la norme ISO/IEC 27001.	La politique ISMS couvre plusieurs aspects clés : • Confidentialité : Protection des informations confidentielles en limitant leur accès, stockage et utilisation ; • Intégrité : Vérification que les systèmes de l'entreprise fonctionnent comme prévu et prévention des erreurs humaines et des modifications non autorisées ; • Disponibilité : Assurance que les systèmes et les données sont accessibles aux employés et aux clients quand ils en ont besoin. Elle sert de guide pour les employés, les prestataires et les partenaires sur les pratiques de sécurité à suivre pour protéger les actifs informationnels de l'organisation.	Effectifs propres	La Direction des systèmes d'information la met à disposition sur le portail intranet de l'entreprise accessible à l'ensemble des collaborateurs pour une consultation libre. Cette politique étant interne à l'entreprise, elle n'est pas diffusée à nos partenaires ou clients. Elle peut leur être transmise sur demande exceptionnelle et justifiée après signature d'un accord de confidentialité.

4.4.2.3 Actions et ressources liées au risque cyber

Ce pilotage de la prévention passe par les étapes suivantes :

- des comités opérationnels hebdomadaires, constitués des équipes IT, assurent le suivi des derniers incidents, de leur résolution et le suivi des actions court terme ;
- des comités mensuels, constitués des directeurs des systèmes d'information et de la sûreté et sécurité, assurent la revue des indicateurs de performance, de sécurité, vulnérabilités, surface d'attaques et la résolution des principaux incidents.

La surveillance et la détection des incidents complètent le dispositif pour détecter les activités suspectes et les incidents de sécurité en temps réel. Un plan de réponse aux incidents est également structuré pour gérer efficacement les cyberattaques lorsqu'elles se produisent. Ce plan inclut des procédures pour contenir l'incident, le résoudre et restaurer les systèmes affectés. L'amélioration continue consiste à effectuer des audits réguliers et des tests de

pénétration pour évaluer l'efficacité des mesures de sécurité en place.

Enfin, l'évaluation de la qualité de ces politiques et procédures est réalisée annuellement grâce à trois évaluations externes :

- La certification ISO 27001: cette norme définit les exigences pour la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information. Ce management recense les mesures de sécurité, dans un périmètre défini, afin de garantir la protection des actifs de l'entreprise. L'objectif est de protéger les fonctions et informations de toute perte, vol ou altération, et les systèmes informatiques de toute intrusion et sinistre informatique ;
- La certification SOC2 Type1 sur le périmètre Vusion cloud définit un cadre de sécurité de l'information autour de cinq principes de confiance: sécurité, disponibilité, intégrité du traitement, confidentialité et vie privée ;

- L'évaluation de la qualité de la cybersécurité grâce à CyberVadis. L'entreprise a reçu une note de 969/1000, correspondant à un niveau de réussite Platinum. L'objectif de l'évaluation est d'obtenir une vue d'ensemble claire des performances de cybersécurité de l'entreprise, suivant quatre axes clés : identifier, protéger, détecter et réagir.

Développement de politiques de sécurité :

La direction des systèmes d'information procède, au travers de son système de gestion de la sécurité de l'information, à des phases régulières d'identification des risques. Les dernières conclusion mettent en valeur cinq grandes menaces opérationnelles :

- Infiltration du réseau pour exfiltrer des données ;
- Ingénierie sociale pour usurper l'identité de collaborateurs ;
- Vol d'équipement pour atteindre les données de l'entreprise ;
- Impact des logiciels malveillants collectant ou portant atteinte à l'intégrité des données d'entreprise ;
- Impact des logiciels malveillants bloquant les Services d'entreprise.

À la suite de chaque phase d'identification des risques, la direction des systèmes d'information met à jour les politiques et les procédures de sécurité et les diffuse à tous les collaborateurs. Ces politiques couvrent notamment les aspects tels que la gestion des mots de passe, l'accès aux données et l'utilisation des appareils personnels. Des mesures de sécurité assez classiques sont également instaurées : les pare-feu, les antivirus, la supervision des actifs informatiques et les systèmes de détection d'intrusion. Ces systèmes sont régulièrement mis à jour.

Le suivi des contrôles, des risques et des plans d'action définis dans le cadre du SMSI (système de management de la sécurité de l'information) est réalisé au travers d'une gouvernance constituée d'instances régulières :

- des comités de pilotage semestriels, constitués des directeurs IT, R&D et de la sécurité et sûreté, qui renvoient

l'ensemble des indicateurs du SMSI en se focalisant sur la revue de la stratégie appliquée à la sécurité de l'information, les risques et des plans d'actions.

Certaines de nos solutions peuvent héberger des données clients. Elles doivent donc offrir le plus haut niveau de sécurité pour éviter toute fuite de données ou toute compromission d'information client. L'ensemble de nos systèmes fonctionnent sur des principes de séparation physique et logique des environnements clients qui permet d'appliquer des règles d'accès ciblées et robustes permettant d'obtenir une étanchéité des environnements et de limiter les droits aux personnes autorisées.

Sensibilisation et formation des salariés :

La formation des salariés en cybersécurité est essentielle pour protéger les entreprises contre les cyberattaques : le Directeur des systèmes d'information veille donc à une sensibilisation continue des effectifs du groupe : Il est crucial de sensibiliser régulièrement les employés aux risques de cybersécurité et aux bonnes pratiques. Des sessions de formation régulières peuvent aider à maintenir un haut niveau de vigilance.

Par ailleurs des formations spécialisées sont suivies par les équipes IT qui peuvent ainsi bénéficier de formations techniques avancées.

Des simulations sont régulièrement organisées auprès des effectifs en diffusant des messages de type hameçonnage afin :

- d'accroître les bons réflexes en matière de cyber sécurité ;
- de réaliser une mise à jour régulière des connaissances : La cybersécurité est un domaine en constante évolution. Il est donc important de mettre à jour régulièrement les connaissances des employés pour qu'ils soient au courant des dernières menaces et des scénarii d'attaques les plus récents.

4.4.2.4 Indicateurs et objectifs liés au risque cyber

Évaluation des fournisseurs IT :

100 % des fournisseurs du groupe, ayant un "threat level" égal ou supérieur à 1 font l'objet d'une évaluation CyberVadis, renouvelée chaque année. Le threat level est déterminé en fonction de notre exposition, qui prend en compte le niveau de dépendance à ce fournisseur et son degré de pénétration. Les fournisseurs sont contractuellement soumis à l'obtention d'une note de 700 sur 1000 dans les douze premiers mois de la relation commerciale.

L'échelle de notation CyberVadis offre un moyen clair et transparent de mesurer la performance d'une entreprise en matière de cybersécurité en utilisant les niveaux de notation suivants :

- Insuffisant (<400/1000) : CyberVadis n'a pas été en mesure de vérifier la définition et la mise en œuvre de la sécurité de l'information de l'entreprise ou n'a pu le faire que de manière minimale ;

- Basique (400-549 / 1000) : CyberVadis a pu vérifier que l'entreprise a une certaine compréhension de ses besoins en matière de sécurité de l'information et qu'elle est en train de définir son approche de la sécurité ;
- Modéré (550-699 / 1000) : CyberVadis a pu vérifier que l'entreprise comprend ses besoins en matière de sécurité de l'information et qu'elle améliore son approche de la sécurité.
- Développé (700-849 / 1000) : CyberVadis a pu vérifier que l'entreprise tient compte de ses besoins en matière de sécurité de l'information et qu'elle a développé son approche de la sécurité.
- Mature (>850/1000) : CyberVadis a pu vérifier que la sécurité de l'information fait partie de la culture de l'entreprise et que son approche de la sécurité est mature.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

	% de fournisseurs SMSI avec un threat level = ou > à 1
Mature	50 %
Développé	13 %
Modéré	7 %
En train de passer le questionnaire	3 %
Pas noté Cybervadis	27 %

Sécurité informatique et violation de données

Indicateurs relatifs à la cyber sécurité

Les indicateurs suivis par la Direction des Systèmes d'information consistent à mesurer :

Le nombre d'incidents critiques constatés (et la robustesse de la défense par la mesure de l'intrusion).

Deux indicateurs mesurent la maturité des salariés, soit par le biais des formations suivies (ratio de collaborateurs groupe ayant suivi une formation) soit par le taux d'échec aux campagnes de phishing organisées.

Enfin, la maturité de nos fournisseurs IT est également mesurée par le biais d'une évaluation externe, CyberVadis.

	Q1 2024	Q2 2024	Q3 2024	Q4 2024
Nombre incidents critiques (sans intrusion) ⁽¹⁾	4	3	3	0
Taux d'échec à la campagne annuelle de phishing (proportion de comptes ayant été compromis)	N/A	10 %	N/A	N/A
Pourcentage de collaborateurs ayant terminé les formations e-learning sur le cyber risk - changement de modules de formation à mi année ⁽²⁾	16 %	16 %	17 %	52 %
Nombre de Fournisseurs IT soumis à l'évaluation Cybervadis ⁽³⁾	10	18	28	30

(1) incident critique: incident qui aurait pu mener à une usurpation d'identité, une perte ou une corruption de données, une indisponibilité de nos systèmes critiques. Cet indicateur fournit le nombre d'incident par trimestre. Ces nombres ne se cumulent pas d'un trimestre à l'autre.

(2) le pourcentage des collaborateurs formés se cumule d'un trimestre au suivant.

(3) le nombre de fournisseurs soumis à l'évaluation cybervadis est cumulatif d'un trimestre au suivant.

4.5 Table de correspondance

Table de correspondance GRI (178-184)

Table de correspondance avec d'autres normes de reporting (IFRS, SASB, TCFD, SDG...)

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d).	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.1.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e).			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.1.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30.	Indicateur no 10, tableau 3, annexe I				Section 4.1.2.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i).	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social.	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.1.3
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii).	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.1.3
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii).	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816.		Section 4.1.3
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv).			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Section 4.1.3
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14.				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119.	Section 4.2.1.1

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g).		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle.	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		Section 4.2.1.1
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34.	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement.	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818.		Section 4.2.1.6
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38.	Indicateur no 5, tableau 1, et indicateur no 5, tableau 2, annexe I				Section 4.2.1.6
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37.	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				Section 4.2.1.6
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43.	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Section 4.2.1.6
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44.	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle.	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		Section 4.2.1.6
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55.	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement.	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		Section 4.2.1.6

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	NA
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66.			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement (UE) 2020/1816		NA
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c).		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			NA
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c).		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés.			NA
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69.			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission.		NA
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28.		Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I			Section 4.2.2
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9.		Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I			Section 4.2.3
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13.		Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I			Section 4.2.3.2

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14.	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				NA
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c).	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				NA
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29.	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				NA
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i.	Indicateur no 7, tableau 1, annexe I				Section 4.2.4.2
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b).	Indicateur no 10, tableau 2, annexe I				Section 4.2.4.2
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c).	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Section 4.2.4.2
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b).	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				NA
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers paragraphe 24, point c).	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Section 4.2.4.4
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d).	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				NA
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d).	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Section 4.2.5.4
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39.	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Section 4.2.5.4
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f).	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.1
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g).	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.1
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20.	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Section 4.3.1.3

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21.			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.3.1.3
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22.	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.3
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23.	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.3
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c).	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.4
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c).	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.3.1.7
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e).	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.7
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a).	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.7
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17.	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Section 4.3.2.3
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18.	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Section 4.3.2.3
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16.	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				NA
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17.	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		NA
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36.	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				NA

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16.	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				NA
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17.	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		NA
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35.	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				NA
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b).	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				Section 4.4.1.3
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d).	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				Section 4.4.1.3
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a).	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816.		Section 4.4.1.4
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b).	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				Section 4.4.1.4

4.6 Annexes

4.6.1 Contribution aux ODD (Objectifs de développement Durable) des Nations Unies

La contribution du groupe en matière de durabilité

l'activité de commercialisation de solutions digitales pour le commerce concourt au développement des objectifs de développement durables définis par les Nations Unies de la manière suivante:

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

Nos solutions peuvent contribuer à la santé et au bien-être des consommateurs en leur donnant accès à des informations essentielles sur les produits en rayon. Des choix informés peuvent conduire à des décisions plus saines, notamment en ce qui concerne les régimes alimentaires, les allergies et les ingrédients des produits.

ODD 5 : Égalité des droits

Nous faisons progresser l'égalité des droits dans le monde professionnel, en promouvant ces valeurs au sein de notre Groupe et auprès de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs par le biais de notre Code éthique et de notre Code de conduite fournisseurs.

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

Nous soutenons le travail décent en favorisant un environnement de travail favorable qui encourage les opportunités et le développement professionnels. Nous y contribuons également par notre politique de rémunération, nos avantages sociaux et nos incitations à long terme.

Nous favorisons une croissance économique durable en renforçant la pertinence et le dynamisme des magasins grâce à la numérisation, ce qui profite à l'ensemble de l'économie et à la société, en permettant au commerce de détail physique de conserver son rôle de premier employeur privé à l'échelle de la planète ⁽¹⁾ et en stimulant l'emploi connexe.

En outre, nous réalisons des audits de la chaîne d'approvisionnement, formalisés à l'aide d'un questionnaire comportant une section consacrée à la durabilité et complétés par des observations faites sur site.

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Lors de la conception, du développement et de la fourniture de nos produits et services, nous assurons une innovation sobre en carbone (éco-conception ou conception modulaire, contribuant à minimiser l'impact environnemental lié à la consommation d'énergie) et contribuons à la décarbonation du commerce de détail grâce aux cas d'usage constatés chez nos clients.

ODD 11 : Villes et communautés durables

Faire du magasin physique un actif numérique durable en incorporant les solutions de VusionGroup, gage d'efficacité en rayon, permettant de préserver la santé économique du commerce et donc des emplois. Par ailleurs, les solutions du Groupe assurent une meilleure information du consommateur final.

ODD 12 : Consommation et production responsables

Notre conception produit veille à la possibilité de redonner vie à des IoT ayant fait l'objet d'une première utilisation sur plusieurs années : l'économie circulaire peut ainsi être initiée, grâce à des étapes de reconditionnement et de recyclage, permettant d'allonger la durée de vie de plusieurs années. Les informations diffusées par nos étiquettes électroniques peuvent également éclairer le consommateur dans son choix de consommation plus durable (choix de production locale, etc.)

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

VusionGroup a signé la lettre d'engagement du Science-Based Targets initiative (SBTi) en 2023, engagement validé en 2024, et s'engage sur la voie d'une réduction de ses émissions, en valeur ou en intensité, en ligne avec les Accords de Paris.

⁽¹⁾ <https://fr.statista.com/statistiques/662320/classement-plus-grandes-compagnies-en-nombre-de-salaries-monde/#:~:text=Cette%20statistique%20pr%C3%A9sente%20le%20classement,de%20personnes%20%C3%A0%20cette%20p%C3%A9riode.>

4.6.2 Tableaux taxonomie selon format de l'article 8

Chiffre d'affaires		2024		Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH)											
Activités économiques (1)	Code(s) ^(a) (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)		Adaptation au changement climatique (6)		Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)		Adaptation au changement climatique (12)		Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)				Garanties minimales (17)
	(M€)	%	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	%	H	T	
A. Activités éligibles à la Taxonomie																							
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																							
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		0	0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %		
Dont habitantes		0	0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %	H	
Dont transitoires		0	0 %	0								0	0	0	0	0	0	0	0	0 %		T	
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																							
5.4 Vente de biens d'occasion		3,5	0,36 %	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	EL	N/ EL													0 %	
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes		34,8	3,65 %	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL													0 %	
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2)		38,3	4,0 %	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	EL	N/ EL													0 %	
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		38,3	4,0 %	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	EL	N/ EL													0 %	
B. Activités non éligibles à la taxonomie																							
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		916	96 %																				
TOTAL (A + B)		955	100 %																				

Capex	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH)										Part des capex alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année N-1 (18)		Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)													
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Capex (3)	Part des Capex (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)																				
		(M€)	%														%	%	O/ N					O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N					
A. Activités éligibles à la Taxonomie																																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie)																																				
Capex durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0,0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %																		
Dont habitantes		0	0,0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %	H																	
Dont transitoires		0	0,0 %	0							0	0	0	0	0	0	0	0 %		T																
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																																				
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	CCM	2,6	1,62 %	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL									5,4 %																		
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM	0,1	0,03 %	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL									0,8 %																		
Capex éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés) (A.2)		2,7	1,65 %	2,7	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %									6,2 %																		
A. Capex des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		2,7	1,65 %	2,7	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %									6,2 %																		
B. Activités non éligibles à la taxonomie																																				
Capex non éligibles à la taxonomie (B)		158,5	98,3 %																																	
TOTAL (A + B)		161,2	100,0 %																																	

Opex	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)																
Activités économiques (1)	Code(s) ^(a) (2)	Opex (3)	Part des Opex (4)	Atténuation du changement climatique (5)		Adaptation au changement climatique (6)		Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)		Adaptation au changement climatique (12)		Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des Opex alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)		Catégorie (activité habilitante) (20)		Catégorie (activité transitoire) (21)	
		(M€)	%	%	%	%	%	%	%	%	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	%	H	T						
A. Activités éligibles à la Taxonomie																										
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																										
Opex durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie) (A.1)		0	0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %						
Dont habilitantes		0	0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %	H					
Dont transitoires		0	0 %	0							0	0	0	0	0	0	0	0 %		T						
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																										
Opex des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		0	0 %	0	0	0	0	0	0	0										0 %						
A. Opex des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		0	0 %	0	0	0	0	0	0	0										0 %						
B. Activités non éligibles à la taxonomie																										
Opex non éligibles à la taxonomie (B) *		19,7	100 %																							
TOTAL (A + B)		19,7	100 %																							

* Uniquement les Opex ciblés par la Taxonomie

Activités liées à l'énergie nucléaire

1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Activités liées au gaz fossile

4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

1

2

3

4

5

6

7

8

9

4.7 Rapport CAC habilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de VusionGroup

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société VusionGroup,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de VusionGroup. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans les sections 4.1 à 4.6 du rapport sur la gestion du groupe (ci-après « Etat de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, VusionGroup est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité de VusionGroup sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour « European Sustainability Reporting Standards ») du processus mis en œuvre par VusionGroup pour déterminer les informations publiées et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par VusionGroup dans son Rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de VusionGroup, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par VusionGroup en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par VusionGroup pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par VusionGroup lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans les sections 4.1 à 4.6 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par VusionGroup avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par VusionGroup pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées à la section 4.1.3.2

« Intérêts et point de vue des parties prenantes » de l'Etat de durabilité.

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par VusionGroup avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont à la section 4.1.5

« Gestion des IRO et double matérialité » de l'Etat de durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la note 4.4.2 « IRO entity specific - Risque cyber » de l'Etat de durabilité.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées à la section 4.1.5 « Gestion des IRO et double matérialité » de l'Etat de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les sections 4.1 à 4.6 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par VusionGroup relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les sections 4.1 à 4.6 du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article

L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe « 4.1.1.2 Informations relatives à des circonstances particulières » du Rapport de durabilité, qui soulignent les incertitudes inhérentes à la première application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, notamment concernant les omissions de certains points de données requis par les ESRS et les choix méthodologiques retenus.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées à la section

« 4.2.1 Changement climatique » de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans les de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 4.2.1 Changement climatique [E1] » de l'Etat de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre **du bilan d'émission gaz à effet de serre** :

- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - Le processus de collecte d'informations,
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :

- Par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
- Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent à la section « 4.3 Informations sociales » de l'Etat de durabilité.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section « 4.3.1. Personnel de l'entreprise » de la section Sociale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons par ailleurs :

- examiné le périmètre géographique/juridique sur lequel les informations ont été établies ;
- apprécié si les méthodes et hypothèses utilisées par la Société pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de ESRS S1;
- examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par VusionGroup pour déterminer le caractère éligible et aligné de ses activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

KPMG S.A.

Hélène DE BIE

Mathilde FIMAYER

